BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

SÉANCE DU 13 JUIN 1874.

Présidence de M. A. de Blois.

La séance est ouverte à deux heures. Étaient présents : MM. de Blois, Audran, Cormier, Flagelle, L. de Jacquelot, de la Touche, Bourassin et de Montifault, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il y a trop longtemps, dit M. le Président, que nous n'avons été reunis pour que je ne vous exprime pas mes vifs regrets d'un pareil retard.

L'expérience nous a prouvé qu'il n'est pas toujours facile d'assurer la régularité des séances de la Société. Mais votre Bureau prendra soin désormais de faire les convocations chaque mois aussi exactement que possible.

Il est donné lecture d'une lettre adressée au Président au nom de la *Société académique de Nantes*. Cette Société est en instance près de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, qui tiendra son prochain Congrès à Lille, pour obtenir que la session de 1875 ait lieu à Nantes.

La *Société d'archéologie du Finistère* est priée à cet effet de faire connaître les ressources que le pays offrirait aux diverses branches d'études scientifiques dont s'occupe l'*Association française* Ces ressources seraient prises en consideration par le Congrès qui s'ouvrira a Lille.

M le Président dit ensuite a l'Assemblee : Quatre nouvelles candidatures vous sont proposees. savoir :

1° Celle de M. Charles de Trogoff de Coatalio en Fouesnant, presente par MM de Montfault et Le Men, secretaires ;

2° Celle de M. Plateau, peintre, à Quimper, présenté par MM. de Blois, président et Le Men, secrétaire ;

3° Celle de M. Beaucourt, aussi peintre, à Châteaulin, présenté par MM. Piriou et Le Men ;

4° Celle de M Govin, Auguste, fils, à Quimper, présenté par MM. Hémon, Prosper, et de Montifault.

L'élection est fixée à la prochaine séance.

Vous avez maintenant à prononcer sur la candidature de M. Sureau, inspecteur de l'Académie, qui est à l'ordre du jour

M. Sureau est admis à l'unanimité des suffrages

Vous allez entendre une communication faite par feu M. Arzel, curé de Plondalmézeau. Intéressante par elle-même, elle peut être citée comme un très-bon exemple des indications précieuses que MM les ecclesiastiques attachés aux paroisses rurales pourraient offrir aux recherches archeologiques Partout le clergé se montre porté vers ces études, qui comptent parmi leurs adeptes les plus éminents prélats et ministres de l'Église, et des religieux appartenant aux différents ordres ou congrégations Il y a en effet une affinité bien marquée entre toutes les anciennes traditions et le sentiment chrétien, dont elles portent généralement l'empreinte. On sait quels sont a cet égard les vœux du vénérable pasteur de ce diocèse.

Il est donné lecture de ce mémoire, dont va suivre l'analyse, avec quelques observations auxquelles cette communication a donné lieu.

L'on doit regretter qu'une mort prématurée nous prive du concours du respectable curé de Ploudalmézeau.

M. Arzel, dans le cours de son ministère, eut à s'occuper de la reconstruction de son église. Dans les fondations du mur nord, on rencontra deux de ces anciennes tombes dont il est difficile de préciser l'âge. Elles étaient formées par encaissement de pierres plates, et plus étroites dans leur bout est, c'est-à-dire du côté des pieds ; car les sépultures étaient alors orientées. On fut étonné de ne pas y rencontrer des traces d'inhumation, mais simplement des pierres rondes, semblables aux galets de nos grèves ;

dans l'une de ces tombes, les galets étaient supportés au-dessus de l'encaissement par une pierre plate qui en couvrait une longueur d'environ 80 centimètres. M Arzel abandonne ces faits à l'appréciation du lecteur. Il rappelle aussi que les mêmes travaux firent rencontrer un tuyau de cheminée auprés duquel se trouvaient une terre rougeâtre et un amas de cendres. C'était peut-être l'emplacement de quelque forge des temps anciens.

A l'occasion des sépultures dont il vient d'être question, M. Arzel remarque qu'elles étaient voisines d'une maison dite *Ty-Karn;* que *Karn* est le nom d'une île dépendante de la paroisse et qu'il se rencontre encore dans une autre localite appelée Parcou-Karn. Il attache a ce nom une idée de sépulture fondée sur la denomination des éminences ou tumulus qu'on nomme *Carneillou* Mais ne convient-il pas de remarquer que Karn a eu aussi la signification de Rocher ? Les éminences appelées Karnedi ou Carneillou sont formées de petites pierres.

Avant de quitter le bourg de Ploudalmézeau, nous devons noter l'existence d'une croix en pierre que, d'après ses caractères, l'auteur du mémoire attribue au XII siècle. Un fait assez curieux, c'est que sous les murs de l'ancienne église on trouva une douzaine de pierres présentant des pyramides quadrangulaires très-grossièrement travaillées, sur l'une des faces desquelles était figuree une croix de dix a quinze centimètres. Y avait-il en ce lieu quelque tailleur de pierres dont l'industrie s'exerçat sur ces blocs ? Ces monolithes avaient-ils quelque destination particulière, telle par exemple que de servir a quelque debornement ? C'est ce que M. Arzel ne croit pas pouvoir indiquer, laissant ici carrière aux conjectures.

Il signale sur le territoire de la commune, un certain nombre de monolithes surmontés d'une croix, taillés dans le même bloc, qui paraissent avoir dû être des *menhir* avant de recevoir le signe chrétien Ces pierres sont généralement d'une teinte rousse et d'un grain que n'offrent pas celles des carrières du pays. Ploudalmézeau a enfin des monolithes d'une autre espèce, qui sont implantés près les carrefours; ils sont grossièrement travaillés, posés horizontalement, leurs croix terminales ont onviron un pied

et demi. Sans en donner plus ample description, M. Arzel les nomme *Croix mérovingiennes*, ce qui donne l'idée des croix pattées, des croix grecques, à pans égaux, dont on retrouve l'usage depuis la période mérovingienne jusqu'à une époque avancée du moyen-âge.

Au lieu appelé Mézou-Crughet, on rencontre des pierres couchées que leur disposition en hémicycle ferait regarder comme les restes d'un cromlec'h. Au sud de Kerounok-Vian existent des traces d'un ancien alignement de monolythes d'une longueur de six à sept cents mètres, que les paysans nomment *Stréat-Renket-Vein*, c'est-à-dire le chemin des pierres rangées. Au Mézou-Tréompan, on voit un cromlec'h en bon état de conservation avec un *tylio magnifique*, ajoute M. Arzel. Il désigne peut-être sous ce nom l'enceinte bordant ce monument druidique. Il y a enfin un beau cromlec'h à Guilli-Qué.

Il existe dans Ploudalmézeau divers menhirs dans leur état primitif, les autres sont renversés. Ces monuments se rencontrent notamment à Prat-Léac'h-Crughet et à Kerounoc-Vian, près du cromlec'h déjà cité, au couchant du village de Kerigou. Le Kerligouet a, sur ses dépendances des blocs couchés qui semblent avoir été aussi des menhirs.

A Guilli-Qué, on voit un dolmen bien conservé, et à cinq cents pas de là il y a plusieurs de ces sortes de pierres qui sont renversées, il s'en trouve de semblables a Prat-an-Eurusdet. Au lieu de Kerber, au nord du bourg, non loin d'un menhir et de débris de dolmen, M. Arzel signale dans un vallon une superficie de six a sept cents pas de longueur sur chaque côte où le sol est, suivant son expression, tapissé de pierres grisatres et dures. Il est porté a regarder ce lieu comme un antique cimetière Il fait remarquer que ces pierres posees à plat recouvrent de petites levees de terre

Il existe enfin des tumulus en Ploudalmézeau ; près de celui de Kerlerec, on a trouve des fragments de tuiles a rebord. Il cite un autre tumulus près de Lescalvar. dont le sommet présente ne forte dépression ou cavite (Est-ce un tumulus ou une butte féodale ?)

Il suffit de jeter les yeux sur une carte du Pays pour reconnaître que la mer qui borne au nord le territoire de cette commune, a du s'y ouvrir un accès. L'état du littoral annonce une contrée ravagée par les flots On ne doit donc point s'étonner que M. Arzel y signale l'existence d'une forêt sous-marine. Il a pu voir les traces de cette forêt maintenant enfoncée à un mètre environ sous les eaux, à marée basse de l'Equinoxe de 1855 Dans la direction de l'île de Rocervo, il recueillit quelques fragments provenant des arbres submergés Il suppose que cette invasion de la mer doit se rapporter au IX^{e} siècle environ C'est en effet l'époque où l'abbaye du Mont Saint-Michel fut séparée du continent par un cataclysme dont l'histoire a gardé le souvenir.

M le Président après avoir rendu hommage à ce travail descriptif des plus notables antiquités de la commune de Ploudalmézeau, remarque que M. Arzel a fait une très-judicieuse application dn nom de *Telmedonia*, qu'on rencontre dans la légende de Saint-Pol-de-Léon, en y reconnaissant le nom primitif de la contrée qui, dégagé de son affixe *Plou*, devient celui de *talmédeau*, qu'on prononce *talmézeau*, voici le texte qui s'y rapporte. On lit en parlant de Saint-Pol dans cetie légende :

« Denique, Patriam quam introierat pcrlustrans, devenit « ad quamdam plebem Pagi Achmensis (le pays d'Ach) « Telmedoniam apellatum. Ipse verò pagus Domnonensii « Pagi non modica pars est.... ideò gratias agens parvum « oratorium contruxit... » La petite paroisse de Lampaul-Ploudalmézeau devient ici une réminiscence de la station de l'apôtre des Léonais dans la contrée. On est surpris que ces circonstances aient échappé aux agiographes bretons, Albert Le Grand et dom Lobineau.

Mais M. Arzel, ajoute M. le président, assigne à la légende de Saint-Pol un âge trop reculé en l'attribuant au VI^{e} siècle. Les savants auteurs de l'histoire littéraire de France ne la font remonter qu'au XI^{e} siècle. Son écrivain anonyme, moine de l'Abbaye de Fleury, près d'Orléans, où les reliques du Saint avaient été apportées lors de l'invasion de la Bretagne par les Normands, avait à la vérité sous les yeux des legendes antérieures composées en Bretagne,

mais elles étaient dans ce style d'amplification fastidieuse qui ne se rencontre que depuis les XI[e] et X[e] siècles. « Hujus sancti viri scripta repui, dit l'auteur de notre lé- « gende, sed Britannicâ garrulitate ità confusa ut legen- « tibus fiunt onerosa. »

On a aussi attaché plus d'importance qu'il ne méritait au passage précité qui place le pays d'Ach dans la Domnonée dont il ne semble pas que l'évêché d'Occismor, où siégeait Saint-Pol, ait jamais fait partie. Cette erreur peut s'expliquer par les conquêtes que les comtes de Léon y avaient faites vers le XI[e] siècle sur le territoire Domnonéen. Au XII[e] siècle ils possédaient encore une très-grande partie du diocèse de Tréguier, comme nous l'apprenons d'une enquête citée par les Bénédictins auteurs de la seconde histoire de Bretagne (tome 1[er]. preuves col. 887). Les ducs de Bretagne leur arrachèrent plus tard cette proie sur laquelle ils avaient mis la main

M. Flagelle rappelle que Ploudalmézeau confine avec la commune de Lanrivoaré où l'on voit ce mystérieux cimetière sur lequel l'imagination populaire s'est fort exercée, et dont elle a fait la sepulture de sept mille sept-cent soixante dix-sept saints inconnus. Dans le petit enclos que l'on montre comme étant ce champ funeraire, on remarque quelques pierres rondes comme celles du cimetière ancien dont pa le M. Arzel. Ces pierres sont fort communes sur le littoral maritime. On conçoit qu'elles aient pu servir à signaler des sépultures dans les temps anciens.

M. le président rappelle que ces sortes de pierres sont du même genre que celles qu'on a nommé des *Lec'h*. Don Pelletier mentionne le mot *lec'h* dans son dictionnaire breton, avec le sens de pierre qui sert à couvrir.

M. le Président croit devoir faire part a la réunion du programme archéologique du Congrès de l'Association bretonne qui s'ouvrira a Vannes le 30 août prochain, quoiqu'il ne soit pas encore publié Comme il devra être inséré dans le Bulletin de la Société d'Archéologie, lorsqu'il aura paru, on se bornera à faire ici mention de quelques observations auxquelles a donné lieu cette communication.

La question 5[e] est relative aux sépultures antiques qui

sont en forme de puits. Il y a longtemps, a dit M. le Président, qu'elles sont connues. L'attention s'est portée de nouveau vers ces cavités funéraires à la suite des découvertes de cette nature qui ont eu lieu depuis un certain nombre d'années dans divers départements de la France et assez récemment près de Guérande Parmi ces sépultures plusieurs étaient antérieures à l'ère gallo-romaine ; d'autres appartenaient à la période de ce nom ; quelques-unes offraient les traces de plusieurs inhumations, d'autres celles d'une sépulture unique.

Sur l'observation de M de Montifault que des puits de ce genre ont été trouvés dans le Finistère, M. Flagelle fait connaître que plusieurs de ces puits sépulcraux ont été en effet rencontrés dans la commune du Drennec, près de Lesneven. Il y a lieu d'espérer que l'on pourra obtenir des renseignements precis sur cette decouverte pour les soumettre au Congrès de Vannes.

Les questions de géographie historique relatives à nos anciennes cités que le Congrès de Quimper n'eut pas le loisir d'aborder, sont reproduites dans le programme Elles sont posées dans les termes que voici : « Retracer la topo-
« graphie des cités gallo-romaines de la peninsule Armo-
« ricaine. *Corisopitum* doit-il être compté au nombre de
« ces cités ? Faut-il admettre que son territoire ait été
« aggrandi aux dépens de celui des Venètes ; par suite de
« quelles circonstances le territoire des Curiosolites s'est-il
« fractionné entre quatre sièges épiscopaux tandis que les
« autres cités auraient gardé leur unité dans l'ordre des
« institutions ecclésiastiques ? »

M. le Président à l'occasion de cette question, fait connaître que la publication récente des mémoires du Congrés tenu à Saint-Brieuc en 1872, contient une note intéressante de M. Longnon sur la question controversée de savoir si, dans le texte de la notice des cités, il faut lire *Corisopitum* ou bien *Curiosolitum* Il y est établi par l'autorité des plus anciens manuscrits conservés dans la Bibliothèque nationale qu'il faut lire Corisopitum, c'est-à-dire que notre ville départementale était avant la fin de la période gallo-romaine inscrite parmi les cités de l'Empire.

Je vais, continue M. le Pré-ident, commettre une indiscrétion plus grave que cel e de vous faire part du programme archeologique du Congres de Vannes, en vous initiant a un travail de M l'abbé Abgrall, professeur au petit seminaire de Pont-Croix, sur la belle eglise anciennement collegiale de ce lieu. Il voulut bien decrire a ma prière pendant ses vacances, l'edifice qui en est l'objet, pour qu'il put servir de reponse a l'une des questions les plus interessantes soumises au Congrès de Quimper. Si satisfaisante que paraisse cette étude, l'auteur songe à la revoir. Je ne puis pourtant me resigner a la lui transmettre sans que vous en ayez pris un aperçu Cette communication, en appelant de nouveau l'attention sur un remarquable édifice, ne fera qu'accroître l'intérêt qui s'y rattache. M. Abgrall voudra bien me pardonner. Vous savez que le temps manqua pour que ce mémoire put être lu au Congrès. Si l'auteur, comme il en a manifesté la pensée, adresse son travail à la Société, elle sera heureuse de lui donner place *in-extenso* dans son Bulletin.

L'église de Pont-Croix appartient à diverses époques de l'art; sa tour centrale et sa flèche qui a servi de type aux flèches dont nous avons vu couronner notre cathedrale, sont, ainsi que son riche porche méridional, des productions de la période ogivale ; ce même caractère se rencontre dans son transept, c'est aussi le seul qui frappe dans son extérieur. Mais le vaisseau intérieur présente l'idée générale d'une construction romane par les pleins cintres des arcatures de sa nef, de son chœur et des collatéraux. Cependant on y remarque en même temps des traits de l'architecture ogivale ; ils sont frappants dans les faisceaux de moulures qui dominent les arcatures et dans celles qui après en avoir décoré l'intrados viennent s'encorbeller en becs d'arrosoir sur le tailloir des chapiteaux Ils ne sont pas moins accusés dans les supports de ces mêmes arcatures, qui sont des fûts cylindriques avec agroupement de colonnettes ou des fûts à plan quadrilobé. A quelle époque faut-il rapporter ce mélange du style roman et du style ogival, qui annonce la fin du premier et les progrès du second ?

Il y a vingt-sept ans que M de la Monneraie, dans un mémoire remarquable sur l'architecture religieuse en Bretagne, confessait son embarras pour déterminer le style caractéristique de l'église de Pont-Croix Il l'attribuait a une époque avancée de la transition et lui assignait la date approximative de la moitié du XII^e^ siècle M Abgrall s'éloigne peu de cette appreciation ; mais il n'hésite pas a classer cet édifice parmi les œuvres du style roman Attendons que notre jeune et judicieux confrère nous occupe de nouveau de ce même sujet pour nous former une opinion que peuvent en effet justifier les études accomplies depuis ces trente dernières années sur les monumonts du moyen âge, notamment celles auxquelles s'est livré le savant architecte M Viollet-Leduc, M. Abgrall aura le loisir de nous signaler les emprunts qui ont été faits aux formes de la collégiale de Pont-Croix, dont on rencontre des réminiscences dans nombre d'églises ou chapelles du cap Sizun et du cap Caval.

M. de Montifault a remarqué dans l'église de Notre-Dame d'Epinal daus les Vosges, un mélange d'architecture romane et ogivale qui lui a rappelé l'église de Pont-Croix. Il regarde aussi, malgré les moulures qui ornent les cintres, la colonnade de la nef plutôt comme romane que comme appartenant au style de transition.

M. Flagelle soumet à la réunion : 1° Un relevé des débornements du *Parc* en pierres sèches qui renferme les ruines du château de Coëtloc'h et la forêt domaniale du même nom, dans la commune de Scaër ;

2° Copie du tarif des droits seigneuriaux qui étaient perçus avant 1790 sur les foires et marchés de Plouescat.

La société est d'avis que la première de ces communications soit insérée au procès-verbal avec mention des observations auxquelles elle a donné lieu, et que la seconde soit donnée à la suite dans le bulletin.

Les ducs de Bretagne, indépendamment des mouvances qui dépendaient de leur couronne sur un nombre considérable des paroisses de leurs états, possédaient de grandes seigneuries dans les divers régions, ils y avaient des châteaux où ils séjournaient en parcourant leur duché, tels

étaient en Cornouaille les domaines de Carnoët, près de Quimperlé, de Coetloc'h, de Duault Quélen, près de Callac, de Huelgoët et de Châteaulin. On sait que ces résidences ducales avaient des parcs. Jean Ier, dit Le Roux, fit élever les parcs de Châteaulin, de Carnoët et de Duault. Ils devaient séparer la réserve princière des terrains plus vastes qui étaient abandonnés aux vassaux. Les ducs y trouveraient aussi l'avantage de chasse bien gardées.

Pour revenir au parc de Coetloc'h, sa superficie de 312 hectares embrassait dans sa clôture en pierres sèches affaissée depuis par le défaut d'entretien, le bois connu sous le nom de Coetloch.

Le mur de ce parc, à partir de la croix de Saint-Michel, sur la route de Bannalec à Scaër, se dirige vers l'Est. Passant à gauche du village de Ros ar-bic, il s'avance à 200 mètres, ouest, du village de Kergroac'h-Squiriou, revient au sud sur un parcours égal, puis vers l'ouest pendant un espace de 800 mètres, il est dans cette traverse coupé par le chemin de grande communication au village de la Motte. Ensuite, au midi, il forme le débornement de la forêt de Coetloc'h jusqu'au moulin de Kervegant. Ce mur retourne ensuite vers le nord pendant une longueur de 1200 mètres. Là, il forme la limite des communes de Scaër et de Kernevel, il passe 200 mètres plus loin à Goarem Buzaré et, continuant de s'avancer au nord pendant 800 mètres, il se dirige jusqu'à 700 mètres environ de la route départementale de Rosporden à Scaër, sur les dépendances du village de Kerbuzaré à partir de ce point il s'avance vers l'Est. passe aux villages de Goarem-Huel et Goarem-Richard, traverse le chemin des Salles qui est entre le village du même nom et la route départementale de Rosporden ; poursuivant alors sa direction vers l'est par des courtils du village de Kerroué, il revient à la croix de Saint-Michel.

TARIF des droits de marchés et foires de Plouescat, d'après la table en cuivre rouge qui se voit dans la mairie de la même commune.

Papcarte dressée conformément à l'arrêt de 1758, des droits qui se perçoivent aux marchés et foires de Plouescat.

Trente sols pour chaque douzaine de lin vendu, payable par l'acheteur.

Trois deniers par paquet ou autrement ce qu'on appelle dans le pays torchée de lin.

Un sol par chaque cheval, de toute sorte de denrées comme légumes, choux, porreaux, oignons, herbes, vesses, pannet, et autres légumes.

Deux liards pour chaque manquinée des mêmes denrées.

Un sol des foires de Saint-Laurent et Saint-Luc pour chaque cheval, vache ou cochon.

Un sol aux dites foires et le samedi de chaque année, pour chaque marchand de fil acheptant, portan crocq.

Un sol à la foire de Saint-Luc et samedi gras pour chaque poids de fèves.

Tous les dits droits payables par l'achepteur.

La séance est levée à quatre heures et demi.

Le Secrétaire,

V. DE MONTIFAULT.

ASSOCIATION BRETONNE

ARCHÉOLOGIE

Programme proposé pour le Congrès de Vannes de 1874.

IIe SECTION

§ 1er. — *Archéologie proprement dite.*

1. Signaler et décrire les grottes ou cavernes où l'on a rencontré des armes, instruments ou débris, annonçant qu'elles servaient à l'habitation dans les temps préhistoriques. Faire connaître ceux de ces objets qui caractérisent cette époque primitive.

2. Monuments mégalithiques ou celtiques. Les découvertes ou observations faites depuis une quinzaine d'années ont-elles fourni quelques lumières nouvelles sur ces monuments, et à quel point de vue tendent-elles à modifier

les idées qui ressortaient des précédentes études ? Que peut-on induire, sous ce rapport, de l'analogie des signes sculptés sur les parois de quelques-uns de ces monuments avec des signes figurés sur des monnaies ou poteries gauloises ?

3. A-t-on signalé, comme pour les instruments en silex, des lieux de fabrication des *Celtæ* en pierre ? Peut-on préciser la destination des *Celtæ,* soit en pierre, soit en métal, que leur exiguité n'a pas dû permettre d'utiliser, soit comme armes, soit comme instruments ?

4 A-t-on découvert des cavités ou grottes souterraines pratiquées pour y cacher des objets reputés précieux, ou servir soit de lieu de retraite ou de lieu de sépulture ? Signaler les circonstances propres a en faire connaître la destination.

5 Faire connaître le résultat de l'exploration d'un ou plusieurs puits contenant diverses sépultures, découverts dans les environs de Guérande (1).

6 Connaît-on en Bretagne d'autres camps que celui de Péran, près Saint-Brieuc, dans la structure desquels on ait employé la vitrification ?

7. Rechercher et décrire les emplacements fortifiés qui offrent le caractère des *oppidums* gaulois. Ne pourrait-on pas reconnaître quelqu'un de ceux mentionnés par César dans le récit de son expédition contre les Venètes.

8. Voies, camps et monuments de l'époque gallo-romaine. Signaler les découvertes qui se rapportent à ces vestiges de l'antiquité.

9. Aviser au moyen de dresser, soit une carte générale pour la Bretagne, soit des cartes départementales, présentant le réseau des voies romaines et l'indication des camps et monuments du même âge.

---

(1) Voir aux tomes XXX, XXXIV et XXXVII du Bulletin monumental publié par M. de Caumont, d'autres exemples de puits sépulcraux. Le premier de ces volumes présente la coupe de dix de ces puits explorés de 1857 à 1861, en Vendée, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Loiret et Seine-Inférieure. Le deuxième rend compte de l'état du puits funéraire de Primelles (Cher), où l'on a exhumé des vases et médailles de l'époque gallo-romaine.

10. Présenter une cellection complète des inscriptions romaines decouvertes en Bretagne, avec les éclaircissements que l'étude épigraphique peut y ajouter.

11. Parmi les objets d'antiquité recueillis dans ce pays, signaler ceux qui se rapportent au culte chrétien, ou ceux sur lesquels sont figurés des signes symboliques de ce culte. Indiquer autant que possible l'époque à laquelle ils appartiennent.

§ 2. — *Histoire.*

12. Retracer la topographie des cités gallo-romaines de la péninsule armoricaine. *Corisopitum* doit-il être compté au nombre de ces cités (1)? Faut-il admettre que son territoire ait été agrandi aux dépens de celui des Venètes? Par suite de quelles circonstances le territoire des Curiosolites s'est-il fractionné entre quatre siéges épiscopaux (2), tandis que les autres cités auraient gardé leur unité dans l'ordre des institutions ecclésiastiques.

---

(1) Voir dans les publications toutes nouvelles du Congrès de Saint-Brieuc de 1872, un mémoire de M. Longnon, duquel il résulterait que sur les vingt-cinq manuscrits de la Notice des Cités existant à la bibliothèque nationale, les vingt plus anciens, dont un du VI^e^ siècle, portent *Corisopitum*, et que les noms *Consulitum*, *Consolitum*, *Corisolitum*, *Coriosolitum vel Corisopicensium* qu'on trouve dans les autres doivent être attribuées à des erreurs de copiste plutôt que classées comme des *variantes*, comme l'a fait M. Guérard.

(2) La découverte des bornes millières de Maël-Carhaix et de Kerscao est aussi assez récente pour qu'il soit utile d'en faire ici mention.

1° La borne mutilée de Maël-Carhaix, bourg situé à deux lieues de Carhaix, relevée par M. le commandant Mowat, porte le mot *Leug* avec un chiffre annonçant que la numération de distance avait dû partir de la ville de Carhaix, qu'on regarde généralement comme ayant été le chef-lieu d'une cité gallo-romaine

2° La ligne finale de l'inscription de la borne de Kerscao, contemporaine de Claude I^er^, l'an 43 de notre ère, qui avait échappé aux précédentes explorations par suite des rugosités de la pierre et des lichens dont elle était couverte, fut reconnue, il y a deux ans, par M. Le Men, archiviste à Quimper. Elle porte *Vorgan M P. VIII.* Cette distance de huit mille pas romains a conduit M. Le Men, dans le sens de la voie, à un oppidum gaulois, situé pres de l'embouchure de l'Abervrac'h, au nord de Brest, qui serait ainsi le Vorganium dénommé par Ptolemée, comme la ville des Ossismiens M. Le Men a fait transporter eette borne au Musée archéologique de Quimper.

13. Ce qu'étaient les Etats de Bretagne au quinzième siècle. Faire connaître l'ordre que l'on y observait par une relation du Parlement général tenu à Vannes en 1462.

14. Faire connaître la consistance de la grande seigneurie de Largouët et en retracer l'historique.

15. Rechercher les documents relatifs à l'histoire du commerce et de l'industrie en Bretagne aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Faire connaître spécialement ceux qui se rapportent à l'histoire de la ville de Vannes ou du pays vannetais.

16. Quelles sont, parmi les pratiques pieuses gardées par les populations bretonnes, celles qui se rattachent a l'histoire, soit civile, soit ecclésiastique du pays ?

17. Anciennes mesures. Recueillir celles qui étaient propres a chaque contrée. Connaît-on des églises où l'on trouve encore des étalons de mesures a blé qu'il était d'usage d'y déposer ? Quelle était la destination des pierres creusées en augets et parfois ajustées sur tourillons pour faire tourner ces augets ? Les pierres qu'on a rencontrées surtout dans les cimetières ne seraient-elles pas d'anciennes mesures a blé (1) ?

18 Signaler dans un aperçu général des richesses archeologiques du Musee de Vannes, ceux des objets de l'antiquite ou du moyen-age qui meritent principalement de fixer l'attention

19 Quel est l interêt des collections privées existantes dans la ville de Vannes, soit au point de vue archeologique, soit au point de vue de l étude des temps prehistoriques ?

20 Quelle serait l'utilité d'une bibliographie bretonne ou répertoire contenant une indication generale des publications historiques ou archeologiques relatives aux pays ? En présenter un plan

21. Examen critique des travaux concernant l'histoire de Bretagne qui ont paru pendant l'interruption du Congrès de l'Association Bretonne.

---

(1) Le Musée archéologique de Quimper en contient de différentes formes, recueillies dans les environs.

NOTA. — *Ce Programme n'est pas exclusif d'autres questions qui peuvent être proposées, et, aux termes du Règlement, portées aux séances, si les circonstances le comportent, après avoir été soumises à l'assentiment du bureau du Congrès.*

L'un des jours de la session devra être réservé à l'excursion archéologique qui aurait pour objet les monuments les plus curieux à visiter, soit dans le golfe du Morbihan, soit sur le littoral environnant.

Ordre du jour pour la séance du samedi 25 juillet, à 2 heures, au Musée d'archéologie.

1° Vorganium et la cité des Osismii, par M. R.-F. Le Men.

2° Notice sur les seigneuries de Trogoff dans les évêchés de Treguier et de Leon, par M. V. de Montifault.

3° Étude sur les matières bénéficiales ; en quoi les usages de la Bretagne different-ils sous ce rapport des usages observés en France, où l'on ne connaissait ni l'alternative, ni le concours, par M. A de Blois

4° Scrutin sur les candidatures de MM de Trogoff, Plateau, Beaucourt et Govin, Auguste

A l'issue de la séance, visite des améliorations apportées au Musee archéologique depuis la dernière réunion.

Le Président,

A. DE BLOIS.

Dons offerts au Musée départemental d'archéologie.

M. DE TROGOFF, de Coatalio, en Fouesnant.

Une urne gauloise brisée, en terre rougeâtre, ornée de chevrons, trouvée dans le tumulus de Coatalio, en Fouesnant, par M. de Trogoff, et quelques fragments de poteries noires trouvés dans le même tumulus. — Hauteur du tumulus, 5 mètres ; diamètre, 19 mètres.

M. Durest-Lebris, avocat, membre de la Société.

Une paire de landiers ou grands chenets en fer du XVI^e^ siècle.

M. Duval, vérificateur des domaines, membre de la Société.

Deux petits bronzes des empereurs Dioclétien et Constantin-le-Grand.

M^me^ veuve Sionnet, propriétaire.

Un moyen bronze de l'empereur Claude I^er^.

M. Bigot, père, architecte diocésain, membre de la Société.

Fragments d'amphores romaines trouvés dans les fondations du nouveau couvent des dames Ursulines de Carhaix.

M. Mahé, entrepreneur à Quimper.

Un petit bronze de l'emperenr Victorin, trouvé dans l'enclos de l'établissement de Sainte-Marie, à Quimper, dirige par les Frères de la Doctrine chrétienne Des quantités de tuiles romaines ont été trouvées il y a quelques années dans le même enclos, par M. Mabé.

M Marie, marchand de nouveautés, a Quimper

Un *Tatou* (*Dasypus minimus*), provenant de la Patagonie

(A suivre)

SÉANCE DU 25 JUILLET 1874.

Présidence de M. A. de Blois.

La Séance est ouverte á deux heures.

Etaient présents : MM. A. de Blois, Surrault, Malen, Moreau, Flagelle, Hémon, Prosper, Audran, Cormier, Le Men et de Montifault, secrétaire.

M. Surrault, inspecteur d'Académie du département du Finistère, demande la parole. Il remercie en termes chaleureux la Société d'Archéologie du vote unantime par lequel il a été élu membre de la Société. Il regrette que les nombreuses occupations que lui imposent ses fonctions publiques, et son inexpérience sur certaines branches de l'archéologie ne lui permettent pas d'être un membre de la Société aussi actif et aussi utile qu'il le désirerait, mais il fera tous ses efforts pour seconder les études de la Société dans la limite de ses connaissances archéologiques et du temps que lui laisseront ses fonctions.

M. de Blois, président, répond qu'il ne peut accepter sans protestation, ou tout au moins sans de considérables réserves les déclarations par trop modestes de M. l'Inspecteur d'Académie. La Société a été heureuse d'accueillir dans son sein, par un vote unanime, un homme ayant la science et la position qu'a M. Surrault. Il croit, contrairement aux déclarations de M. l'Inspecteur d'Académie, qu'il sera un des membres les plus actifs et les plus utiles de la Société. En effet, sans que cela puisse en rien nuire à ses importantes fonctions, la position même qu'il occupe lui fournit les moyens d'être plus utile que tout autre au Musée départemental et aux études de la Société. L'immense personnel qu'il dirige voyant que M. le Préfet du Finistére, Mgr. l'évêque de Quimper et de Léon, la plupart des membres du Conseil général sont membres de la Société et l'encouragent de tous leurs efforts, voyant en outre, que le fonctionnaire supérieur préposé à l'enseignement dans le département, s'occupe avec intérêt d'une branche de la science qui est appelée à faire progresser l'histoire, se mettra à la disposition de son chef. En faisant ses tournées et ses inspections, M. Surrault pourra recommander à ses subordonnés de le tenir au courant des découvertes

qui seront faites dans chaque commune en indiquant les lieux, les objets, les noms des personnes.

Le Président se faisant l'interprète de tous ses collègues remercie donc M. l'Inspecteur de son précieux concours, et croit pouvoir affirmer que M. Surrault sera non-seulement un zélé coopérateur, mais encore que le Musée départemental et la Société Archéologique trouveront en lui un des membres les plus utiles et ayant entre ses mains les plus puissants moyens d'action.

Il est ensuite procédé aux votes sur les candidatures de : MM. de Trogoff. — Plateau. — Beaucourt et Govin, Auguste.

Ces quatre candidats sont admis à l'unanimité.

M le Président donne la parole à M. R-F. Le Men pour son travail sur *Vorganium et la cité des Osismii*, inscrit en tête de l'ordre du jour de la seance.

VORGANIUM, VORGIUM

ET

LA CITÉ DES OSISMII

(IIIe LYONNAISE.)

I.

Le géographe Ptolémée, dans sa *Description des Gaules*, mentionne parmi les peuples qui occupaient le littoral compris entre la Seine et l'Océan, les *Osismii*, auxqnels il donne pour capitale la ville de *Vorganium*.

Les géographes modernes sont loin d'être d'accord sur la situation de cette capitale. Ils l'ont, en effet, successivement placée à Guingamp, à Tréguier, à Yesmes, en Normandie, à Coz-Gueodet, à Saint-Pol-de-Léon, et enfin à Carhaix (1). Cette dernière opinion, qui est celle de d'Anville, a été adoptée

(1) M. Bizeul a donné dans le 4e vol. du *Bulletin Archéologique* de l'Association bretonne, une nomenclature complète des localités qui ont été assimilées à *Vorganium*.

par la plupart des érudits qui se sont occupés de la géographie de la IIIe Lyonnaise, et notamment dans ces dernières années par la Commission de la topographie des Gaules. La situation topographique de la ville de Carhaix, et l'existence de nombreux vestiges romains dans cette localité, rendaient cette opinion fort plausible. Elle n'était cependant en réalité pas mieux fondée que les autres, et le monument qui devait en fournir la preuve, existait négligé et presque inconnu à quelques lieues de la ville même de Carhaix.

En 1837, dans les notes de son édition des *Vies des Saints de Bretagne* par Albert Le Grand (1), M. Miorcec de Kerdanet, avait le premier, signalé l'existence, sur le bord d'une voie romaine, vis à-vis du village de Kerscao, en la commune de Kernilis (2), d'une borne milliaire sur laquelle il avait lu les mots CLAVDI VSI FILII ARA, c'est-à-dire : *Autel de Claudius, fils de Drusus.* « Or, ce Claude, ajoutait M. de Kerdanet, est l'empereur Claude (3), lui-même, auquel, après sa grande victoire dans l'île de Bretagne, l'an 47 de J.-C., les simples laboureurs érigèrent partout des autels, ainsi que l'apprend Sénèque. »

Deux ans plus tard un investigateur ardent à la recherche des antiquités du pays, M. Sébastien Guiastrennec, de Landerneau, s'occupa à son tour du même monument. La notice qu'il rédigea et qui fut insérée dans un numéro du journal le *Courrier de Brest*, portant la date du 14 août 1842 (4), se fait remarquer par une scrupuleuse précision dans les détails. Suivant lui la forme de la pierre ne peut laisser aucun doute sur sa destination primitive ; il constate, comme M. de Kerdanet l'avait déjà avancé, que cette colonne milliaire se trouve placée dans la direction d'une voie romaine, qui, de Carhaix, s'avançait vers Landivisiau, traversait la commune de Plounéventer, le plateau de Kérilien, où gisent les débris d'un établissement romain considérable, puis se prolongeant vers l'église du Folgoët, devait aboutir de là, en droite ligne, sur un point de la côte aux environs du bourg de Plouguerneau. Quant à l'inscription gravée sur la pierre dont M. de

---

(1) In-4° ; Brest, Anner et fils, p. 32.

(2) Canton de Plabennec, arrondissement de Brest (Finistère).

(3) Claude I, fils de Néron Drusus et d'Antonia, né en l'an 10 avant J.-C. On croit qu'il fut empoisonné par sa femme Agrippine, l'an 54 de notre ère.

(4) J'emprunte tous les détails relatifs au mémoire de M. Guiastrennec, au travail de M. Denis-Lagarde, dont il sera parlé ci-après.

Kerdanet avait le premier révélé l'existence, voici comment il en établissait le texte :

LAVDI
VSI FILI
ESARAV
ERMANIC
FEX MS
ICIA
PATE
GNATS
IV

et il en donnait l'interprétation qui suit : *Claudius Drusi filius Cœsar Augustus Germanicus, pontifex maximus, Tribunitia potestate designatus IIII, leucie (leugae) IV.*

Il est probable que cette lecture parut à M. de Kerdanet plus correcte que celle qu'il avait publiée en 1837, car il reproduisit presque littéralement dans sa *Nouvelle Notice sur N.-D. du Folgoët* imprimée en 1843 (1), le texte donné par M. Guiastrennec. Il eut cependant le bon esprit de supprimer à la fin de l'interprétation de ce texte les mots *leucie IV.* La borne de Kerscao qui porte le nom de l'empereur Claude I, est en effet un monument du Ier siècle de notre ère. Or, ce ne fut qu'au IIIe siècle, que l'on commença de se servir de la lieue gauloise pour marquer les distances, dans la partie de la Gaule qui comprenait la troisième Lyonnaise. La mesure itinéraire dont on avait fait usage pendant les deux premiers siècles, était le mille romain, dont la longueur équivalait à 1481 mètres environ.

En 1863, M. Denis-Lagarde, numismatiste distingué de Brest, fit de cette inscription une étude consciencieuse, qu'il publia dans le T. IV du *Bulletin* de la Société Académique de cette ville. L'auteur de ce travail fait d'abord un historique aussi complet que possible de la colonne itinéraire de Kerscao, et en donne une description détaillée. Ensuite, après avoir constaté que l'inscription se compose de neuf lignes dont la dernière doit renfermer le nom d'une ville et le chiffre de la distance de la borne à cette localité, il en reproduit de la ma-

---

(1) In-8° ; Brest, Lefournier aîné, p. 39. — Voici le texte de M. de Kerdannet : LAVD VSI FILI ESAR AVG ERMANIC FE MS ICIA PATE GNATS IV.

nière suivante le texte tel qu'il a pu le déchiffrer sur les lieux, après une étude attentive et prolongée.

. . . . . LAVDIVS . . . . . .
. . . . . VSI FILIV . . . . . .
. . . . . ESAR AV . . . . . .
. . . . . NIC . . . . . .
. . . . . FEX MA . . . . . .
. . . . . .
. . . . . P . . . . . .
. . . . . GNATVS . . . . . .
. . . . . A..MP..V . . . . . .(1)

M. Denis-Lagarde fait suivre cette lecture d'un examen critique des textes publiés par ses devanciers MM. de Kerdannet et Guiastrennec, textes dont il n'a pas de peine à établir l'incorrection, et après une étude comparée de plusieurs inscriptions relevées dans diverses parties de la France, sur des bornes milliaires de l'empereur Claude I, il conclut que la colonne itinéraire de Kerscao a dû être élevée l'année qui précéda le quatrième consulat de cet empereur, date qui correspond à l'an 46 de J.-C., et propose la restitution suivante de l'inscription qui y est gravée.

TI CLAVDIVS
DRVSI FILIVS
CAESAR AVG
GERMANIC PON
TIFEx MAX TRIB
POTEST $\overline{VI}$ IMP
XI PP COS $\overline{III}$ DE
SIGNATVS $\overline{III}$
. . A . . . MP V . .

L'auteur termine son travail par les réflexions suivantes :

« Arrivé au terme de la tâche que nous nous étions proposée, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu que nous recommandons à ceux qui ont à cœur la conservation dans leur intégrité des monuments antiques ? La place de celui-ci, alors même que ses dimensions n'y feraient pas obstacle, n'est pas dans un musée. Il est mieux qu'il demeure aux lieux mêmes où déjà il a vu s'écouler tant de siècles, sur le bord

---

(1) Il y a dans ce texte de M. Denis-Lagarde plusieurs lettres liées. Ce sont : MA dans la 5e ligne ; ATV dans la 8e, et MP dans la 9e.

de cette voie dont il marque sans aucun doute l'une des dernières étapes. Qu'il y reste donc comme un témoin non équivoque du passé, comme un jalon qu'il ne faut pas abattre ou déplacer, au préjudice de ceux qui poursuivront l'étude des voies romaines sur le sol de l'extrême Armorique ; mais rendons lui le symbole (1) sous la protection duquel il a échappé déjà aux chances si nombreuses de destruction qui l'entouraient ; quand les populations rurales y verront de nouveau briller la croix, elles se signeront avec respect, devant le vieux monument, et à l'abri du symbole chrétien, celui-ci bravera encore bien des orages. »

II.

Dans son examen critique des textes publiés par MM. de Kerdanet et Guiastrennec, M. Denis-Lagarde fait observer que l'espace qui avait dû être autrefois occupé par la sixième ligne de l'inscription de la borne de Kerscao, était, à l'époque où il étudia ce monument, entièrement fruste, et qu'il n'y avait distingué aucune trace de caractères. « Il en est, ajoute-t-il, à peu près de même de la septième ligne, où la lettre P est seule restée apparente. » Quant à la neuvième et dernière ligne de l'inscription, voici ce qu'il en dit : « Nous avons pu y reconnaître sans hésitation possible, la présence de la lettre A, qui, nous en avons la conviction, entrait dans la composition du nom de la ville dont la borne avait pour but d'indiquer la distance. Quel était ce nom ? La pierre ne nous a pas révélé son secret, et nous craignons bien qu'il ne le garde éternellement. »

Les doutes exprimés d'une manière aussi formelle par un homme aussi compétent que l'était M. Denis-Lagarde, sur la possibilité de lire quelques-unes des lignes de l'inscription, notamment la dernière, qui renfermait un problème dont la solution pouvait être d'une extrême importance au point de vue de la géographie de la III^e^ Lyonnaise, n'étaient pas de nature à encourager les archéologues à tenter un nouvel essai de déchiffrement. Je ne désespérai pas cependant de pénétrer le mystère que cachait la borne de Kerscao, et au mois de septembre 1865, muni de papier non collé, pour prendre un estampage de l'inscription, je me rendis sur les lieux afin de faire une étude attentive du monument.

Ma première remarque lorsque je me trouvai en présence de la borne, fut que plusieurs lettres de l'inscription avaient

---

(1) Cette borne était autrefois surmontée d'une croix de pierre dont les débris se voient tout auprès dans la douve.

échappé à l'attention de M. Denis-Lagarde. Ainsi, dans la sixième ligne qui avait paru entièrement fruste à cet observateur, les lettres ICIA, fin du mot TRIBVNICIA, qui du reste avaient déjà été relevées par MM. Guiastrennec et de Kerdanet, se lisaient très-distinctement. De même on distinguait sans peine dans la septième ligne, le chiffre XI, indicatif de la onzième victoire de l'empereur Claude I. Malheureusement j'avais employé ce jour là à l'examen de divers monuments, une grande partie du temps que je devais consacrer à l'étude de la borne de Kerscao. Il me fut donc impossible de l'étudier d'une manière sérieuse, et je dus me contenter de prendre de l'inscription un estampage auquel je donnai tous mes soins, mais qui cependant réussit assez mal. En effet le soleil étant très-ardent pendant l'opération, le papier sècha trop rapidement, et éprouva un retrait fort préjudiciable à la netteté de l'empreinte.

Malgré ce léger mécompte, j'eus la satisfaction en étudiant mon estampage sur ses deux faces, et en l'exposant à toutes les lumières, d'y découvrir de nombreuses lettres qui ne figurent pas dans le texte publié par M. Denis-Lagarde. La dernière ligne de l'inscription, fut pour moi l'objet d'une étude toute particulière, et je fus singulièrement surpris lorsque je crus y distinguer les caraetères suivants :

.....GAN MP V.....

Le nom de VORGAN, abréviation de VORGANIVM, me vient aussitôt à l'esprit, et il me parut que cette ligne pouvait être ainsi restituée :

(*A*) VORGAN (*IO*) M (*ILLIA*) P (*ASSVVM*) V....

Cependant la situation de Vorganium à Carhaix me semblait être si solidement établie, qu'avant de faire part de mes conjectures à qui que ce soit, je résolus d'étudier de nouveau sur place la borne de Kerscao. Les circonstances ne m'ayant pas permis de mettre mon dessein à exécution, je songeai à la possibilité de faire transporter ce monument au musée départemental du Finistère, à Quimper, où il serait à l'abri des mille causes de destruction auxquelles il avait jusqu'alors échappé comme par miracle. En effet, outre que rien n'eût été plus facile que de le transformer en macadam, comme on l'a fait pour tant d'autres bornes romaines, sa forme et ses dimensions permettaient d'en faire une fort belle ange, et je m'étonne que les cultivateurs du voisinage n'y aient pas songé,

car tel a été dans d'autres parties de la Bretagne le sort de plusieurs monuments de même nature.

Je priai donc M. de Blois, vice président de la commission archéologique du Finistère, de vouloir bien demander à M. le préfet l'autorisation de faire transporter au musée départemental, la colonne itinéraire de Kerscao. M. Pihoret, qui ne se lasse pas d'encourager les efforts de la commission d'archéologie, et dont la sollicitude pour l'accroissement de notre musée ne s'est pas un instant démentie, s'empressa de nous accorder notre demande, et chargea du soin d'extraire et d'expédier la borne à Quimper, par le chemin de fer, M. Labasque, agent-voyer des chemins vicinaux de l'arrondissement de Brest. Des instructions furent transmises en même temps à ce fonctionnaire pour éviter les accidents qui pouvaient survenir pendant l'opération. On lui recommanda, entre autres choses, d'entourer la pierre d'épaisses torsades de paille, pour garantir l'inscription, et d'éviter dans le déchaussement de la borne, le contact des instruments de fer avec le monument. On le pria en outre de planter à la place du milliaire romain, une borne nouvelle, sur laquelle une inscription, indiquant le transfert de la première au musée départemental, serait gravée ultérieurement (1).

M. Labasque s'acquitta de sa mission avec un soin et une intelligence au-dessus de tout éloge. Le 3 janvier 1873, la colonne itinéraire de l'empereur Claude I fut extraite du lieu où elle réposait depuis tant de siècles. Ne jugeant pas l'enveloppe de paille suffisante pour protéger le monument, M. Labasque crut devoir l'entourer d'une enveloppe de fortes planches. Il le fit ensuite transporter à Brest sous l'escorte de trois hommes, qu'il avait jugé prudent d'adjoindre au charretier chargé du transport, et présida lui-même le lendemain, à la gare de cette ville à l'opération du chargement de la pierre sur un wagon. Le 4 janvier elle arriva à Quimper, sans avoir éprouvé dans le voyage le plus léger accident, et je la fis placer, le jour suivant, dans la salle du musée départemental destinée à recevoir les antiquités gallo-romaines, où les archéologues pourront l'étudier à loisir.

III.

La borne milliaire de Kerscao est formée d'un bloc de granit de l'Aber, du poids de 2,070 kilogrammes. Cette pierre, extrêmement dure, est susceptible d'acquérir un beau poli,

---

(1) Voici un texte qui pourrait convenir pour cette inscription : *Erigée sur l'emplacement d'un milliaire romain transféré au musée de Quimper, par M. Pihoret, préfet du Finistère*, 1873.

comme on peut le voir par le soubassement de l'obélisque de Louqsor, à Paris, qui provient des carrières de l'Aber-Ildut, et par celui de la statue de Laënnec, à Quimper, qui a la même provenance. Elle est remplie de cristaux de quartz qui en rendent la taille très-difficile. La forme du monument est celle d'une pyramide tronquée à angles arrondis. Il mesure en hauteur 1 m. 85 ; son épaisseur à la base est de 0 m. 75 et 0 m. 70 ; son épaisseur au sommet de 0 m. 65 et 0 m. 56. Sa hauteur au-dessus du chemin était de 1 m. 34, et sa profondeur en terre de 0 m. 51. La partie enfouie est taillée comme celle qui était au-dessus du sol. Les quatre faces de la pierre sont piquées avec soin, mais les angles ont été assez grossièrement abattus, de sorte qu'il s'y trouve de nombreuses inégalités et même des cavités assez profondes. Il en résulte que les lettres qui ont été gravées sur les angles, sont moins régulières et moins distinctes que celles que l'on remarque sur la partie plane du monument.

Mon premier soin après avoir placé la borne dans la partie du Musée où le jour lui était le plus favorable, fut de faire une étude attentive de l'inscription, et principalement de la neuvième ligne. Non-seulement j'y retrouvais les caractères que j'avais relevés sur mon estampage, mais j'y lus sans difficulté la ligne entière :

VORGAN MP VIII.

Dans cette ligne les letires OR seules sont liées. M et P (*millia passuum*), forment deux caractères distincts, entre lesquels, après avoir débarrassé la pierre des lichens qui la couvraient dans quelques-unes de ses parties, j'ai découvert un trait vertical que l'on peut prendre pour un I, si on ne le considère pas comme un faux trait du graveur.

VORGAN, commencement de la forme latine du nom de la capitale des *Osismii* (1), doit en représenter assez exactement la forme gauloise, Le mot *morgant* signifie en gallois *le bord de la mer* (2). Aucune dénomination ne pouvait certes mieux convenir à *Vorganium*, placé comme une sentinelle avancée à l'extrême pointe de l'Armorique, entre la Manche et l'Océan.

---

(1) Dans les inscriptions des bornes milliaires, les localités sont presque toujours désignées par les premières lettres ou par les premières syllabes de leur nom. C'est ainsi qu'on lit sur des milliaires de Claude I, AVG pour *Augustenemetum*, AND pour *Andematunno*, etc.

(2) On trouvera plus loin des détails sur l'étymologie du mot *Morgan*, en composition *Vorgan*.

Voici l'ensemble du texte de l'inscription tel qu'un examen attentif m'a permis de le relever. Je place entre parenthèses les caractères qui ne sont plus visibles sur la pierre, mais que l'on peut restituer facilement :

TI CLAVDIVS
DRVSI FILIVS
CAESAR AVG(VSTVS)
GERMANICVS
(PO)NTIFEX (MAXIMVS)
TRIBVNICIA (PO)T(EST V)
IMP XI PPCoS III
DeSIGNATVS IIII
VORGAN MP VIII

Dans ce texte les lettres MA de Germanicus, MA de Maximus, AT de Designatus, et OR de Vorgan sont liées. La lettre O de COS est inscrite dans le C, et la lettre E de DESIGNATVS inscrite dans le D. Les lettres des premières lignes ont 7 centimètres de hauteur, et celles des dernières lignes 55 millimètres.

Comme l'avait établi M. Denis-Lagarde (1), la date de cette inscription est bien l'an 46 après Jésus-Christ, année qui précéda le quatrième consulat de l'empereur Claude I.

Après m'être assuré qu'il n'y avait pas d'erreur dans ma lecture et que la neuvième ligne de l'inscription du milliaire de Claude I renfermait bien ie nom de la capitale des Osismii, si laborieusement et si longtemps cherchée par les érudits, je fis de cette ligne un estampage que je m'empressai d'adresser à M. le président de la Commission de la topographie des Gaules, dont je suis correspondant pour le département du Finistère. Le 22 janvier 1873, MM. Anatole de Barthélemy, secrétaire, et Alexandre Bertrand, membre de cette commission, m'écrivirent que ma lecture leur avait paru, ainsi qu'à leurs collègues, parfaitement juste.

M. Mowat, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie, à qui j'avais fait part de ma lecture, dès les premiers jours de janvier 1873, m'avait déjà écrit à la date du 9 du même mois :

« J'avais bien une espèce de pressentimeut que cette inscrip-
« tion renfermait le secret de l'emplacement de Vorgauium; et
« cela avant de connaître le résultat de votre estampage. Mais
« votre première lettre confirmée par ce que vous m'écrivez de

(1) Voir page 21.

« nouveau, vous assure le mérite, je dirai même la gloire d'avoir « retrouvé la capitale des Osismii.

« Prenez donc date de suite en publiant le résultat de vos « recherches avant que quelque archéologue, à qui vous aurez « facilité l'étude du monument, ne vienne, comme le geai, se « parer des plumes du paon, et vous enlever la récompense qui « vous revient si légitimement. » (1)

IV

La borne de Kerscao était placée en face du village de ce nom, au nord du chemin de grande communication n° 32 du Folgoët à Plouguerneau, et à une distance de 7,483 mètres environ du clocher de cette dernière localité. Il y avait un intervalle de cinq mètres entre son angle est et la clôture du champ qui forme la ligne de séparation entre la commune de Kernilis et celle de Guissény ; de sorte qu'avant la rectification de ce chemin, elle se trouvait au milieu de la route. Elle était placée de telle sorte qu'elle donnait l'orientation du lieu. En effet, ses angles correspondaient exactement aux quatre points cardinaux.

La voie sur le bord de laquelle se trouvait ce milliaire a été mentionnée depuis longtemps par plusieurs archéologues bretons, notamment par M. Bizeul à la fin de l'article *Carhaix* de la nouvelle édition du *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée. Mais ce savant et infatigable investigateur de nos antiquités, n'a pas eu le loisir de l'étudier ni de la suivre. Il se borne donc dans son travail, à en donner le tracé qui lui semble le plus probable.

Cette voie sortait de Carhaix, ou plutôt traversait cette ville, pour se diriger vers la pointe de Plouguerneau ; elle suivait d'abord à peu près le parcours de la route de Morlaix jusqu'au chemin vicinal de Berrien. Après avoir traversé ce bourg, elle se dirigeait vers Plonéour-Menez. Elle est encore bien conservée dans plusieurs points entre ces deux localités, où elle a été aussi reconnue par M. l'abbé Postic, recteur de Plonévez-Porzay, et par M. Bahezre de Lanlay, garde général des torets, à Landerneau. Dans ce parcours, elle a été en partie

---

(1) Depuis l'année dernière, M. Mowat a, si je ne me trompe, perdn le souvenir de cette lettre. Quant à ma découverte, j'ai lieu de me féliciter chaque jour d'avoir pris en temps utile les mesures propres à m'en assurer le mérite. Ces précautions n'ont pas, il est vrai, empêché le Geai de Vorganium de se montrer. Mais heureusement, cette fois, ce n'est pas l'archéologie qui a fourni la *bête*.

transformée en chemin vicinal. C'est en exécutant ces travaux, il y a quelques années, que l'on a découvert une belle statuette romaine en bronze, qui se trouve aujourd'hui au Musée départemental d'archéologie à Quimper.

En quittant la commune de Plonéour-Menez, la voie traversait celles de Saint-Sauveur et de Guimiliau, où l'on a signalé des vestiges romains, près d'un ruisseau au village de *Crec'h-ar-Bleis*. Ensuite après avoir traversé la commune de Lampaul, elle passait à une petite distance au sud-ouest de la ville de Landivisiau, en s'infléchissant légèrement vers l'ouest, puis se dirigeait directement vers le vaste établissement gallo-romain découvert en 1829, par M. de Kerdanet (1), en la commune de Plouneventer, et dont les ruines s'étendent entre les villages de Kergroas, Kerporziou et Kerilien, sur un espace de cent hectares environ (2). On peut citer parmi les objets trouvés dans ces ruines une statuette en bronze et de nombreuses monnaies d'or, d'argent et de bronze, des empereurs Auguste, Tibère, Nerva, Vitellius, Titus, Domitien, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Lucius Verus, Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien, Gallien, Claude II, Honorius ; et plus de 600 fragments de poterie rouge ornés de dessins en relief, provenant de cette lacalité. M. de Kerdanet a donné à ces ruines le nom d'Occismor. Mais elles sont plus connues sous celui de Kerilien.

La voie passait ensuite par les communes de Saint-Méen et du Folgoët, et rencontrait sur le territoire de celle de Saint-Frégant, aux dépendances des villages de Kerradennec et de Kerzulant, tout près du château de Penmarc'h, d'importantes ruines gallo-romaines découvertes aussi par M. de Kerdanet en 1833 (3), et auxquelles il avait donné le nom de Tolente, ville qui d'après Albert Le Grand, aurait été détruite au IX^{e} siècle par les Normands. Ces ruines occupent entre l'étang et le château de Penmarc'h, une étendue d'environ 4 hectares. On y a trouvé une pierre gravée antique, une belle urne en verre bleu, de petits chevaux en terre cuite, de nombreux débris de poterie, et plus de 500 monnaies romaines.

La voie après avoir formé limite entre les communes de Kernilis et de Guissény, entrait ensuite dans celle de Plouguer-

---

(1) *Nouvelle notice sur Notre-Dame du Folgoët et sur ses environs*, par Miorcec de Kerdanet. — Brest, Lefournier, 1853, page 34.

(2) Il est bon de faire observer que ces ruines ne forment pas une agglomération compacte. Elles paraissent provenir de plusieurs *villas* situées à peu de distance les unes des autres.

(3) Ibid page 40-42.

neau en passant par le Grouannec et par le bourg, et veuait onfin se terminer au bord de la mer près de la chapelle de Saint-Cava. C'était donc dans le voisinage de cette chapelle qu'il fallait chercher les vestiges de la mystérieuse cité de *Vorganium* (17).

V

En résumant ce que j'ai dit plus haut, il résultait clairement de l'inscription de la borne de Kerscao :

1° Que la ville de Vorganium devait se trouver à l'embouchure et sur la rive droite de l'Aber-Wrac'h, à huit milles romains (18), c'est-à-dire à 11 kilomètres 848 mètres environ du lieu où était placé ce monument.

2° Que s'il existait encore quelques vestiges de la cité gauloise, on les rencontrerait à l'extrémité d'une voie romaine, qui, partant de Carhaix, venait aboutir au bord de la mer, dans le voisinage de la chapelle de Saint-Cava. Cette voie est parfaitement tracée sur la carte de l'état-major, et surtout sur la carte du Finistère, par Taconnet.

Avec des renseignements aussi précis, la détermination de l'emplacement de la capitale des Osismii, n'était plus qu'une simple affaire de vérification. Si l'inscription du milliaire de Kerscao n'était pas menteuse, il était aussi facile d'aller de Plouguerneau aux ruines de Vorganium qne de Brest à Gouesnou ou de Quimper à Rosporden. Il restait donc aux explorateurs à constater que l'indication fournie par cette inscription était exacte ou qu'elle ne l'était pas. Mais il ne pouvait plus être question de *découverte* de Vorganium puisque cette découverte était faite.

Ce point bien établi, je continue.

Chargé par la Commission de la Topographie des Gaules dès le mois de février 1873, de rechercher l'assiette de la ville gauloise, je n'ai pu remplir cette mission avant la fin du mois d'octobre suivant. Le résulat de mes recherches a prouvé que le renseignement fourni par l'inscription de la borne de Kerscao était exact. Je trouvai en effet à la distance de 11 kilomètres 783 mètres du lieu où était plantée la borne,

---

(1) Ce tracé diffère quelque peu d'un autre tracé que j'ai proposé précédemment. Les nouvelles recherches que j'ai faites sur cette voie me permettent de considérer celui-ci comme plus sûr que le premier.

(2) La longueur du mille romain était d'environ 1481 mètres.

distance qui diffère bien peu de celle de 11 kilomètres 848 mètres indiquée par l'inscription, les ruines, non d'une ville gallo-romaine, comme j'aurais pu m'y attendre, mais celles d'un *Oppidum* gaulois offrant la plus grande analogie avec les *Oppidums* de la baie de Douarnenez, dont j'avais fait une étude particulière, et dans l'un desquels j'avais pratiqué des fouilles assez fructueuses au mois de septembre 1869 (1).

L'*Oppidum* de Vorganium occupe à l'entrée de l'Aber-Wrac'h, sur la rive droite de cette rivière, en la commune de Plouguerneau, un promontoire ou presqu'île, qui dépend du village du Run, (2) et qui s'avance dans la mer, entre le port Malo. au nord, et la petite anse de Porz-Créach, marquée *Anse de Kervenny* sur la carte de l'état-major, au sud. Lorsque l'on se dirige du village du Run vers cette presqu'île, le terrain s'abaisse insensiblement jusqu'à l'isthme qui relie l'*Oppidum* au continent. On remarque dans cette partie basse les substructions de deux murailles construites en pierres sèches, et de l'épaisseur d'un mètre environ, qui coupent l'isthme dans toute sa largeur. Les clôtures de tous les champs voisins ont été faites avec des pierres provenant de ces murailles. A ces remparts sont adossées, à l'intérieur, deux constructions carrées, qui étaient évidemment des tours. A partir de ce point, le sol monte d'abord en pente douce, et l'on aperçoit çà et là, les substructions de petites enceintes de forme rectangulaire, puis le terrain s'élève brusquement,et vers le milieu de sa déclivité, se dresse un énorme retranchement couvert de gazon, qui coupe la presqu'île dans toute sa largeur en décrivant une courbe du nord au sud. Dans l'épaisseur de ce retranchement sont creusées de petites tours carrées dont le revêtement intérieur est formé par une maçonnerie sèche. Deux de ces tours sont maintenant visibles ; mais je suis persuadé que des fouilles en feraient découvrir un plus grand nombre.

Au-delà de ce retranchement s'étend un plateau dont le point culminant est occupé par une éminence factice qui ressemble à un tumulus recouvrant une allée couverte, mais qui a peut-

---

(1) Les objets provenant de ces fouilles sont au Musée archéologique de Quimper. — Voir mon Mémoire sur les *Oppidums* du Finistère, lu au Congrès de l'Association bretonne tenu à Quimper, en septembre 1873.

(2) Ce mot signifie « éminence, élévation ». Il est souvent appliqué à des *tumulus*, et à des mottes féodales. Il sert aussi à désigner des éminences naturelles.

être été formé par les ruines de l'habitation principale ou du donjon de la forteresse. Des rochers inaccessibles et nne mer toujours agitée entourent la plus grande partie de la presqu'île. Des croix de fer scellées dans le roc marquent les endroits où des pêcheurs imprudents ont été enlevés par des lames de fond. Du sommet de la forteresse le regard s'étend au loin sur la Manche, et la vue dont on jouit de ce point est admirable.

Je suis loin de prétendre que la ville de Vorganium fut restreinte aux limites de l'*Oppidum* que je viens d'essayer de décrire (1). Je suis très-porté à croire, au contraire, que la capitale des Osismii se composait de l'ensemble des îlots et des promontoires ou presqu'îles qui sont si nombreux à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, et je ne puis à ce propos, m'empêcher de faire ressortir l'analogie qui existe entre la situation topographique de Vorganium, et celle de Dariorigum, capitale des Veneti, que je considère aussi comme formée de l'ensemble des petites forteresses disséminées dans les îles et dans les presqu'îles du Morbihan. Cette analogie est surtout frappante quand on compare sur la carte de l'état-major, l'embouchure de l'Aber-Wrac'h au golfe du Morbihan. Les Commentaires de César (2) nous ont appris quels avantages les Gaulois savaient tirer de cette disposition des lieux, et l'on doit supposer qu'ils ne la négligeaient jamais.

Aux circonstances locales que je viens de signaler et qui avaient sans doute déterminé les Osismii à établir leur capitale à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, venaient se joindre d'autres avantages non moins appréciables. Le port Malo, qui borde au nord la forteresse, pouvait recevoir un grand nombre de navires. Un vieillard que je rencontrai sur les lieux lors de mon exploration, me dit qu'il se souvenait d'avoir vu pendant les guerres du premier empire, un convoi de plus de cent navires mouillé dans ce port. L'anse de *Porz-Creac'h* ou de *Kervenny*, au sud de la forteresse peut aussi donner asile à quelques bateaux. Enfin plus avant dans la rivière, le port de

---

(1) M. Pihoret, prêfet du Finistère a promis à la Société archéologique de ce département de faire lever par un agent voyer les plans de l'oppidum de Vorganium et des autres forteresses gauloises décrites dans mon Mémoire cité plus haut.

(2) De bello gallico III. 12

l'Aber-Wrac'h pouvait offrir un abri sûr à une nombreuse flotte gauloise (1).

VI.

L'*Oppidum* de Vorganium est appelé dans le pays, *Castell-Ac'h* (Château d'Ac'h). Ce nom n'est marqué sur aucune carte. La pointe où il est situé se bifurque en deux branches inégales, dont la plus courte, porte le nom de *Coz-Castell-Ac'h* (château d'Ac'h ruiné) (2). Quelle est l'origine de ce nom? C'est ce que je vais essayer d'expliquer.

L'évêché de Léon était divisé avant 1790, en trois archidiaconés : 1° L'archidiaconé de Léon, compris entre la rivière de Morlaix à l'est, et la rivière la Flèche à l'ouest ; 2° celui d'Ac'h ou d'Ack, borné à l'est par l'Aber-Wrac'h, au nord et à l'ouest par la mer, au sud par la riviére de Landerneau; 3° enfin celui de Quemenet-Ili, par corruption Quiminidili, compris entre les deux autres archidiaconés. Mais de ces trois subdivisions les deux premières seules me paraissent très-anciennes. Elles sont mentionnées dans la vie de saint Paul Aurélien, premier évêque de Léon, sous les noms de *Pagus Leonensis* et de *Pagus Achmensis*. La troisième, le Quemenet-Ili qui signifie *Commendatio-Ili* (3) n'est désignée nulle part avec la dénomination de *Pagus*, et doit avoir été formée, à une époque reculée du moyen-âge, aux dépens du territoire du *Pagus Achmensis* (4). L'*Oppidum* de Vorga-

---

(1) Je suis très-porté à voir dans la rivière Aber-Wrac'h le *Tetus fluvius* (Teti fluvii ostia) que Ptolemée, dans sa *Description des Gaules*, mentionne après le *Gobœum Promontorium* et le *Staliocanus portus*.

(2) L'adjectif breton *Coz* placé après un substantif signifie *vieux*. Placé devant un substantif il a le sens de « ruiné, en mauvais état, de mauvaise qualité. »

(3) « Ili » est un nom d'homme.

(4) C'est aussi le sentiment de M. de la Borderie qui après avoir rapporté la donation faite par Childebert à Saint-Paul-Aurélien des *pagi Achmensis et Leonensis*, s'exprime ainsi :

« Les pays d'Ach et de Léon, cités dans les actes de saint Paul comme composant le diocèse attribué à ce saint par Childebert, sont donc deux *pagi minores*, deux subdivisions du comte de Léon. On ne peut douter que ces deux subdivisions ne comprissent alors tout le comté ; car il serait absurde de supposer que le territoire de Quéménet-Ili interposé entre Ach et Léon n'eut pas toujours fait partie du même diocèse que ces deux cantons. Il est bien plus naturel de croire que le Quemenet-Ili était compris à cette époque dans l'un des deux autres, dont il ne fut détaché qu'un peu plus tard. » — Annuaire historique de Bretagne pour 1862, p. 141-142.

nium aurait donc fait partie dans le principe de ce dernier *Pagus*, et lui aurait emprunté son nom (*Castell-Ac'h* = *Castellum-Ac'hmense*).

J'ai émis ailleurs (1) l'opinion que le mot *Ac'hmensis*, avec l'aspiration du *c'h* pouvait être un équivalentde *Axmensis* qui diffère bien peu de *Oxmensis* et de *Oximensis*. Si cette opinion était acceptée, le nom de *Castell-Ac'h* pourrait se traduire par *Castellum Oximense* ; on aurait alors les équivalents suivants : Castellum *Oximense*, Castellum *Oxmense*, Castellum *Axmense*, Castellum *Ac'hmense*, Castellum *Ac'hm*, Castellum *Ach* ; et cette forteresse aurait ainsi gardé jusqu'à nos jours, la trace du nom du peuple dont elle était la capitale, à l'époque de l'indépendance gauloise, titre qu'elle conserva pendant la durée de l'occupation romaine (2).

Bien que les ruines gallo-romaines considérables que j'ai signalées plus haut, et qui étaient traversées par la voie de Carhaix à la pointe de *Castell-Ac'h*, témoignent de l'importance de cette voie, et par suite de l'importance du point où elle aboutissait, les Romains n'ont laissé dans l'*Oppidum* de Vorganium, aucune trace de leur passage. Mais on trouve sur la pointe de Saint-Cava, qui n'est séparée de celle de *Castell-Ac'h*, que par la petite anse de Kervenny, où la voie vient se terminer, des tuiles à rebord qui ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu là une ou plusieurs constructions romaines. C'était trés-probablement le poste militaire qui figure sous le nom d'*Osismii*, au nombre des cantonnements maritimes cités dans la Notice des dignités de l'empire (3).

Quelques personnes ont prétendu que le cantonnement maritime d'*Osismii* était établi à Brest se fondant sur ce fait, que, dans la vie de Saint-Goueznou, cette ville est appelée *civitas Occismorum*, et que celle de Saint-Tugdual lui donne

---

(1) *Noms propres bretons commençant par* Ab *ou* Ap. — Revue Celtique, vol. II. p. 71.

(2) Il est peut être utile de faire observer que c'est aux habitants du *pagus Ac'hmensis* que s'applique le plus souvent le nom d'*Osismii* dans les anciennes *Vies des Saints Bretons*. Voir la *Vie de Saint-Goueznou* et celle de Saint-Tugdual, citée par A. de la Borderie, dans son *Annuaire historique de Bretagne* pour 1862, p. 28.

(3) « *Prefectus militum Maurorum Osismiacorum, Osismiis.* » — Ces Maures étaient des soldats d'Afrique enrolés dans l'armée romaine. Vers 1840, on découvrit dans un tombeau, en la commune de Plougonven, près Morlaix, (Finistère), cinq petites figurines égyptiennes en terre. C'étaient peut être les dieux d'un de ces soldats. Trois de ces figurines sont au Musée archéologique de Quimper.

le nom de *Urbs Ocismi*. Je ne puis pas admettre cette manière de voir ; car si la ville de Brest, qui a toujours gardé son importance depuis l'occupation romaine jusqu'à nos jours, avait rèellement échangé son nom de *Brivates portus* contre celui du peuple dont elle dépendait, elle aurait certainement, comme Rennes, Nantes et Vannes, conservé dans son nom moderne, quelque trace de son nom d'emprunt. Or, il n'y a aucun rapport entre *Osismii* et Brest dont l'étymologie ne peut guère s'expliquer que par le *Brivates portus* de Ptolémée. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque où furent écrites les vies de ces deux saints, et même à la date des faits qui y sont relatés, et que l'on suppose être le milieu du VI^e^ Siècle, la capitale des *Osismii* avait cessé d'exister depuis longtemps, et que Brest était alors la seule ville de l'ancien territoire de ce peuple, qui eût conservé une importance réelle (1). On pouvait donc avec raison l'appeler à cette époque *Civitas* ou *Urbs Occismorum,* et on ne saurait conclure de ces appellations que le cantonnement maritime d'*Osismii* était la ville de Brest.

Je persiste donc à croire que Vorganium et le poste romain qui s'éleva dans son voisinage restèrent de nom, sinon de fait la capitale des Osismii, pendant toute la durée de l'occupation romaine. J'ai essayé d'établir plus haut qu'elle avait conservé, dans son nom actuel de *Castell-Ac'h*, quelques traces du nom de ce peuple. Si je me suis trompé, la disparition du nom d'*Osismii* s'expliquera facilement par la ruine complète et définitive de l'*Oppidum* gaulois et du poste romain qui devait le défendre contre les pirates du nord. Aucun établissement ne s'est élevé sur ces ruines pour rappeler le souvenir de leur importance passée.

On en trouverait peut être, cependant, une faible reminiscence dans une tradition qui a cours dans la commune de Plouguerneau, et d'après laquelle une *grande ville* aurait autrefois existé non sur l'emplacement de l'*Oppidum* de Vorganium, mais à une petite distance au nord, sur un plateau de rochers appelé *Lézent* dans la carte de l'Etat-major (2).

---

(1) On remarque encore dans le château de Brest des restes importants de constructions qui remontent à l'époque gallo-romaine.

(2) D'après une tradition analogue rapportée par M. de Kerdanet dans son édition des *Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, par Albert le Grand, de Morlaix, page 32, une grande ville nommée Tolente ou Talenche aurait existé « à l'entrée de la baie des Anges, sur la rive droite de l'Aber-Wrac'h, à l'opposite du fort Cezon. » Il s'autorise en rapportant cette tradition, des « *Grandes Cronicques de Bretaigne* » par Alain Bouchard, et de la vie de Saint-Rioc, d'Albert le Grand. Ces deux

VII.

Dans l'article que j'ai publié sur la découverte de Vorganium, dans le numéro d'avril 1873 de la *Revue archéologique*, j'avançais que l'identité entre la capitale des *Osismii* et la ville de Carhaix acceptée, avant cette découverte par tous les géographes et les archéologues, avait jeté une grande confusion dans la géographie déjà si obscure de la partie de la III^e^ Lyonnaise, qui correspond à la péninsule bretonne. J'ajoutais que par suite de cette erreur, et en confondant *Vorgium* de la table de Peutinger avec *Vorganium*, on donnait une fausse direction à la voie marquée sur cette carte entre *Portu Namnetu* et *Gesocribate*, en la faisant passer par Carhaix.

M. Ernest Desjardins, dans une note intitulée *Vorgium* et *Vorganium*, insérée dans le numéro de mai 1873 de la même *Revue*, me fait observer qu'il a échappé à la confusion signalée par moi, et que dans ses travaux sur la *Géographie de la Gaule*, il n'a pas identifié *Vorganium* avec Carhaix, ni confondu le *Vorganium* de Ptolémée avec le *Vorgium* de la *Table de Peutinger*. Il est clair que mon assertion était trop absolue, et qu'au lieu de mettre en cause *tous* les géographes, j'aurais dû n'attribuer cette confusion qu'à la plupart d'entre eux. Mon excuse est dans ce fait que dans l'ancien pays des *Osismii* et des *Veneti* les beaux travaux de M. Desjardins ne sont guère connus que de réputation. Pour mon compte, à l'époque où parut ma note sur *Vorganium*, je n'avais pas encore eu la bonne fortune de les consulter. J'ajouterai que cet article fut rédigé en grande hâte, mon but en le publiant étant uniquement de prendre date de ma découverte. L'expérience m'a prouvé depuis que cette précaution n'était pas inutile.

Cet incident m'amène tout naturellement à parler de la situation de *Vorgium* et du tracé de la voie de *Portu Namnetu* à *Gesocribate*, marquée dans la *Table de Peutinger*.

---

auteurs parlent bien d'une ville de Tolente qui fut détruite à une époque très reculé, mais ils ne disent pas où elle était située. D'après le même M. de de Kerdanet, il y aurait à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, sur la rive droite, près d'un îlot, nommé ***Enez Hent***, un canal nommé *Toul-Hent*. L'île *Hent* figure en effet sur plusieurs cartes, notamment sur la carte du Finistère publiée par ordre de l'Assemblée nationale en 1790, mais le canal de *Toul-Hent* n'y est pas marqué. Comme le plateau indiqué sous le nom de ***Lezent*** dans la carte de l'Etat-major si trouve tout près de l'île *Hent*, qui n'y figure pas, il faut probablement lire plateau d'***Enez-Hent***, au lieu de plateau de ***Lezent***.

Jusqu'à ces derniers temps, deux opinions étaient en présence sur cette importante question de géographie. L'une déjà ancienne, plaçait la ville de *Vorgium* à Carhaix et faisait naturellement passer par cette localité la voie de *Portu Namnetu* à *Gesocribate*. Cette opinion, qui est celle de d'Anville, a été soutenue par M. Bizeul, et plus récemment par M. Ernest Desjardins.

La seconde opinion, dont la priorité revient, si je ne me trompe, à M. le baron de Walkenaër, identifiait *Vorgium* avec Concarneau. Ses partisans au lieu de diriger dans l'intérieur du pays la voie marquée sur la *Table de Peutinger*, lui faisaient suivre le littoral de Vannes à Brest, en passant par Hennebont, où ils plaçaient la station intermédiaire de *Sulim*, par Concarneau, Quimper, Châteaulin, Le Faou et Landerneau. Je dois déclarer qu'en l'absence de preuves suffisantes pour justifier l'identification de *Vorgium* avec Carhaix, je m'étais rangé à cette dernière opinion, tout en hésitant entre Concarneau et Quimper. Ce système était très-soutenable et à mon avis aussi rationnel que le premier, si l'on tenait compte : 1° des distances marquées dans la Table, considération très-importante comme on le verra plus loin ; 2° de l'existence d'une voie allant de Vannes à Brest par Quimper, avec embranchement sur Concarneau ; 3° des voies nombreuses traversant Quimper ; 4° et enfin des importants vestiges de l'occupation romaine existant dans cette dernière ville et aux environs dans un rayon de plusieurs lieues.

Tel était l'état de la question, lorsqu'au mois de septembre 1873, M. le commandant Mowat communiqua au Congrès de l'Association bretonne réuni à Quimper, un mémoire intitulé : *Signalement de l'inscription romaine inédite de Maël-Carhaix, et détermination de la station antique de Vorgium, par M. le commandant Mowat*. Quatre mois plus tard, ce mémoire fut reproduit par son auteur, avec quelques modifications, dans le numéro de janvier 1874 de la *Revue archéologique*, sous le titre suivant : *Étude de géohraphie ancienne. — La station de Vorgium déterminée au moyen de l'inscription inédite de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord)* (1). Dans ce travail, M. Mowat annonçait qu'il avait lu dans la sixième ligne de cette inscription le mot et le chiffre VORG VI qu'il traduisait par *Vorgium sex*. Le mot *leugæ*, d'après lui, était sous-entendu. Un dessin

---

(1) Maël-Carhaix est un chef-lieu de canton faisant partie de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord), et situé à 11 kilomètres environ à l'est de Carhaix, et à 6 kilomètres de la limite du département du Finistère.

de la borne, où la place qu'occupaient le mot et le chiffre VORG VI était bien indiquée, accompagnait le travail de M. Mowat.

Certes, après la publication de ces deux mémoires, on devait supposer que le problème de la situation de *Vorgium* était définitivement résolu. On verra, par ce qui va suivre, qu'en réalité la question n'avait pas fait un pas. Mais avant de m'occuper de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix, que l'on me permette de relever certaines assertions, à mon avis hasardées, qui sont du domaine de la philologie et que je remarque dans les deux articles de M. Mowat. Je me bornerai à citer celui qui a paru dans la *Revue Archéologique*.

Dans un travail détaillé sur la découverte de Vorganium, publié au mois de mars 1873 dans le journal *Le Finistère*, travail que j'adressai à M. Mowat, je mexprimais ainsi à propos de l'étymologie du nom de la capitale des Osismii : « Le mot *Morgan* signifie en gallois *le bord de la mer*. Aucune « dénomination ne pouvait certes mieux convenir à Vorga- « nium, placé comme une sentinelle avancée à l'extrême « pointe de l'Armorique entre la Manche et l'Océan. » J'ai toujours eu pour principe de considérer comme bonne l'étymologie d'un nom de lieu, quant cette étymologie s'explique par la position topographique de cette localité. En ce qui concerne l'étymologie du nom de Vorganium, je n'étais pas seul de mon avis, car je lis dans la note de M. E. Desajrdins sur Vorgium et Vorganium : « Mais le nom de *Vorganium* peut « être rapproché du radical *morgan, vorgan*, celtique, qui « signifie maritime » (1).

Cette étymologie n'est pas du goût de M. le commandant Mowat, et voici par quel raisonnement il essaie de la refuter: « On s'est demandé quelle est l'étymologie des mots Vorgium, « Vorganium, et on a même songé à en tirer des arguments « en faveur de la position géographique attribuée à l'une ou « à l'autre de ces localités; mais je ne saurais approuver « l'assimilation de *vorgan* au breton *morgan* « maritime » tant « que la permutation du *v* gaulois en *m* breton ne sera pas « justifiée » (2).

Je prendrai la liberté de faire observer à M. le commandant Mowat qu'il ne peut être ici question du changement du *v* gaulois en *m*, mais bien de la permutation de l'*m* en *v*, permutation très-naturelle qui existe dans tous les dialectes celtiques. Prenant pour exemple le mot *Morgat*, nom d'un petit

---

(1) Revue Archéologique, mai 1874, p. 315.

(2) Revue Archéologique, janvier 1874, p. 5.

port de la baie de Douarnenez, qui ressemble beaucoup au mot *Morgan*, si je veux traduire en breton la phrase *aller à Morgat*, il me faudra dire *mont da Vorgat* et non pas *mont da Morgat*. Il est inutile de multiplier les exemples. Cette règle de permutation de l'*m* en *v* est bien connue de tous les celtistes. Je suis surpris que M. Mowat qui cite Zeuss et la *Grammatica celtica* n'ait pas remarqué que *Morgan* figure dans l'inscription de Kerscao sous la forme *Vorgan*, au même titre que *Borgium* figure sous la forme *Vorgium* (1) dans la Table de Peutinger. Dans l'un et l'autre de ces mots la permutation des initiales *m* et *b* en *v* est accomplie.

Mais cette objection n'est pas la seule que produit M. Mowat à l'appui de sa thèse contre l'étymologie de Vorganium, proposée par M. Desjardins et par moi. Voulant diminuer autant que possible l'importance de la capitale des *Osismi*, et en faire, comme on disait autrefois, une *fillette* de *Vorgium*, M. Mowat après avoir établi que *Vorg* signifie « un lieu fortifié », opinion que je partage entièrement, s'exprime ainsi :

« Pour ma part je constate que les deux noms de lieu ren-
« ferment en commun le radical *vorg*, et en outre que *Vorga-*
« *nium* est un simple dérivé de *Vorgium* ; le fondateur de la
« philologie celtique Zeuss, a même démontré que le suffixe
« *an* a le sens diminutif, en sorte que *Vorganium* signifierait
« au propre « petit *Vorgium* (2). »

Il y a si je me trompe, deux inexactitudes dans ces cinq lignes et je vais essayer de le démontrer. Je n'ignore pas que le suffixe *an* indique quelquefois un diminutif dans les dialectes celtiques. Ainsi en breton *laouen* signifie « joyeux », et *laouenan* « petit joyeux ». C'est le nom du roitelet. De même en gallois, du mot *dyn* qui signifie « une personne » (homme ou femme), est venu *dynan* une « petite femme. Mais il n'est pas, que je sache, venu à l'esprit de personne de prétendre que tous les mots celtiques terminés par la syllabe *an* sont des

---

(1) ***Bwrch***, « a rampart, » « a wall. » Owen Pughe's *Welsh and Eng. Dict.* — ***Bourc'h***, « bourg » ; ar *Vourc'h*, « le bourg. » Legonidec, Dict. breton-français. — Dans son manuel de tactique *De re militari* Végèce nous apprend que les soldats romains appelaient *burgus* (bourg) un ouvrage fortifié (*Castellum parvum quod* burgum *vocant*). C'est le même mot que l'allemand ***Burg***. » A. Brachet, *Grammaire historique de la langue française*, p. 24. — Il est bon de faire remarquer que *Caerez*, non actuel de Carhaix, signifie en ancien breton « un lieu fortifié », et que dans le titre de fondation du prieuré de Saint-Nicolas faite en 1108 en faveur de l'abbaye de Redon, par Tanki, vicomte de Poher, Carhaix est appelé « Castellum », *Caerez* et *Castellum* semblent être des traductions de *Vorgium*.

(2) Revue Archéologique, janvier 1872, p. 6.

diminutifs. Il importe, d'ailleurs, de ne jamais confondre les mots composés avec les mots simples. Aucun celtiste ne songera à voir dans le mot *Morvran* un diminutif, parce que *Morvran* qui signifie littéralement « corbeau de mer » est composé de *mor* « mer » et de *bran* en composition *vran* « corbeau ». Il en est de même du mot *Morvan* (Mor-man) nom d'homme très-répandu en Bretagne. *Morgan* est de même que *Morvran* et *Morvan* un mot composé formé de *mor* « mer » et de *can* ou *cant*, en composition *gan* ou *gant* qui, en gallois signifie « bord » (1). Il n'y a donc pas lieu d'y chercher le radical *Vorg*, ni le suffixe *an* ayant le sens diminutif.

Je reviens à l'inscription de la borne de Maël-Carhaix. Voici en quels termes M. le commandant Mowat rend compte de sa découverte :

« Enfin à la sixième ligne la plus nette de toutes, on voit un « V, et à onze centimètres plus loin, un G suivi des carac- « tères VI, après lesquels un point. Dans l'intervalle qui sé- « pare le V initial et le G, apparaît confusément un O, ou « peut-être les lettres O R en monogramme, car il y a « plus que la place nécessaire pour une seule lettre, mais pas « assez pour deux lettres séparées. »

Après avoir déclaré que, dans l'état actuel des choses, il ne peut songer à proposer une restitution des cinq premières lignes, M. Mowat continue ainsi : « Quant à la sixième « ligne, je crois être plus heureux, et c'est là le point essentiel. « En effet, cette ligne placée en vedette au-dessous de l'ins- « cription se présente avec la concision caractéristique de la « formule itinéraire habituelle, composée invariablement de « deux termes : en premier lieu, le nom de la station à par- « tir de laquelle est comptée la distance ; en second lieu, « le chiffre indiquant le nombre d'unités de longueur mesu- « rées entre cette station et la borne. Je ne vois que le nom « de Vorgium qui convienne au commencement de notre

---

(1) Cette étymologie est celle qui est donnée par Owen Pughe, *Welsh and Eng. Dict.* verb. *Morgant* et *Cant*. Je verrais plus volontiers dans *Morgan* les mots *Mor* « mer » et *gan* radical de *gana* « engendrer » « enfanter » « naître ». Voir Legonidec *Dict. bret.-franç.* verb. *genel.* — Le père Grégoire de Rostrenen dans son Dict. français-breton, traduit « Syrène » par *mary-morgan*, qui signifie littéralement « Marie-la-Marine ». Morgan est un nom d'homme très-répandu dans le pays de Galles ; et la meilleure preuve que les anciens Gallois y attachaient le sens de « maritime », c'est ce que le fameux hérésiarque connu sous le nom de Pélage, qui vivait au IVe siècle et qui s'appelait en réalité *Morgan*, voulant changer son nom l'avait traduit en grec par le mot Pelagos. Ce fait seul serait concluant en faveur de l'étymologie que je propose pour le mot Morgan.

« sixième ligne, et cette station ne saurait être placée ailleurs « qu'à Carhaix, ainsi que nous allons le voir. Je n'hésite « donc pas à lire :

V ... G VI = V *(or)* G *(io)* *(leugae)* VI, c'est-à-dire *sex.* »

M. Mowat ajoute que dans la sixième ligne de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix, le mot *leugae* doit être sous entendu avant le nombre VI, et il établit par des exemples, que ce mot manque quelques fois dans les inscriptions itinéraires de la Gaule Aquitaine.

VIII.

Malgré les affirmations de M. Mowat, et malgré le dessin qui accompagne son travail et dans lequel les caractères VORG VI sont reproduits d'une manière très-apparente, je ne pus après la lecture de son travail accepter sans réserves ses conclusions, et le mauvais état de ma santé fut le seul motif qui m'empêcha de me rendre immédiatement à Maël-Carhaix pour éclaircir mes doutes. Il y a un mois la Commission de la topographie des Gaules m'ayant prié de lui fournir des renseignements exacts sur les caractères qui pouvaient se trouver entre le V et le G du mot VORG relevé par M Mowat, je pris du papier, du plâtre, de la terre à modeler, et des outils de plâtrier, et je me rendis à Maël-Carhaix. Comme ma visite avait en quelque sorte un caractère d'enquête, je priai de m'accompagner dans mon exploration, deux de mes amis M. Gaubert, de Carhaix, membre du Conseil général, et M. Audran, ancien maire de Quimperlé, tous deux membres de la Société archéologique du Finistère, et tous deux zélés pour l'étude de nos antiquités.

Le 3 août 1874 nous étions en présence de la borne, et ce fut pas sans étonnement que dans la sixième ligne de l'inscription, dans l'endroit où M. le commandant Mowat avait lu VORG VI, nous lûmes très-distinctement LEVG VI. *Il n'était pas possible de lire autre chose.* Aucune lettre n'était apparente à gauche du mot LEVG. Je crus donc que le nom de la ville (et cette ville devait être Carhaix) pouvait se trouver dans la cinquième ligne qui est l'avant dernière de l'inscription. Dans cette pensée je pris un moulage en plâtre des deux dernières lignes. Mais en étudiant mes moulages, chez moi, quelques jours après, je vis que je m'étais trompé quant à la place

occupée par le nom de la ville. En effet il me fut facile de rétablir ainsi la cinquième ligne :

TRIBVN POTESTATE.....

Les dernières lettres sont cachées par le mur du cimetière auquel la borne est adossée.

Je portais alors toute mon attention sur le moulage que j'avais fait de la dernière ligne de l'inscription, et j'eus la satisfaction de découvrir à gauche du mot LEVG, la lettre G ou C, plus fruste, il est vrai, que les lettres du mot LEVG, mais cependant encore assez distincte. Il était évident pour moi que cette lettre entrait dans la composition du nom de la ville, mais était-elle isolée ? ou bien était-elle précédée d'une ou de plusieurs autres lettres ? Ne pouvant retourner sur le champ à Moël-Carhaix, et désireux cependant de sortir de l'incertitude où je me trouvais, je priai M. Gaubert, qui avait assisté à mes opérations de moulage, de me faire mouler la borne sur une largeur de trente-cinq centimètres à gauche du mot LEVG. M, Gaubert m'expédia promptement ce moulage en exprimant le vœu qu'il pût m'être de quelqu'utilité. Après quelques minutes d'examen je n'eus aucune peine à rétablir de la manière suivante la dernière ligne de l'inscription :

A VORG LEVG VI

C'est-à-dire : *a Vorgio leugae sex.*

Les lettres du mot VORG quoique plus frustes que celles qui les suivent sont largement tracées et bien distinctes. Aucune d'elles ne peut donner lieu à la moindre hésitation. Il n'existe entre ces lettres aucune liaison.

Ainsi donc Carhaix est bien *Vorgium.* Mais singulier caprice du sort ! M. le commandant Mowat, dans l'ardeur de sa conviction, voit le nom de *Vorgium* là où il n'existe pas, et c'est à moi sceptique, qui plaçais *Vorgium* à Quimper ou à Concarneau, qu'il est réservé de découvrir le secret de la borne de Maël-Carhaix !

On peut se rendre aisément compte de la présence de ce milliaire près du cimetière de cette paroisse. Voici comment nous nous l'expliquions mes amis et moi, en revenant de notre exploration du 3 août :

A une époque ancienne, peut-être au VIII^{e} au IX^{e} on au X^{r} siècle, il était d'usage en Basse-Bretagne, comme en Ecosse, en Irlande, dans le Pays de Galles et dans la Cor-

nouaille anglaise, de marquer la sépulture des personnages importants par une longue pierre plantée ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône tronqué. Ces pierres étaient souvent cannelées de haut en bas dans tout leur pourtour. Elles étaient quelquefois surmontées d'une croix de pierre. Souvent aussi une croix pattée était gravée en creux sur une de leurs faces. Rarement, en Bretagne surtout, elles portaient une inscription qui faisait connaître le nom du défunt. Le département du Morbihan possède quelques-unes de ces inscriptions qui sont fort intéressantes. On désigne actuellement ces pierres en Bretagne sous le nom de *Lec'hs* (1). Elles sont excessivement nombreuses principalement dans le Finistére et dans le Morbihan. A une époque ancienne un personnage marquant de la paroisse de Maël-Carhaix étant mort, on trouva tout simple de placer sur sa sépulture une borne milliaire plantée snr la voie de Carhaix à Corseul, à un ou deux kilomètres au nord du bourg. C'était un *lec'h* tout trouvé qui n'exigeait aucun travail. Mais pour qu'on ne pût supposer que le personnage dont il marquait la sépulture était l'empereur dont le nom était gravé sur la pierre, on prit la précaution de la marteler au moyen d'un marteau tranchant qui a défiguré un grand nombre de lettres. Cette opération a été faite avec un véritable acharnement. M. Audran a remarqué au sommet de la borne un trou destiné à recevoir une croix de pierre. La plupart de nos bornes romaines ont dû être employées comme *Lec'hs*, lorsqu'elles n'ont pas été transformées en auges, en linteaux de portes ou en macadam (2).

La borne de Maël-Carhaix ne forme pas une colonne parfaitement cylindrique comme le dit M. le commandant Mowat. Son diamètre est, en effet, plus petit à son sommet, qu'à sa base.

---

(1) C'est bien improprement que le mot gallois *Lec'h* ou plutôt *Llec'h*, qui signifie une pierre plate, une pierre placée horizontalement, a été introduit depuis quelques années en Bretagne pour désignée une pierre levée ayant la forme d'une pyramide ou d'un cône tronqué.

(2) Il y a plus de dix ans que la borne de Maël-Carhaix, m'avait été signalée comme *Lec'h*. Sa situation près d'un cimetière rendait cette attribution fort probable. Il existe près du bourg d'Elliant à quatre lieues de Quimper, sur le bord d'une voie qui se dirige de l'est à l'ouest, une borne milliaire qui portait jadis une inscription. Il y a trente ans, le curé d'Elliant a fait repiquer la borne pour la rendre « *plus propre.*» Au reste ces actes de vandalisme ne sont pas rares en Bretagne. Il y a trois ou quatre ans, une belle pierre tombale sur laquelle était sculptée en haut-relief l'effigie d'un chevalier, et qui était destinée au Musée de Quimper, a été fendue en deux par le recteur de Saint-Evarzec pour en faire des *poteaux de barrière.*

Voici les dimensions exactes du monument :

Hauteur au-dessus du sol	1m 20
Circonférence au sommet	1m 95
— à la partie médiane	2m 10
— à la base	2m 25

La première ligne de l'inscripton est à 0m 65 du sommet de la pierre et la sixième et dernière ligne à 0m 85 au-dessus du dais qui lui sert de base. Quant à la rainure signalée par M. Mowat, au-dessus de l'inscription, et qu'il suppose avoir été un trait de scie annonçant qu'on avait commencé a débiter le fût de la colonne, je prendrai la liberté de lui faire observer que des rainures semblables et souvent même de profondes entailles se remarquent sur un grand nombre de *Lec'hs* sans qu'on puisse en donner une explication satisfaisante. Auraient-elles servi à attacher des criminels, comme à un pilori ?

D'après les renseignements fournis à M. Gaubert par M. Lemoine, maire de Maël-Carhaix, cette borne existe dans ce bourg depuis un temps immémorial. Elle était d'abord placée à un des angles extérieurs du cimetiére. Elle a été transféré, il y a cinq ans, au lieu où on la voit aujourd'hui. Dans cette opération on découvrit le mot IOVI, gravé à la base de la pierre. Il est regrettable qu'au lieu de placer la borne de manière à ce que l'inscription fut tournée vers la place du bourg, on l'ait placée de côté ; de sorte que les dernières lettres des cinq premières lignes sont masquées par le mur du cimetière auquel le monument est adossé.

Quoique l'inscription de la borne de Maël-Carhaix, soit, comme je l'ai dit, fort mutilée, je ne désespère pas de la lire en entier lorsque j'aurai pu me procurer de bons estampages de chacune des six lignes qui la composent. Un moulage de la deuxième ligne, que M. Gaubert a bien voulu m'adresser sur ma demande, m'a permis de retrouver le nom de l'empereur en l'honneur de qui cette colonne itinéraire a été élevée. Voici ce que j'ai pu lire jusqu'à prèsent de l'inscription :

IMP CAESAR .....
SEPTIMIO SEVERO P .....
..... PAR .....
..... PONT MA .....
TRIBVN POTESTATE .....
A VORG LEVG VI (1) .....

---

(1) *Imperatori Caesari* ..... *Septimio Severo pio (felici augusto)* ..... *parthico* ..... *pontifici maximo tribunicia potestate* ..... *a Vorgio leugae sex.*

C'est donc sous le régne de Septime Sévère, c'est-à-dire entre l'an 193 et l'an 211 après J.-C. que la borne de Maël-Carhaix a été érigée. La distance de ce bourg à Carhaix est d'environ 11 kilomètres, et celle indiquée sur la borne, de 13 kilomètres 326 mètres. Mais cette différence ne doit pas constituer une difficulté, car nous ignorons à quel point précis de la voie de Corseult, ce monument était primitivement placé.

IX.

La découverte, bien authentique cette fois, que je viens de faire de *Vorgium* à Carhaix, et celle que j'ai faite il y a dix-huit mois de *Vorganium* à l'embouchure de l'Aberwrac'h, coupent court d'une manière définitive aux discussions auxquelles la situation géographique de ces deux villes gauloises a donné lieu depuis déjà longtemps. C'est bien par Carhaix que doit passer la voie de *Portu-Namnetu* à *Gesocribate*, et Castel-Noëc pourrait bien être la station intermédiaire de *Sulim*. Les distances qui séparent ces deux stations de *Darioritum*, concordent bien avec celles qui sont indiquées dans la table de Peutinger. Mais dans cette hypothèse la voie qui relierait Vannes à Castel-Noëc, devrait à mon avis, rejoindre la *Chaussée-Ahès* (1) par la route de Locmine et non par la voie de Corseul, comme le suppose M. Bizeul qui, je dois le dire, fait des réserves à ce sujet (2).

On pourrait aussi placer la station de *Sulim* à Hennebont qui est bien situé à 20 lieues gauloises (44 kilomètres 420 mètres) de Vannes. Mais la distance de Hennebont à Carhaix me paraît un peu forte pour les 24 lieues gauloises (53 kilomètres 304 mètres) marquées dans la table, entre *Sulim* et *Vorgium*. Cette distance à vol d'oiseau, est en effet de 61 kilomètres.

M. Bizeul qui s'est particulièrement occupé du tracé de la voie de Vannes à Castel-Noëc, qu'il identifie avec *Sulim*. dit qu'en quittant cette dernière localité, elle paraît se diriger vers la petite ville de Guémené, mais qu'il manque de renseignements pour la conduire de là à Carhaix (3). Je pense

---

(1) Dans son mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, chap III et VIII, M. Bizeul désigne ainsi une voie qu'il décrit, sous le nom de *Voie de Rennes à Ker-Ahès par Castel-Noëc*. Cette voie qui, d'après le tracé qu'en donne M. Bizeul, forme dans son parcours un véritable demi-cercle, paraît être composée de tronçons de différentes voies.

(2) Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne p. 42.

(3) Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, p. 85.

que du Guémené elle se dirigeait vers le village de la Trinité en Langonnet (Morbihan), où il existe des ruines romaines assez importantes (1). Elle passait ensuite près du bourg de Plevin, où elle est facile à reconnaître et se dirigeait sur Carhaix.

Mais si Carhaix est *Vorgium*, comme je l'ai établi, et si, suivant l'opinion de plusieurs géographes, *Gesocribate* doit être identifié avec Brest, identification qui me paraît très-acceptable (2) il est impossible d'admettre que la voie qui partait de *Vorgium*, et qui, dans la Table de Peutinger, paraît se terminer à *Gesocribate*, vint aboutir à ce point, à moins de supposer une erreur dans le chiffre de la distance marquée dans ce document entre ces deux stations. Cette distance est en effet de XLV lieues gauloises, soit un peu moins de 100 kilomètres. Or, mesurée sur la carte de l'état-major au moyen d'un compas et en tenant compte de toutes les courbes, la distance entre Carhaix et Brest n'est que de 75 kilomètres, soit une différence en moins de 25 kilomètres, c'est-à-dire d'un quart de la distance marquée dans la Table. Pour obtenir la distance de XLV lieues gauloises il faudrait prolonger la voie jusqu'au Conquet, qui devrait alors être identifié avec la station de *Gesocribate*. Mais, comme on le verra plus loin, il y a de grandes probabilités pour que le Conquet, ou plutôt la presqu'île de Kermorvan, soit le *Staliocanus portus* de Ptolémée. D'un autre côté, si telle avait été la direction de la voie, on ne peut guère admettre qu'elle n'eût pas passé par Brest, et que le nom de cette importante localité n'eut point figuré dans la Table de Peutinger.

Il y a donc en ce qui touche la direction de cette voie à sa sortie de *Vorgium* et le point où elle aboutissait, une difficulté sérieuse dont la solution ne me paraît pas cependant impossible. Voici par quel raisonnement je vais essayer d'en rendre compte.

---

(1) Outre les ruines que l'on remarque près du presbytère de la Trinité, et dont quelques débris ont été remis au Musée de Quimper, par MM. Félix et François Stenfort de Gourin, il existe de grandes quantités de tuiles romaines près du bourg de Langonnet, et aux villages de Menez-Bloc'h et de Kerodrennic entre la Trinité et Langonnet.

(2) *Gesocribate* doit être une forme altérée de *Gesobrivates* qui diffère bien peu de ***Briouates Limen*** nom, sous lequel Ptolémée dans sa ***Description des Gaules***, désigne une localité que je n'hésite pas à identifier avec Brest. De ***Brivates*** est venu naturellement ***Brest*** par métathèse. En dehors de cette explication je ne trouve pas d'étymologie rationnelle du nom de cette ville. M. E Desjardins qui n'admet pas cette identification, reconnait cependant que « la traduction en langue celtique des mots ***Briouates Limen*** est ***Gesobrivates*** » — Céographie de la Gaule, p. 199.

Et d'abord, étant donné la situation de *Vorganium*, capitale des Osismii, à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, n'est-il pas rationnel d'admettre que la voie principale qui sortait de *Vorgium* par le nord-ouest devait se diriger vers cette capitale de préférence à tout autre point de la côte ? Il n'y a pas dans le département du Finistère une seule voie romaine, dont le tracé puisse être mieux établi que celui de la voie qui reliait *Vorgium* (Carhaix) à la pointe de *Castel-Ac'h* (emplacement de *Vorganium*). La distance qui sépare ces deux points, mesurée avec soin à l'aide d'un compas, sur la carte de l'État-major, en suivant le tracé que j'ai donné plus haut, est de 90 kilomètres. Il y a donc entre cette distance et les XLV lieues gauloises qui séparent *Vorgium* de *Gesocribate* une différence d'environ dix kilomètres ; mais on s'en rendra facilement compte, si l'on remarque que la voie de Carhaix à *Vorganium* traverse toute la chaine des Montagnes d'Aré, c'est-à-dire un pays extrêmement accidenté, où les courbes sont nécessairement fort nombreuses et ne sauraient être mesurées exactement sur une carte. La distance entre Carhaix et *Vorganium* concorde donc assez bien avec la distance marquée dans la Table entre *Vorgium* et *Gesocribate* (1). Ce premier point établi, il me reste à expliquer par suite de quelles circonstances *Gesocribate* se trouve placé dans la Table de Peutinger, à l'extrêmité de la voie qui sortait de *Vorgium*.

Tous ceux qui ont étudié ce document, ont dû remarquer entre l'embouchure de la Meuse (*Patabus*) et celle de la Seine le mot *Veneti* et plus haut, au-dessus de *Gesogiaco*, le mot *Osismi*. Il est évident qu'il y a eu ici une transposition de ces deux noms, et que le mot *Veneti* qui est écrit en majuscules comme les noms de peuples tels que *Beturiges*, *Cadurci* etc., devait désigner le peuple de la cité des *Venètes* et occuper une place dans le voisinage de *Dartoritum* Il ne paraît pas moins évident que l'erreur du copiste, et par suite la transposition du mot *Osismi*, doivent être attribuées à la ressemblance des premières syllabes des mots *Gesogiaco* et *Gesocribate*. Avant cette transposition *Osismi* devait donc être placé au-dessus de *Gesocribate*. De plus comme *Osismi* est écrit, comme le nom de toutes les autres villes, en caractères minuscules, ce mot devait aussi désigner une ville et

---

(1) Le rapport entre ces deux distances sera encore plus exact, si l'on admet que le V du chiffre XLV est une altération du chiffre II, produite par le rapprochement des jambages de ce dernier chiffre. Cette sorte d'altération est fréquente dans les manuscrits anciens. Dans cette hypothèse la distance en question serait de XLII lieues gauloise, soit un peu plus de 93 kilomètres seulement.

non un peuple. Or la seule ville qui ait porté le nom d'*Osismii* dans la IIIe Lyonnaise, est *Vorganium*. Je sais bien que ce n'est qu'au IVe siècle que les villes de la Gaule celtique prirent le nom des cités dont elles étaient les capitales, et que la Table de Peutinger est antérieure à cette date. Mais on n'ignore pas que ce précieux document a été, à diverses époques, l'objet d'additions et de corrections. Or je considère comme le résultat d'une correction, la présence du mot *Osismi* au-dessus de *Gesocribate*. A mon avis *Gesocribate* (Brest) était dans le principe placé au-dessous de la voie, peut être à l'extrémité d'un embranchement venant de *Vorgium* ou de *Dartoritum*. Par suite d'une erreur de transcription, ce mot fut substitué à celui de *Vorganium* qui, se trouvant placé à côté de *Vorgium*, pouvait paraître, aux yeux d'un copiste ignorant, faire double emploi avec le nom de cette dernière station, en raison du rapport qui existe dans l'orthographe des noms de ces deux villes. On n'ignore pas que, tout récemment encore, un grand nombre de géographes confondaient *Vorgium* avec *Vorganium* ; et l'on peut bien admettre que puisque cette confusion a été faite dans les temps modernes par des savants dont les noms sont loin d'être obscurs, elle a pu aussi être commise par de simples copistes à une époque ancienne. Dans cette substitution le chiffre XLV demeura attribué à *Gesocribate*. Plus tard, après que *Vorganium* fut devenu *Osismii*, on s'aperçut de l'erreur et on écrivit le mot *Osismi* au-dessus du mot *Gesocribate*.

Voilà les explications que j'avais à donner, pour rendre compte de la difficulté qui résulte du chiffre de la distance marquée dans la Table de Peutinger, entre les stations de *Vorgium* et de *Gesocribate*. Comme on a pu le voir, elles reposent principalement sur cette hypothèse, que la plus importante des voies sortant de *Vorgium* dans la direction du Nord ouest devait aboutir à la capitale du peuple dont elle traversait le territoire. Les ruines gallo-romaines que l'on rencontre dans le parcours de la voie qui reliait ces deux villes, et que j'ai mentionnées plus haut (pages 27 et 28), témoignent suffisamment, je le répète, de son importance, et prouvent par les monnaies qu'on y a découvertes, qu'elle fut une des voies les plus fréquentées de la cité des Osismii, pendant toute la durée de l'occupation romaine.

Aux détails qui précédent sur la découverte et sur la situation topographique de *Vorganium* et de *Vorgium*, il n'est pas, je crois, inutile d'ajouter quelques renseignements sur la cité des *Osismii*, dont ces deux localités étaient les villes principales.

X.

Un principe généralement admis par nos géographes, est celui de la concordance des anciennes divisions civiles de la Gaule avec les divisions ecclésiastiques de la France, telles qu'elles existaient à la fin du XVIII^e^ siècle. Cependant si l'exactitude de ce principe a été vérifiée pour un grand nombre de diocèses, on est forcé de reconnaître qu'il ne peut s'appliquer à tous ceux de la province de Tours, qui représente la troisième Lyonnaise sous l'administration romaine.

La cause de cette exception fut l'établissement dans une partie de cette province, au V^e^ siècle et dans les siécles suivants, de nombreuses tribus bretonnes, qui, chassées de leur île par les Saxons envahisseurs, vinrent, sous la conduite de leurs chefs militaires, de leurs prêtres et de leurs moines, demander à l'Armorique un asile que ne pouvait plus leur donner la mère-patrie.

Vers le même temps les Francs envahissaient la Gaule. Mais il y eut entre cette invasion et l'immigration des Bretons en Armorique une différence essentielle sous le rapport de l'influence que ces deux évènements exercèrent sur les circonscriptions ecclésiastiqnes des régions envahies. En effet les Francs, païens, n'avaient pas à opposer à l'administration des évêques de la Gaule une organisation religieuse qui pût modifier en quoi que ce soit les limites de leurs diocèses. Leur prompte conversion au christianisme eut pour résultat de consolider les bases de l'ordre établi dans le domaine ecclésiastique.

Les Bretons, au contraire, étaient depuis longtemps chrétiens quand ils abandonnèrent leur île. Leurs prêtres et leurs moines les accompagnaient dans leur exil. Ils avaient leurs saints particuliers et leur christianisme, tant sous le rapport de la doctrine que sous celui de la discipline, différait en plus d'un point de celui des habitants de la Gaule (1). A leur arrivée en Armorique, ils continuèrent l'exercice de leur culte de la même manière qu'ils l'avaient toujours pratiqué dans l'île ; et comme dans leur nouvelle situation aucun lien ne les rattachait à l'ancienne administration romaine, ils ne tinrent aucun compte des divisions civiles ou ecclésiastiques établies, et donnèrent à quelques-uns des cantons où ils se fixèrent des noms empruntés aux contrées de la Bretagne qu'ils avaient été forcés d'abandonner. Plus tard, lorsqu'ils se furent établis d'une manière solide dans leur nouvelle patrie, ils nommèrent, à l'imitation

---

(1) Dom Libineau, ***Histoire de Bretagne,*** t. I, liv. I, p. 7-13.

des Gaulois, dans quelques-unes de leurs principales villes, des évêques à résidence fixe, tout en maintenant dans le reste du pays les évêques régionnaires, les seuls dont la discipline de l'église bretonne eût jusque là reconnu l'institution (1). Telle fut l'origine des évêchés de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Saint-Malo et de Dol (2).

Cet état de choses se maintint jusqu'au milieu du XIe siècle, époque à laquelle Nominoë, qui venait de fonder l'unité de la nation bretonne et de se proclamer roi des Bretons, voulut consolider l'unité politique de son pays en y établissant une église bretonne indépendante des prélats Francs. Il supprima, en conséquence, les évêques régionnaires, et porta à neuf le nombre des évêchés Bretons à résidence fixe, en créant les siéges de Tréguier et de Saint-Brieuc. Il établit Dol pour métropole sur cette nouvelle province qu'il détacha de Tours (3). Ce ne fut que plus de trois siècles plus tard, que Dol perdit son titre métropolitain, et rentra, avec la province instituée par Nominoë, dans la province de Tours (4).

Cette révolution et les circonstances particulières dans lesquelles s'opéra, comme on l'a vu plus haut, la colonisation bretonne, apportèrent dans les circonscriptions de quelques-unes des anciennes subdivisions de la troisième Lyonnaise de si grands changements que des neufs évêchés de Bretagne, ceux de Rennes et de Nantes, où l'influence bretonne ne se fit sentir qu'assez tard, peuvent seuls être considérés comme correspondant à peu près aux cités des Redones et Namnetes dont ils ont conservé les noms.

De cette confusion est résulté entre les savants qui se sont occupés, à une époque relativement moderne, de la géographie de la Gaule, une grande divergence d'opinions sur les rapports géographiques des sept autres évêchés avec les cités des *Veneti*, des *Curiosolitae* et des *Osismii*, qu'ils représentent.

L'objet de ce travail est principalement de rechercher la ligne de démarcation qui existait entre le territoire de ce dernier peuple et celui des *Veneti*. Mais il convient avant d'a-

---

(1) Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête de l'Angleterre*, liv. I, p. 71-72 ; 7e édit.

(2) Hauréau, *Gallia Christiana*, p. 1038.

(3) Hauréau, ibid. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 40. Dés le VIe siècle les évêques de Dol s'étaient érigés en métropolitains Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 17.

(4) Gallia Christiana, t. 11, p. 565.

border cette recherche, de rappeler sommairement les principales opinions qui se sont produites sur l'étendue de la cité des Osismii.

XI.

La carte qui accompagne l'Histoire de Bretagne de Dom Morice (1), sans lui assigner de limites précises, lui attribue cependant tout l'évêché de Léon, une portion de celui de Tréguier, et évidemment la partie sud-ouest de l'évêché de Quimper, puisqu'elle place le *Promontorium Gobaeum* à la pointe du Raz, et *Sena insula* à l'île de Sein.

D'Anville lui donne pour limites, à l'ouest, le bourg d'Iffiniac, se fondant sur un prétendu rapport d'étymologie entre le mot *Fines* et le nom de cette paroisse. Pour le reste, il lui donne les limites qu'avait l'évêché de Quimper au dernier siècle ; mais il réserve à titre de *Pagus*, la partie sud de cet évêché, dans lequel il place les *Corisopiti*

M. Bizeul, qui dans ces derniers temps a traité, avec plus de vivacité peut-être que de logique, dans le *Bulletin de l'Association bretonne* (2), la question des *Osismii*, assimile l'étendue du territoire de ce peuple à celle des évêchés de Quimper, de Léon et de Tréguier, et à une partie de celui de Vannes jusqu'au Blavet, ou tout au moins jusqu'à la rivière le Scorff,

Enfin, les limites données tout récemment aux *Osismii* dans le projet de la carte des anciennes cités, publiée par la Commission de la topographie des Gaules, sont celles de l'ancien diocèse de Quimper, et la rivière le Guer (3), qui borne à l'ouest l'archidiaconé de Pougastel, dans l'évêché de Tréguier.

Comme on le voit, l'étendue du territoire attribué par nos géographes à la cité des *Osismii* est bien plus considérable que celles qu'ils accordent aux cités voisines. Selon M. Bizeul, entre autres, le territoire de ce peuple aurait été à lui seul plus étendue que celui des deux cités réunies des *Veneti* et des *Namnetes*. D'un autre côté, les Osismii auraient, d'après cette manière de voir, possèdé une étendue de côtes au moins aussi grande que le reste du littoral de la troisième Lyonnaise. Les opinions que je viens d'exposer reposent-elles sur des données historiques certaines, ou sont-elles le résultat d'hypothèses plus

---

(1) Elle a pour titre : *Armoricæ Veteris descriptio juxta Samsonum tabulas et quorundam éruditorum observationes.*

(2) T. IV, p. 39 et 107.

(3) Le nom de cette rivière doit être *Leguer* et non *Guer*, comme on l'écrit dans toutes les cartes. On trouve sur ses bords une localité appelée Traonleguer, dont le nom signifie *vallée du Léguer*.

ou moins ingénieuses, ressource à laquelle on a volontiers recours quand les témoignages de l'histoire font défaut ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

De tous les renseignements que nous ont transmis les auteurs anciens qui ont traité de la géographie de la Gaule, il résulte que la partie de la troisième Lyonnaise qui correspond à la presqu'île de Bretagne était habitée par cinq peuples : les *Redones* et les *Namnetes*, qui occupaient la base du triangle formé par cette presqu'île ; les *Osismii* qui occupaient le sommet du même triangle ; les *Veneti*, dont le territoire était situé entre ce dernier peuple et les *Namnetes*; et enfin les *Curiosolitae*, que, depuis la découverte faite à Corseul d'antiquités romaines importantes, les géographes n'hésitent point à placer entre les *Redones* et les *Osismii*.

La position topographique des *Osismii*, à l'extrémité d'un cap à l'ouest de la Bretagne, est bien constatée par quelques auteurs anciens, mais aucun d'eux ne fait connaître jusqu'à quel point son territoire s'étendait à l'intérieur. Strabon, au livre I^er^ de sa Geographie, en décrivant les côtes de l'Europe d'après Pythéas et Eratosthènes, mentionne le cap des *Ostimiens* ou *Ostidamiens*, appelés *Cabaeum*, et les îles voisines dont la plus éloignée, nommée *Uxisama*, était, selon Pythéas, à trois journées de navigation du continent (1). Plus loin, au livre IV, il ajoute : « Après les *Veneti* sont les *Osismii*, que Pythéas appelle *Ostimii*. Ils habitent un cap qui s'avance assez loïn dans l'Océan, pas aussi loin cependant que l'ont dit Pythéas et ceux qni croient au récit de cet auteur. » Pline indique aussi dans la Lyonnaise une péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, à partir des limites des *Osismii*. Enfin, Ptolémée mentionne parmi les cités maritimes situées entre la Seine et la Loire, celle des *Osismii*, dont le territoire, ajoute-t-il (2), s'étend jusqu'au promontoire *Gobaeum*, ou plutôt *Gabaeum* (3).

La péninsule de Bretagne se termine par plusieurs caps ou pointes, dont les principaux, au nombre de trois, ont été désignés par des noms particuliers depuis un temps immémorial. Ces caps sont, en allant du sud au nord : 1° le Cap-Caval (*Caput Caballi*), dont la traduction bretonne est *Pen-Marc'h*.

---

(1) Strabonis *Geographica*, curantibus C. Mullero et T. Dubnero. Paris, Didot, 1853.

(2) Apud Dom Mor., *Histoire de Bretagne*.

(3) Les variantes données dans l'édition de la *Géographie* de Strabon citée plus haut sont les suivantes : *Kablion, Kalbion, Gobaion* (Ptolémée) ; sed item *Gabaion*, restituendum est ex codice editionis Arietinæ.

Ce cap avait donné son nom à un *Pagus* assez important (1) ; 2° le Cap-Sizun, terminé par la pointe du Raz, et dont le nom, comme celui du précédent, servait à désigner un Pagus (2) ; 3° enfin le Cap-Saint-Mathieu, appelé en breton *Pen-ar bed* (le bout du monde), mentionné dans un acte de 1275 sous le nom de *Saint-Mahé*, de *Fine-Posterne* (*de Fine Postremo*) (3), et où il existait une très-ancienne abbaye appelée dans les titres du XVI° siècle : *Monasterium sancti Mathei in finibus terrarum*, ou *Monasterium sancti Mathei* al. de *sainct Mazé in finibus terrae (4)*. Ce dernier promontoire forme en réalité la pointe de la presqu'île de Bretagne. Il occupe exactement, en effet, le sommet d'un triangle qui aurait pour base une ligne s'étendant de l'embouchure de la Loire à la baie du *Mont-Saint-Michel*, et dans lequel on pourrait presque inscrire cette péninsule. Presque tous les géographes modernes se sont accordés à reconnaître dans ce cap celui qui est mentionné sous le nom de *Promontorium Gabaeum* ou *Gobaeum*, par les auteurs que je viens de citer.

La seule indication précise que l'on puisse tirer des renseignements qui précèdent, est que les *Osismii* occupaient, à partir du promontoire *Cabaeum*, une certaine étendue de territoire qui s'avançait dans l'intérieur, entre l'Océan et la Manche, jusqu'à une limite qu'il n'a pas encore été possible de fixer. Malgré cette incertitude sur la délimitation de leur cité à l'ouest et au sud, on peut avancer qu'elle comprenait tout l'évêché de Léon et une partie plus ou moins grande des évêchés de Quimper et de Tréguier. C'est ici le lieu d'examiner les considérations qui ont déterminé d'Anville et les géographes modernes qui ont adopté son opinion à comprendre dans la cité des *Osismii* la totalité du territoire de l'ancien diocèse de Quimper.

XII.

D'Anville, à l'article *Osismii* de sa *Notice de la Gaule*, après avoir cité un passage de la vie de Saint-Menulfe ou Menou, où il est dit que ce saint personnage aborda au territoire des

---

(1) Borné au nord par le *Goazien* ou *Goayen*, rivière qui se jette dans l'Océan à Audierne; à l'est par la rivière *Odet*; au sud et à l'ouest par l'Océan.

(2) Borné au nord par la baie de Douarnenez ; à l'est par le ruisseau et le vallon du *Riz* ; au sud par le *Goayen* ; à l'ouest par l'Océan.

(3) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Preuves, col. 427.

(4) Titres du chapitre de Saint-Paul-de-Lèon. (Archives du Finistère).

Osismii où Saint Corentin était évêque, en conclut que la cité des *Osismii* comprenait *tout* l'évêché de Quimper. Cette conclusion est évidemment trop absolue. Car en supposant que cette *cité* se fût étendue, vers le sud, seulement jusqu'à la rivière d'Aulne et jusqu'aux montagnes Noires, limites fort naturelles assurément, elle eût contribué à former à peu prés la moitié de l'évêché de Quimper, qui était borné au nord par la chaîne des montagnes d'Aré et par le cours inférieur de la rivière d'Elorn, qui passe à Landerneau. Dans cette hypothèse, des 249 paroisses ou succursales qui composaient ce diocèse à la fin du dernier siècle, cette portion du territoire des *Osismii* en aurait compris 131. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le nom de ce peuple s'y soit maintenu longtemps, et que par suite l'évêque de Quimper ait été qualifié par les auteurs anciens, évêque des *Osismii*, quoique son diocèse ne fût pas entièrement formé du territoire de ce peuple. D'un autre côté, comme l'éveché de Saint-Pol-de-Léon était aussi formé d'une portion de la cité des *Osismii*, il n'est pas surprenant que Saint-Pol ait été également, comme on le voit dans sa vie, désigné sous le nom d'évêque des *Osismii*. Dans l'un et dans l'autre cas, la qualification de *Episcopus Osismorum* n'a d'autre sens que celui d'évêque d'une portion des *Osismii*. Il n'est donc pas logique de conclure de cette qualification donnée à Saint-Corentin, que tout l'évêché de Quimper devait nécessairement être compris dans la cité de ce peuple.

Cette objection ne paraît pas s'être présentée à l'esprit de d'Anville ; et ce savant, considérant sa thèse sur la position géographique des *Osismii* comme parfaitement établie, en a tiré une conséquence qui lui paraît toute naturelle, mais qui, reposant sur un fait non suffisamment démontré, ne saurait être facilement acceptée par une critique judicieuse. En effet, dans son article sur l'île de Sena, d'Anville s'exprime ainsi : « Mela en fixe la situation vis-à-vis de la côte des *Osismii* : *Sena ïnsula, in Britannico Oceano, Ocismicis adversa littoribus*; et cette situation se rapporte *évidemment* à l'isle de *Sein,* nommée par pure ignorance isle des *Saints*, dans les cartes, et qui n'est séparée d'une pointe de Bretagne, dans le diocèse de Kimper, que par un canal d'environ 4,000 toises, etc. » Ainsi, après avoir avancé, sans preuves suffisantes, que la cité des *Osismii* comprenait tout l'évêché de Quimper, il s'appuie sur cette base peu solide pour affirmer l'identité de l'île de *Sein* et de l'*iusula Sena* de Pomponius Mela. Cependant, d'après Ptolémée, les côtes occidentales de la Lyonnaise, jusqu'au cap *Gabaeum,* étaient baignées par l'Océan, tandis que le littoral nord, à partir du même promontoire, regardait l'océan Britan-

nique (1). La position géographique donnée par Mela à l'île de *Sena* ne peut donc, d'après ce témoignage, s'appliquer à l'île de Sein ; mais elle conviendrait fort bien à une des îles de l'archipel d'Ouessant, telles que Molènes, Quémenez, Benniguet, etc , qui sont reellement situées dans l'océan Britannique. Quelques-unes de ces îles sont plus importantes que l'île de Sein. Elles ont en outre sur celle-ci l'avantage d'être placées vis-à-vis d'une partie bien connue du territoire des *Osismii*. A ce dernier titre surtout elles méritaient de fixer l'attention du savant géographe (2).

Le rapport de nom entre *Sein* et *Sena* a sans doute paru à d'Anville, comme à d'autres géographes, un argument sans réplique en faveur de son opinion. Il est certain que cet argument eût été de quelque valeur si, depuis une époque très-ancienne, l'île de Sein avait porté le nom qu'on lui donne aujourd'hui. Mais il n'en est rien, et les titres ne manquent pas pour établir les altérations successives qu'a éprouvées le nom de cette île depuis plusieurs siècles.

Le document le plus ancien où il en soit fait mention est un acte du cartulaire de Landévennec, rédigé au XI^e^ siècle, par lequel Grallon, comte de Cornouaille, donne à Saint-Gwennolé, abbé de ce monastère, « l'île de *Seidhun* et toutes ses dépendances. (3) Elle devint à partir de cette époque un

---

(1) Apud Dom Mor., *Histoire de Bretagne*. Preuves, 1. Je dois reconnaître que, d'après quelques auteurs anciens, l'Océan Britannique s'étendait vers le sud au-delà de la Loire : « Liger Galliæ dividens Aquitanos et Celtas in Oceanum Britannicum evolvitur. » *Vibii Sequestri liber de fluminibus, fontibus, etc., quorum apud poetas mentio fit.* Basilæ, 1575, (p. 234) Cette opinion ne me paraît pas devoir infirmer l'autorité du témoignage si précis de Ptolémée : Latera Galliæ Lugdunensis quæ contigua sunt Aquitaniæ dicta sunt : ex reliquis id quod occasum spectat et *Océano* alluitur, sic describitur :

Post Ligeris ostia fluvii:
Brivates portus..., etc.
Gobæum promontorium.

Latus autem quod septentrionem aspicit juxta *Britannicum Océanum*, sic se habet:

Post Gobæum promontorium,
Staliocanus portus, etc.

(2) Il y a dans la plupart de ces îles, même dans celles qui sont aujourd'hui inhabitées, des monuments celtiques, et de nombreuses traces d'habitations, semblables à celles que l'on remarque dans les *oppida* gaulois.

(3) *Cartulaire de Landevennec*, manuscrit de la bibliothèque de Quimper, f^o^ 142 v^o^.

prieuré de Landévennec. On n'en trouve plus de traces jusqu'en 1524. Elle est nommée dans un acte qui porte cette date « *lille de Sizun.* » C'est sous ce nom qu'elle a été désignée dans la plupart des titres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On peut avancer que l'altération du mot Seidhun en Sizun était déjà faite vers le milieu du XIIIe siécle. L'île avait, en effet, donné son nom à un cap dont elle est fort peu éloignée, et qui est appelé *Cap Sizun* dans des actes de 1245, 1249, 1283, etc. (1) On trouve les formes *Kapsithun* et *Cap Sidun* dans des titres de 1160 et de 1220. (2) C'est une transition entre *Seidhun* et *Sizun*. Dans un acte de 1600, l'île de Sein est appelée « *l'île Sainct.* » Un autre titre de 1682 la désigne ainsi : « lisle vulgarisée *lisle Saincte*, ou aultrement *Sizun.* » (3) J'ai pu m'assurer, dans divers voyages que j'ai faits à l'île de Sein, que les habitants l'appellent *Enez-Sun* (4) (Ile de Sun). Le mot *Sun* est une syncope de *Sizun*. On sait que dans une grande partie de la Bretagne bretonnante, notamment dans l'ancien évêché de Quimper ou de Cornouaille, l'usage s'est établi depuis une époque assez ancienne, mais qu'on ne peut préciser, faute de documents, de ne pas prononcer le Z dans la plupart des mots bretons où cette lettre se rencontre. Il est très-possible que dès la fin du XVIe siècle cet usage existât déjà en Cornouaille dans la langue écrite. Dans ce cas on comprend que les personnes étrangères à l'île et ignorant peut-être même le breton, entendant prononcer rapidement le mot *Sun*, aient pu le confondre avec *Saint* ou *Sein*, d'où sont venus plus tard les formes, île *Sainte*, île *des Saints*, île *de Sein*, île *de Seins*, etc.

On voit par ces explications que le rapport entre le nom primitif de l'île de Sein (*Seidhun*) et celut de *Sena* est si éloigné, qu'il ne peut constituer un argument suffisant pour établir l'identité de ces deux îles.

J'ajouterai que *Seidhun* est le nom d'un prince dont il est fait mention dans les traditions galloises. Seithyn était en effet

---

(1) *Cartulaire du chapitre de Quimper*, no 31; manuscrit de la Bibliothèque nationale, fos 6, 17, 28 et 29.

(2) Carta Conani ducis (Britannie) domui Hierosolimitane hospitalitatis, data anno Domini Mo. Co. LXo. (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, t. IV, p. 255, et dom Mor., *Hist. de Bretagne*, preuves, I col. 638.) Donation de prébendes faites à son chapitre par Renaud, évêque de Quimper. (*Cartul. Capituli Corisopitensis*, no 51, fo 1, vo.) Manuscrit de la Bibliothèque nationale.

(3) Titres de l'abbaye de Landévennec. (Archives du Finistère.)

(4) Prononcez *Seun* en une seule syllabe avec le *n* nasal.

roi de Dyved. Son fils Seithenyn (1), appelé aussi Seithenyn-Veddw (Seithenyn l'ivrogne), était roi de la plaine de Gwyddno. et vivait vers la fin du Vᵉ Siècle, ou au commencement du VIᵉ Siècle. Un jour qu'il était ivre, il ouvrit les écluses qui protégaient le *Cantref y Gwaelod* (district de la partie basse) contre l'invasion de la mer, et tout le pays fut submergé. Ce district comprenait seize villes et occupait l'espace recouvert aujourd'hui par la baie de Cardigan. Cette inondation eut lieu, dit-on, vers l'année 520 (2). Il est remarquable de retrouver dans l'île de *Seidhun*, ou de *Sein*, le souvenir d'un événement à peu près identique. Voici en effet la tradition qui avait cours dans cette île vers 1640, lorsque le P. Maunoir y fit une mission :

« Si l'on croit la tradition du pays, dit l'auteur de la vie de ce missionnaire, l'isle de Sizun estoit autrefois une partie de la terre ferme qui joignait cette célèbre ville d'Is, qu'on prétend avoir esté submergée, etc. (3).

Cette tradition existe encore aujourd'hui à l'île de Sein, où je l'ai recueillie. Elle est aussi très-répandue sur tout le littoral de la baie de Douarnenez. Une voie romaine bien conservée dans quelques-unes de ses parties, et qui se termine à l'extrémité de la pointe du Raz, vis-à-vis de l'île de Sein, passe pour être l'ancien chemin qui conduisait à la ville d'Is (*Kaer-a-Is*, la ville de la partie basse). C'est aussi au commencement du VIᵉ siècle que nos légendes placent la submersion de cette ville fameuse dont toutes nos chroniques font mention (4). On

---

(1) Seithenyn est un diminutif de Seithyn (Seithyn-yn). Voir Owen Pughe's *Welsh Grammar*, p. 34. L'*y* gallois ayant le plus souvent un son analogue à celui de la diphtongue française *eu*, il en résulte que les mots *Seidhun* et *Seithyn* devaient se prononcer de la même manière.

(2) Rees' *Welsh Saints*, et Williams' *Eminent Welshmen*, verb. Seithenyn. Ce prince d'après la tradition, eut dix fils qui, par suite de la perte de leur héritage, embrassèrent la vie religieuse et devinrent membres du collège Dunawd, à Bangor-Iscoed. Le *Myvyrian Archeology of Wales* contient un chant qui rappelle cet évènement, et qui a probablement servi prototype à la ballade publiée dans le Barzaz-Breiz, sous le titre de *Submersion de la ville d'Is*.

(3) *Vie du P. Maunoir*, par le P. Boschet, de la compagnie de Jésus, Paris Jean Anisson, 1697.

(4) Voir P. Le Baud et d'Argentré, *Hist. de Bretagne*; Albert Le Grand, *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, p. 55 et suiv., édit. Kerdanet ; Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, chap. I, p. 9, 1re édit , etc Suivant la tradition bretonne, ce fut la fille du roi et non le roi lui-même, qui ouvrit, à la suite d'une orgie, la porte des écluses qui protégeaient la ville d'Is contre la mer. La voie que je viens de mentionner conduit à un vaste établissement romain situé à l'extrémité

pourrait induire de ces divers rapprochements que l'île de Seidhun avait reçu son nom d'un chef breton qui s'y serait établi, et que plus tard on aurait appliqué à cette localité la tradition relative au *Cantref y Gwaelod*, apportée de l'île de Bretagne par les émigrés bretons. L'île de Sein n'est pas la seule localité qui porte en Basse-Bretagne le nom de *Seidhun* ou *Sizun*. Il y a dans le diocèse de Quimper une paroisse de Sizun, qui faisait autrefois partie de l'évêché de Léon, et qui a dû, comme la plupart des paroisses d'origine bretonne, prendre le nom de son fondateur breton.

Mela nous apprend que *Sena* était remarquable par une communauté de prêtresses d'une divinité gauloise qu'il ne nomme pas. Strabon mentionne aussi, d'après Possidonius, une île qu'une semblable institution rendait célèbre et qu'il place à l'embouchure de la Loire (1). D'Anville pense que ces deux auteurs ont voulu parler de la même île, mais que l'un d'eux s'est trompé sur sa véritable situation. « Il y a toute apparence, dit-il, à l'article *Sena insula* de sa Notice, que les femmes enthousiastes dont parle Strabon, comme faisant leur séjour dans une petite isle de l'Océan, peu loin du continent, et qu'il nomme Samnitiques, sont les mêmes que les prêtresses de *Sena*... Il a pu être moins bien informé que Mela sur la situation de cette isle, en la plaçant vis-à-vis de l'embouchure de la Loire On ne sçauroit mettre de distinction entre le nom de Samnitiques, rapporté par Strabon, et celui de *Samnis*, qui paraît dans Pline (2), et que l'on peut juger plus correct que les variantes d'*Amnis* et de *Siambis*.»

---

de la pointé du Raz, au nord de la baie des Trépassés, et appelé par les paysans du voisinage Moguer-Greghi (muraille des Grecs), et non pas Moguer-Kaer-a-Is, comme on l'a dit quelquefois. Il y a quinze ou vingt ans, les murs de cette construction avaient encore, dans certaines parties, plus de deux mètres de hauteur. Mais depuis quelques années, par suite de défrichements, ils ont été presque tous rasés. Les très-curieux *oppida* gaulois qui occupent le littoral sud de la baie de Douarnenez, depuis l'île Tristan jusqu'à la pointe du Raz, me portent à croire que la voie qui conduit aux ruines de l'établissement dont je viens de parler existait avant l'arrivée des Romains dans le pays. Voir mon travail sur les *Oppida* du Finstère, dans les Mémoires du Congrès de l'Assoc bretonne, tenu à Quimper en 1873.

(1) « In oceano autem insulam esse ait (Possidonius) parvam, non plane in alto sitam, objectam ostio Ligeris fluvii ; in ea habitare mulieres Samnitarum (*qui Dionysio* Amnitæ. *Note de l'édit.*), Bacchio instinctu correptas, quœ Bacchum mysteriis et aliis ceremoniis demereantur; nullum eo virum venire, sed ipsas navigiis avectas, cum viris suis coire, atque inde in insulam reverti. » Lib. IV, cap. V, 6 ; Gallia Mores Gallorum. Édit. Didot.

(2) Lib. IV, cap. XXX. Edit. Nisard.

La conclusion de ceci est que, puisque les auteurs anciens ne sont d'accord ni sur le nom, ni sur la position dans l'Océan de l'île que Mela appelle *Sena*, nous ne pouvons espérer de résoudre avec les renseignements contradictoires qu'ils nous ont laissés la question d'identité de cette île avec une île quelconque du littoral de la Bretagne.

Je termine par une observation que j'avais à dire relativement à l'île de Sein.

Parmi les îles de l'Océan mentionnées dans l'*Itinéraire maritime* figure celle d'*Uxantisina* ou d'après une variante d'*Uxantisima*, dans laquelle tous les géographes s'accordent à reconnaître l'île d'Ouessant. D'Anville voit dans ce mot le nom de deux îles, celui d'*Uxantis* et celui de *Sena* : « Il convient, dit-il, de détacher le nom de Sena d'avec celui d'Uxantis, et de ne pas lire *Uxantissina* de suite et sans distinction. » Nous avons vu plus haut que Strabon nomme, d'après Pythéas, l'île d'Ouessant *Uxisama*. En ajoutant à ce mot la syllabe *ant* qui parait y manquer, on obtient *Uxantisama*, qui diffère bien peu de formes latines *Uxantissima* et *Uxantisina* de l'*Itinéraire maritime*. Le nom breton ancien de l'île d'Ouessant est *Enez-Eussaff*, dont la dernière syllabe se prononçait autrefois *san*, en donnant à l'*n* un son nasal (1). On prononce aujourd'hui *Heussa*, mais on appelle encore les habitants de l'île d'Ouessent *An Heussantis*. A une époque très-ancienne, le nom de cette île a fort bien pu être *Heussantis-Enez* ou *Heussantis-Ynis* (île des Ouessantais) On s'expliquerait ainsi comment se sont produites la forme grecque *Ux (ant) is-ama* et la forme latine *Uxantis-Ina*, et l'on seralt en droit de conclure, en tenant compte des altérations qu'ont subies la plupart des noms anciens, que l'île dont Pomponius Mela a voulu parler est la

---

(1) Le double *f* qui terminait autrefois un grand nombre de mots bretons se prononçait et se prononce encore dans bien des cas, comme un *n* nasal. Ainsi, *ouff*, je suis, se prononce *oun* ; *Thuriaff*, nom d'un saint ; *Thurian* ; *Plogoff*, nom d'une paroisse de l'évêché de Quimper, *Plogon ; diff*, à moi, *din*, etc. C'est, à mon avis, de cette manière que se sont formés les infinitifs en *ein* du dialecte de Vannes. Ainsi de *dibriff*, manger, est venu *dibrin*, puis *dibrein*. Aujourd'hui on ne tient pas compte le plus ordinairement de ce double *f* final dans les polysyllabes. Ainsi on écrit et on prononce *Izella* et *Huella*, au lieu de *Izellaff* et *Huellaff*, que l'on trouve dans les titres jusqu'au XVIII^e^ siècle. De même on écrit et on prononce *Heussa* au lieu de *Heussaff*. Voici les différentes formes sous lesquelles le nom de cette île figure dans les documents anciens : Ossa Insula, 1439 (cette forme se rencontre dans des actes latins bien antérieurs à cette date, notamment dnns une vie anonyme de Saint-Gildas) ; l'isle de Heussaff, 1493 ; Heussa, 1597 ; Oixant, 1631; Hoixant, 1655; Ouessant, 1697 (Titres de l'évêché de Léon, Archives du Finistère).

même que l'*Uxantissina* de *l'Itinéraire maritime*, dont cet écrivain n'aurait connu qu'imparfaitement le nom, à moins que ce nom n'ait été altéré dans les copies de son manuscrit (1).

XIV.

Après avoir essayé d'établir que les arguments produits par d'Anville et par les autres géographes modernes ne suffisent pas pour les autoriser à étendre vers le sud le territoire de la cité des *Osismii*, jusqu'aux limites de l'ancien évêché de Quimper, il me reste à opposer à ces savants un témoignage qui n'a pas encore été remarqué et qui me paraît être en désaccord complet avec la thèse qu'ils soutiennent. Voici, en effet, ce que dit César dans ses *Commentaires* en parlant des Veneti :

« Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis orœ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto, paucis portubus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere, qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales (2). »

Ainsi, d'après le témoignage de César, qui devait être bien renseigné, puisqu'il avait lui-même occupé avec son armée la cité des Vénètes, ce peuple était maître des ports de la côte sud-ouest de la péninsule Armoricaine ; car je ne pense pas que l'on puisse entendre autrement l'*ora maritima* dont parle César. Or, admettons avec d'Anville que la cité des *Osismii* s'étendait vers le sud jusqu'à la limite de l'ancien évêché de Quimper : le littoral de la cité des *Veneti* se trouve alors nécessairement réduit à l'espace compris entre la rivière de Quimperlé au nord, et la Vilaine au sud. Il en résulte que le

---

(1) Dans un travail de M. Pocquard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, lu en 1873 au Congrès de Quimper, et intitulé : «*Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine* », je lis ce qui suit à la page 39, à propos des objections que j'ai développées contre l'identification de *Sena insula* avec l'île de Sein : « MM. Le Men et Longnon se sont livrés à ce sujet, *chacun de leur côté*, à des discussions philologiques fort intéressantes, etc. » Si M. Pocquard-Kerviler, avait lu mon Mémoire snr la cité des Osismii avant d'en rendre compte, il aurait pu s'assurer qu'en ce qui touche l'île de Sein, M. Longnon a purement et simplement accepté mon argumentation sans y ajouter un seul argument nouveau.

(2) Cœsar, *De Bello Gallico*, lib III, 8.

littoral de cette cité représente en étendue le tiers seulement de celui que d'Anville accorde aux *Osismii*.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte de Bretagne pour s'assurer que les ports naturels sont bien plus nombreux dans la cité des *Osismii* ainsi constituée, que dans celles des *Veneti*. En ne tenant compte que de la partie du littoral comprise entre la rade de Brest et la rivière de Quimperlé, on trouve dans cette étendue de côtes vingt-huit ports maritimes (1). Le nombre de ceux de la cité des *Veneti*, avec les limites que d'Anville lui assigne, n'atteint pas ce chiffre. Il est donc nécessaire, pour mettre le texte de César d'accord avec les faits, d'étendre vers le nord le littoral de cette dernière cité. La chaîne des Montagnes Noires et le cours de l'Aulne, me paraissent former des limites très naturelles, et cette extension donnée au littoral des *Veneti*, suffit à expliquer leur puissance maritime constatée par César (2).

En résumé, dans cette hypothèse, les limites des *Osismii*, au sud, auraient été la riviére l'Aulne depuis la rade de Brest jusqu'à Saint-Goazec; ensuite la chaîne des Montagnes-Noires jusqu'à Tréogan (Côtes-du-Nord) (3) ; puis le canal de Nantes à Brest jusqu'à Croixanvec (Morbihan).

Quant à leurs limites à l'ouest, les rivières l'Oust, le Leff et le Trieu qui bornaient de ce côté les anciens évêchés de Quimper et de Tréguier, établissent entre la cité des *Osismii* et celle des *Curiosolitae* une ligne de démarcation fort naturelle. Ainsi constituée, leur cite aurait été formée : 1° de tout l'évêché de Léon ; 2° de tout l'évêché de Tréguier ; 3° enfin de la partie de l'évêché de Cornouaille qui comprenait les *pagi* de Kintin, de Poher et du Faou.

---

(1) Voir la carte du département du Finistère, par Taconnet, géomètre en cbef du cadastre. Je sais que les Romains ne donnaient guère le nom de port qu'à ceux où les navires pouvaient se maintenir toujours à flot; mais la différence est la même pour les ports de cette nature.

(2) Ces limites étaient celles que j'avais assignées aux deux cités dans un Mémoire sur les *Osismii et les Veneti*; adressé a la Commission de la Topographie des Gaules, au mois d'octobre 1871. Je les ai, à tort, un peu modifiées, dans le même travail publié dans les numéros de janvier et de février 1872 de la *Revue Archéologique*. De nouvelles réflexions et de nouvelles recherches m'ont convaincu, depuis, que mon premier sentiment était le meilleur, et je n'hésite pas y revenir.

(3) Dans cette partie de la frontière des deux cités, existent deux *oppida* appelés *Castel-Ruffel* et *Castel-Toul-Laëron*, qui occupent, dans les communes de Saint-Goazec et de Spezet, deux des points les plus élevés de la chaîne des Montagnes-Noires. — Voir mon mémoire sur es *Oppida* du Finistère.

XV.

L'opinion que je viens d'exposer a été admise en principe par M. Longnon dans un travail très-étudié sur les cités gallo-romaines de la Bretagne lu au Congrès scientifique de France (1) à Saint-Brieuc, quelques mois après la publication, dans la *Revue Archéologique*, de mon mémoire sur les *Cités des Osismii et des Veneti*. Mais l'extension que je propose de donner au territoire des *Veneti* n'a pas paru à M. Longnon, suffisante pour expliquer la grande supérioritede ce peuple sur ses voisins. et son rôle prépondérant dans la guerre de l'Armorique contre César. Il conviendrait d'après lui, pour justifier cette supériorité, d'étendre au nord les limites de la cité des Veneti jusqu'aux Montagnes d'Aré, c'est-à-dire de donner à cette cité une étendue égale aux territoires réunis des anciens évêchés de Vannes et de Quimper.

Il y a, ce me semble, de l'exagération dans cette hypothèse. Il ne faut pas en effet perdre de vue que la supériorité donnée par César aux *Veneti*, réside exclusivement dans leur puissanse maritime. S'ils sont supérieurs à leurs voisins ce n'est ni par le nombre de leurs guerriers, ni par l'étendue de leur territoire, mais, comme le dit formellement le texte des commentaires : 1° parce qu'ils possèdent beaucoup de navires ; 2° parce qu'ils surpassent les autres dans l'art de la navigation ; 3° et enfin parce qu'ils occupent le petit nombre de ports existant sur le littoral sud-ouest de la péninsule Armoricaine. Or, pour donner aux *Veneti* tous ces avantages, il suffit d'étendre, comme je propose de le faire, jusqu'à la rade de Brest, le littoral de leur cité. Une plus grande extension de leur territoire serait à mon avis arbitraire. La rivière Avon (Aulne) et les Montagnes Noires forment une ligne de démarcation aussi naturelleque celle des Montagnes d'Aré; quant au territoire situé entre ces deux chaînes de Montagnes, il aurait pu fournir aux *Veneti* de bonnes troupes d'infanterie et de cavalerie, mais je ne pense pas que son annexion à leur cité eut augmenté d'une manière sensible leur supériorité maritime sur les cités voisines.

Comme l'objet principal du mémoire de M. Lougnon, est de combattre l'opinion d'après laquelle les Bretons auraient établi leurs évêchés sans tenir compte des circonscriptions civiles existant auparavant dans la péninsule, et d'appliquer à la Bretagne la théorie, admise pour le reste de la France, de la concordance des évêchés avec les cités gallo-romaines, on

---

(1) Dans sa session du mois de juillet 1872.

peut supposer que l'auteur de ce travail, en donnant au territoire de la clté das *Veneti* une extension qui me paraît excessive, a cru trouver dans cette hypothèse un argument favorable à la théorie qu'il se proposait de défendre.

Voici, en effet, les conséquences qu'il en tire :

Admettant comme un fait acquis la concordance des limites de la cité des *Veneti* avec les circonscriptions des anciens évêchés de Vannes et de Quimper. M. Longnon considère comme un démembrement de cette cité, la portion de son territoire qui devint dans la suite l'évêché de Quimper. Cette portion avant de devenir un évêché aurait été elle-même une cité, et c'est elle qui, d'après lui, figure depuis le milieu du VIe siècle, sous le nom de *Civitas Corisopitum*, dans les divers manuscrits de la *Notitia Provinciarum*, au nombre de neuf cités dont se composait la IIIe Lyonnaise. C'est à tort, ajoute-t-il, que s'autorisant de quelques variantes de la *Notitia* dues à des demi-savants du IXe siècle, on a prétendu qu'il faut lire dans ce document *Civitas Corisolitum* au lieu de *Civitas Corisopitum*, et que cette dénomination désigne non le territoire de l'évêché de Quimper, mais celui de la cité des Curiosolites de César.

La conséquence nécessaire de ce raisonnement est que cette dernière cité avait cessé d'exister avant le commencement du Ve siècle, époque où fut rédigée la *Notitia Provinciarum*. Mais comme dans le système de M. Longnon, elle n'a pu être absorbée ni par les *Rhedones*, ni par les *Osismii*, ni par les *Veneti*, il n'hésita pas à transporter du Maine en Bretagne et à placer à l'ouest des *Rhedones*, la *Civitas Diablintum* dont il augmente le territoire de tout celui de la cité des Curiosolites. Il hésite d'autant moins à le faire, que c'est sur l'existence des *Diablintes*, en Bretagne que repose tout l'échaffaudage de ses hypothèses. Sans les *Diablintes*, en effet la correspondance des circonscriptions des evêchés de la péninsule armoricaine avec celles des cités gallo-romaines n'est pas possible.

Le cadre de ce travail ne comporte pas une réfutation même sommaire de la thèse soutenue par M. Longoon ; je me bornerai à lui opposer une objection, qui suffit, si je ne me trompe, à renverser tout son système.

Ptolémée en nommant les *Diablintes* parmi les peuples compris entre la Seine et l'Océan, nous apprend que le nom de leur capitale était *Noiodunum*. Or, si l'on jette les yeux sur la Table de Peutinger. on remerque sur la voie d'*Autricum* (Chartres) à *Alauna* (ville du département de la Manche), entre les stations de *Subdinnum* (le Mans) et d'*Araegenue* (Vieux ou Bayeux), une capitale de cité dont le nom est *Nudionnum*,

et que d'Anville. la Commission de la topographie des Gaules, M. Ernest Desjardins, et la plupart des géographes, si non tous, n'hésitent pas à identifier avec *Noiodunum* la capitale des *Diablintes*, et avec la ville actuelle de Jublains. Il résulte nécessairement de eette identification que la cité des *Diablintes* se trouvait à l'est de Rennes, et par conséquent dans le Maine et non en Bretagne.

Cette objection n'a pas échappé à M. Longnon, et voici par quel raisonnement il essaie d'en atténuer l'importance : « Le « rapprochement que d'Anville cherche à faire, dit-il (1) « entre cette dénomination (*Noiodunum*) et celle de *Nudionum* « de la Table de Peutinger ne peut nullement servir à confir- « mer son hypothèse. même si l'on considère *Nudionum* « comme une mauvaise leçon ; en effet, bien que *Nudionnum* « semble figurer dans la Table comme celui d'une station « de la voie de Bayeux (*Araegenue*) à *Subdinnium* (le Mans), « l'omission de la distance qui le séparait de ces villes ne « permet d'en fixer l'emplacement que d'une façon arbitraire. »

L'omission dont parle M. Longnon existe en effet dans la Table, mais de ce qu'elle ne permet pas de connaître la distance de la capitale des *Diablintes* au Mans et à Bayeux, est-il logique de conclure que cette capitale n'était pas située entre les deux stations, sur la voie où elle figure dans la Table de Peutinger ? et peut-on trouver dans cet oubli d'un copiste l'ombre d'une raison pour la transporter à l'ouest de Rennes sur une voie imaginaire ? Une semblable argumentation ne saurait être aceptée, même par la critique la moins sévère.

La position donnée par la Table de Peutinger à la capitale des *Diablintes* ne peut donc laisser aucun doute sur la véritable situation de ce peuple. Si j'ajoute que le nom de Jublains n'est qu'une altération du mot Diablintes ; que cette ville et plusieurs autres localités de son territoire sont désignées sous les noms d'*Oppidum Diablentis*, de *vicus Diablentœ*, de *parochia Diablintica* etc., dans des titres du moyen-âge signalés par l'abbé Lebeuf, et qu'enfin on voit à Jublains un remarquable Castrum gallo-romain, près duquel il existe sur une étendue de plus de cinquante hectares, des substructions gallo-romaines parmi lesquelles M. Barbe a cru retrouver les vestiges d'un théâtre, de plusieurs temples d'un forum (2), il faudrait avoir

---

(1) Essai sur les cités gallo-romaines de la Bretagne, p. 429.

(2) Voir les intéressants rapports publiés par M. Henri Barbe, sur les fouilles qu'il a faites à Jublains il y a quelques années. Comm preuve de la durée de l'occupation de cette antiqne cité, M, Barbe nou apprend qu'aux substructions de la ville primitive sont superposées celle d'une autre ville de moindre étendue, mais également gallo-romaine

s

l'esprit bien prévenu pour persister à placer ailleurs que dans le Maine la cité des *Diablintes*.

XVI.

Il n'est pas, je pense, hors de propos de clôre les observations qui précèdent par quelques remarques sur les localités du littoral des Veneti et des Osismii, mentionnées par Ptolémée dans sa description des Gaules. Ces localités sont, en remontant vers le nord, à partir de la Loire :

Brivates portus,
Herii fluvii ostia,
Vindana portus,
Gobaeum promontorium ;

auxquelles il ajoute :

Post Gobaeum promontorium,
Staliocanus portus,
Teti fluvii ostia, etc.

Rien ne prouve que Ptolémée ait observé l'ordre topographique dans l'énumération de ces localités. Le contraire est même fort probable (1). La seule indication certaine que nous fournisse cette énumération, c'est que *Brivates portus*, *Herii fluvii ostia* et *Vindana portus* doivent être recherchés sur la côte comprise entre la Loire et le promontoire Gobaeum qui est, comme on l'a vu plus haut, la pointe de Saint-Mathieu, sans qu'il y ait lieu de se préoccuper de l'ordre dans lequel ces localités sont rangées.

XVII.

D'Anville et la commission de la topographie des Gaules n'ont pas hésité à placer à Brest le *Brivates portus* de Ptolémée qui, comme je l'ai déjà dit, ne paraît être qu'une variante du *Geso-*

---

(1) Si dans sa ***Description des Gaules***, Ptolémée a suivi l'ordre géographique, et que l'on identifie *Gobaeum promontorium* avec le cap Saint-Mathieu, comme on le fait généralement, et *Herii fluvii ostia* avec la rade de Brest, comme j'essaierai d'établir qu'on doit le faire, il faudra de toute nécessité identifier *Vindana portus* avec le port de Brest. Or, ce n'est pas l'opinion admise par les géographes.

brivate (Geso-Brivate) de la carte de Peutinger (1). Outre lee indications que l'on peut tirer, en effet, de la ressemblance des noms en faveur de cette opinion, il en est de plus solides qui résultent des restes romains importants que l'on remarque dans les courtines et dans d'autres parties du Château de Brest. De plus, la situation de cette forteresse et la sûreté de son port ont dû lui donner dans l'antiquité une impertance qu'elle a conservée pendant tout le moyen-âge et jusqu'à nos jours.

XVIII.

D'Anville pense que le fleuve Herius est la Vilaine (2), et que le nom de la station appelée Duretie, dans la carte de Peutinger, et qu'il place sur les bords de la Vilaine, doit s'écrire Durerie et signifie passage de l'Erius. « Je vois même, ajoute-t-il, une trace du nom Herius dans celui de Treig-hier que l'on donne encore actuellement au passage de la Vilaine, entre la Roche-Bernard et l'embouchure de cette rivière. Car on croira volontiers que *Treig-hier* vient de *Trajectnm Herii*.

J'ignore si le passage dont parle d'Anville, et qui n'est mentionné dans aucune carte, existe ou a jamais existé ; mais on peut s'assurer en consultant la carte de Cassini et celle de l'Etat-Major, qu'il y a sur la rive droite de la Vilaine, dans la situation indiquée par ce géographe, une ferme appelée *Trehiguier*, et non *Treig-hier*, voisine d'une autre ferme située aussi sur les bords de la Vilaine et nommée *Tre-hudal*, et qu'à peu de distance, au sud-ouest de ces deux fermes, il y en a d'autres désignées sous les noms de *Tre-gorvel*, *Tre-mer*, *Trebestan*, etc. Le mot *Tre* que l'on rencontre si fréquemment en Bretagne, et dont le sens le plus ordinaire est *tribus* (trève ou fraction d'une paroisse), signifiait aussi autrefois un hameau et même une habitation isolée. L'argument dont se sert d'Anville, et qui reposait sur un mot mal écrit, perd donc toute sa valeur dès que l'on rétablit l'orthographe de ce mot.

D'ailleurs le nom ancien de la Vilaine etait *Visnonia*, comme nous l'apprend Grégoire de Tours ; rien ne prouve qu'il se soit opéré un changement dans le uom de cette rivière, depuis l'époque à laquelle écrivait Ptolémée jusqu'au VI^e^ siècle.

Je crois reconnaître *fluvius Herius* dans l'*Avon*, ou rivière de Châteaulin, improprement appelée Aulne en Français. Ce

---

(1) Voir plus haut, pages 33, 34 et 45, note 2.

(2) Notice de l'ancienne Gaule. Verb. ***Durerie*** et ***Herius fluvius***.

fleuve, qui prend sa source dans les Montagnes-Noires au-delà de Carhaix, est après la Loire et la Vilaine le plus grand fleuve de Bretagne. On sait que les mots *Aff*, *Aven* et *Avon* signifient *rivière* dans les divers dialectes celtiques. Les Bretons, en arrivant dans l'Armorique, donnèrent ce nom à un grand nombre de cours d'eau, dont les noms primitifs furent par suite perdus. La rivière appelée aujourd'hui Aulne reçut, comme d'autres, le nom d'*Avon*, et c'est sous ce nom plus ou moins altéré qu'elle a été désignée jusqu'à présent dans la plus grande partie de son cours, c'est-à dire depuis Châteauneuf-du-Faou jusqu'à son embouchure. Mais elle a conservé son nom ancien, celui de *Hierre* (Herius), dans le reste de son cours, comme on peut le voir dans la carte de l'état-major et dans celle de Cassini. Cette particularité s'explique fort bien quand on considère que la partie de son cours qui porte le nom de *Hierre* est celui qui arrose le territoire du *Pagus Caslelli*, ou Pont-Kaer dont, comme je l'ai déjà dit, Carhaix était le chef-lieu. C'est dans cette partie centrale de la Basse-Armorique que la population indigène dut se maintenir le plus longtemps, protégée qu'elle était par la double chaîne des Montagnes-Noires et d'Aré contre les empiétements des insulaires bretons. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que la rivière *Hierre* y ait conservé son nom armoricain, tandis qu'elle était désignée sous celui d'Avon dans la partie du pays occupée la première par les Bretons, et l'on peut conclure que l'embouchure de rivière appelée par Ptolémée *Herii fluvii ostia* n'est autre que la rade et le goulet de Brest, points remarquables qui ont dû attirer, plus qu'aucun autre de la côte occidentale de l'Armorique, l'attention des navigateurs anciens (1).

XIX.

Un autre point de cette côte qui n'a pas dû échapper à leur attention est la baie de Douarnenez, au fond de laquelle je serais assez porté à placer le *Vindana portus* de Ptolémée, au lieu même occupé par la ville de Douarnenez et par l'île Tristan. Cette île, qui devient une presqu'île à la marée basse, comme les *Oppida* gaulois que décrit César en parlant de la guerre des Venètes (2), a été elle-même un *oppidum*. M. Le

---

(1 Avant que je me fusse occupé de l'étude de cette question de géographie ancienne, la Commission de la topographie des Gaules avait déjà assimilé le *fluvius Herius* à la rivière d'Aulne. Je n'ai été informé que plus tard de cette circonstance.

(2) *De Bello Gallico*, lib. III, 12.

Guillou-Pénanroz, propriétaire de l'île, y a découvert, en faisant des défrichements, les substructions d'un très-grand nombre de petites habitations *disposées comme les cases d'un échiquier*. C'est exactement l'aspect que présentent les habitations gauloises dans les *Oppida* que j'ai explorés. Les traces de quelques unes de ces habitations sont encore très-visibles. Il y a découvert anssi des meules et d'autres instruments, auquel il n'a porté que fort peu d'attention. Mais il y a recueilli et conserve soigneusement deux monnaies gauloises en bronze, plusienrs fragments d'épées, des haches, un poignard, des couteaux, etc., aussi en bronze, une statuette romaine en même métal, et des monnaies de la colonie de Nimes, des empereurs Vespasien, Hadrien, Gordien, Maximien, Constantin I, etc. D'un autre côté, les ruines romaines abondent dans la ville de Douarnenez et aux environs. On y a découvert, entre autres choses, une pierre calcaire haute de 40 centimètres, qui provient peut-être d'un autel, et sur laquelle est représenté un personnage dans une attitude exactement semblable à celle du dieu gaulois Esus, trouvé en 1711 sous le chœur de l'église de Notre-Dame-de-Paris (1). On pourrait avancer, de plus, qu'il n'y a pas sur le littoral de cette baie un seul cours d'eau près duquel on ne trouve des traces de susbtructions romaines. Du reste, les Romains étaient très-habiles dans le choix des emplacements de leurs habitations. On peut dire que sous ce rapport c'étaient de véritables artistes, et l'on comprend aisément qu'ils aient été séduits par la vue de cette splendide baie qui leur rappelait le golfe de Naples.

L'île Tristan s'appelait île Tutuarn en 1118, époque à laquelle elle fut donnée à l'abbaye de Marmoutiers par Robert, évêque de Quimper. C'est probablement aprés cette donation que le territoire voisin, occupé par la ville de Douarnenez, prit le nom de Terre de l'Ile (*Douar-an-Enez*). Tutuarn est le nom d'un saint Breton; l'île et la ville n'ont donc conservé aucune trace du nom qu'elles portaient avant et pendant l'occupation romaine. Mais, je le répète, l'importance des ruines gallo-romaines qui s'y trouvent ne peut laisser aucun doute sur l'existence d'une ville antique dans cette localité.

XX.

Après le *Promontorium Gobaeum* (pointe de Saint-Mathieu). Ptolémée mentionne le *Portus Staliaconus*, que la plupart des

---

(1) Cette pierre est déposée au Musée départemental d'archéologie de Quimper.

géographes placent près du Conquet, dans l'anse de *Portz-Liogan*, se fondant sur l'analogie des deux noms et sur la description suivante que fait Dom le Pelletier des restes d'antiquités qu'on y remarquait de son temps (1).

« Liogan est le nom propre d'une anse où rade foraine entre l'abbaye de Saint-Mathieu et le Conquet, etc. C'était apparemment autrefois un port de mer ou l'entrée des navires, de laquelle la mer a mangé les deux pointes ou promontoires qui formoient ce port, que l'on nomme encore aujourd'hui *Pors-Liogan,* qui est écrit partout dans les anciens titres Pors-Leocan. Ce port avoit un quai maconné et cimenté de mastic ou de bitume. Les vieilles gens du pays (en 1694) m'assurèrent qu'ils y avaient vu des anneaux où l'on attachoit les navires, et j'y vis encore la place d'un. Ce quai étoit au-dessus de la plaine mer, grande marée, élevé d'euviron trois toises, et les anneaux quatre ou cinq pieds moins, ce qui, n'étant pas ordinaire aux quais modernes, fait juger que les navires étoient en ces tems là plus élevez, ou que la mer a baissé (2). De ce nom *Liocan* ou *Pors-Liocan* qui signifie entrée ou *port de couleur blanche et brillante*, les ancieus écrivains ont fait *Portus Saliocanus*, qu'ils ont dû lire *Portus Liocanus*, et Ptolémée même a écrit *Portus Staliocanus,* le port *Staliocan*, ce qui est apparemment venu de la prononciation des habitants du lieu qui ont prononcé comme à présent Pors-Liocan, que les étrangers ont cru être le *port Saliocan*, Portus Saliocanus ou Staliocanus. »

J'ai visité, il y a quelques années, l'anse de Portz-Liogan, et je n'y ait point remarqué les vestiges anciens signalés par Dom le Pelletier. Le temps m'a peut-être manqué pour donner à l'examen des lieux tout le soin nécessaire. Je doute cependant, qu'il y ait jamais eu de quai dans l'anse de Porz-Liogan. Les traditions relatives à d'anciens ports dont la mer se serait retirée ne sont pas rares en Bretagne, et ne reposent généralement sur aucun fondement sérieux. Ce que j'admets comme très-probable, car je ne puis croire que le savant bénédictin que je viens de citer se soit trompé sur le caractère antique

---

(1) Dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*, au mot *Liogan.*

(2) Il est certain, au contraire que le sol s'affaise sur le littoral du Finistère. Ainsi dans l'anse des Blancs-Sablons, peu éloignée de celle de Portz-Liogan, on découvre dans les grandes marées de nombreuses souches de pins et d'autres arbres, qui indiquent qu'une forêt existait autrefois dans cette anse. D'un autre côté, il y a dans la baie de Douarnenez de nombreuses constructions romaines, qui sont, pour la plupart, soit recouvertes par les sables, soit plus ou moins entamées par la mer avec les falaises sur lesquelles elles sont établies.

de ruines dont il n'a parlé qu'après les avoir vues, c'est l'existence, à un point plus ou moins élevé de la falaise, qui domin cette anse, d'un de ces petits postes d'observation que lese Romains ont mulriplié sur le littoral breton, et dont l'aire et les parois étaient revêtues d'une épaisse couche de béton rouge très-résistant, que Dom le Pelletier a désigné sous le nom impropre de « mastic ou bitume. » Comme exemple de ces constructions, dont le plan est celui d'un rectangle divisé en deux parties ègales par un mur de refend, je puis citer à l'entrée du port d'Audierne, le poste d'observations dont les ruines ont été découvertes à l'epoque de la construction du môle; et dans la baie de Douarnenez celui du *Caon*, en la commune de Telgruc, à moitié détruit par la mer qui y entre à chaque marée ; celui de *Pentrez*, en la commune de Saint-Nic, construit à mi-hauteur de la falaise et dont le côté qui regardait l'onest a été emporté par la mer, avec une partie de la falaise ; enfin celui non moins intéressant de *Trez-Mallaouen*, en la commune de Plomodiern, entamée par la mer comme les deux précédents, malgré la hauteur à laquelle il se trouve placé.

Mais si tout porte à croire qu'il n'y a jamais eu de quai ni de ville dans l'anse de Portz-Liogan, l'existence d'une ville ancienne dans la presqu'île de Kermorvan, entre le port du Conquet et l'anse des Blancs-Sablons, est un fait qui ne saurait être contesté. Cette presqu'île, qu'on nomme l'Ile (*an Enez*) dans le pays, et qui n'est unie au continent que par une étroite langue de terre fortement retranchée, présente dans sa partie médiane, à peu de distance d'un groupe de menhirs, ds uombreuses substructions d'habitations de forme rectangulaire, construites en terre et en pierres de petite dimension, et rangées les unes à la suite des autres avec assez de régularité. Une sorte de rue ou de chemin, dont la largeur, qui est d'environ 3 mètres, est indiquée par des pierres fichées en terre et saillantes de 20 à 30 centimètres, conduit en se dirigeant d'abord de l'est à l'ouest, et ensuite du sud au nord, jusqu'au centre de ces habitations, où l'on remarque deux enceintes comprises l'une dans l'autre et de forme rectangulaire, comme les maisons. L'enceinte intérieure était, suivant la tradition locale, l'église (*an Illis*), et l'enceinte extérieure, le cimetière de cette ville ruinée. A quelque distance sont plusieurs autres enceintes plus grandes, faiblement retranchées, qui peuvent avoir servi de parcs à bestiaux. Les monuments celtiques ont dû être fort nombreux dans cette presqu'île, mais on en a détruit beaucoup (1). On y remarque encore deux *dolmens* de grandes

---

(1) Une hache en pierre polie a été trouvée il y a quelques années, par un officier du génie, sous un de ces menhirs qu'il venait de faire abattre.

dimensions et un assez grand nombre de menhirs, qui devaient autrefois faire partie d'alliguements parallèles, aujourd'hui mutilés. Ces monuments ont été décrits avec assez peu d'exactitude par M. de Fréminville (1), mais je ne pense pas qu'aucun archéologue ait encore mentionné les ruines dont je viens d'indiquer l'existence. Des fouilles pourraient seules faire connaître l'âge de cette ville ancienne. Mais les molettes et les meules à broyer le grain, les marteaux en pierre ayant sur les côtés des dépressions artificielles pour y placer les doigts, les pilons et les fragments de mortiers en pierre, les débris de tuiles et de poteries romaines que j'y ai recueillis ou que j'ai vu recueillir par d'autres sur le sol de cette presqu'île, suffisent à prouver qu'elle a été habitée par des populations de races diverses depuis un temps immémorial.

En résumé, la presqu'île de Kermorvan réunit par sa situation toutes les conditions que les Gaulois recherchaient pour l'établissement de leurs *oppida* : elle commande l'entrée du port du Conquet ; elle est en outre peut éloignée de l'anse de Portz-Liogan, dont le nom a pu s'étendre anciennement à toute la rade foraine qui se trouve en avant du port du Conquet. Je ne vois pas de localité, au-delà du promontoire *Gobœum,* où l'on puisse avec plus de raison placer le *Staliocanus portus* de Ptolémée.

J'ajouterai que la Vie de Saint-Viau, écrite au X^e^ Siècle (2), rapporte que le port Saliocan *(portus Saliocan)* fut ravagé par les Normands au IX^e^ Siècle. Les deux tours et les remparts qui défendent l'entrée de la presqu'île de Kermorvan remontent au moins à cette époque.

XXI.

Le *Tetus fluvius* (Teti fluvii ostia) est indiqué par Ptolémée, après le Gobaeum promontorium, entre *Staliocanus portus* et *Arigœnus Biducœsiorum*, que plusieurs géographes identifient avec le bourg de *Vieux* (département du Calvados). On n'est

---

(1) *Antiquités du Finistère*, t. I. M. de Fréminville prétend que ces *menhirs* sont disposés de manière à former une enceinte elliptique. La plupart de ces pierres sont situées dans la partie cultivée de la presqu'île. La destruction d'un grand nombre d'entre elles a donné à l'ensemble du monument une forme irrégulière, qui ne m'a pas paru être celle d'une ellipse.

(2) Voir le texte dans l'Annuaire Historique de Bretagne pour 1861, par M. de la Borderie, page 165.

pas d'accord sur la position de ce fleuve. Jusqu'ici il était en effet assez difficile de faire un choix entre les nombreuses rivières qui se jettent dans l'Océan ou dans la Manche depuis le cap de Saint-Mathieu, jusqu'au département du Calvados. Mais aujourd'hui que l'existence de *Vorganium* à l'entrée de l'Aberwrac'h est un fait bien établi, et donne à cette rivière une importance particulière, je pense qu'en y plaçant l'embouchure du *Tetus fluvius* de Ptolémée, on a moins de chances de se tromper, qu'en acceptant les autres identifications qui ont été proposées par les géographes, et qui ne reposent en réalité sur aucune base solide (1).

Il est de mon devoir de déclarer en terminant ce travail, que j'ai déjà traité ailleurs quelques-unes des questions qui y sont contenues. Elles n'ont été de nouveau développées ici que d'après l'avis du bureau de la Société archéologique, qui a jugé utile de réunir dans un même numéro de son bulletin, l'ensemble de mes récentes recherches sur la géogrephie gallo-romaine de notre pays.

A la suite de cette communication M le Men ajoute que, quoique dans la recherche de la position de l'antique *Vorganium* qu'il a eu le bonheur de retrouver, il n'ait pas eu d'autre objet que l'éclaircissement d'un point important de géographie historiqué, il ne saurait laisser usurper par d'autres l'honneur de cette découverte qui lui revient exclusivement. Il donne ensuite lecture de deux articles publiés dans un journal du département, dans lesquels la détermination de l'emplacement de *Vorganium* lui est contestée dans les termes les plus vifs ; puis il met sous les yeux de l'assemblée une correspondance de l'anteur de ces articles, qui établit clairement l'inanité de ses prétentions.

---

(1) Note additionnelle sur les voies de Carhaix a Brest. — Tout porte à croire qu'il existait une voie de Carhaix à Brest passant par le Huelgoat et la Feuillée, ou s'embranchant sur celle de Carhaix (*Vorgium*) à l'embouchure de l'Aberwrac'h (*Vorganium*). Mais cette voie n'a pas encore, que je sache, été sérieusement étudiée. Il existe une autre voie de Carhaix à Brest que j'ai pu observer dans plusieurs parties de son parcours. Elle sort de Carhaix à l'ouest de cette ville, et traverse les communes de Kergloff, de Collorec, de Brasparts, de Saint-Eloi, de Pencran et de Landerneau. Elle est bien indiquée dans la carte de l'Etat-major, entre cette dernière ville et le bourg de Saint-Eloi, où elle est connue sous le nom de ***Route de Landerneau à Brasparts.*** L'étendue du parcours de cette voie est à peu près égale à la distance de Carhaix à Brest par le Huelgoat et La Feuillée.

M. le président, après avoir remercié M. le Men, au nom de la société, de la communication qu'il vient de faire, regrette qu'il ait cru devoir l'entretenir de prétentions aussi vaines qu'injustes, qui ne méritent même pas qu'on les discuste.

Plusieurs membres prennent la parole dans le même sens, et l'Assemblée exprime le vœu qu'il ne soit plus question de cette controverse.

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Montifault pour lire le travail suivant :

NOTICE

SUR LES SEIGNEURIES DE TROGOFF

DANS LES ÉVÊCHÉS DE TRÉGUIER ET DE LÉON

A la dernière séance, M. Flagelle notre collègue, vous a donné communication de la pancarte gravée sur cuivre qui énonce le tarif des droits de foires et marchés de Plouescat, pancarte qui date de l'année 1758.

Cette pancarte porte, en tête deux écussons accolés représentant les armes du Seigneur de Trogoff et de sa femme.

Ces armes, dessinées par M. Flagelle sont pour l'écusson du mari : *D'argent au Lion de sable* ;

Et pour celui de la femme : *D'argent au pin de sinople soutenu de deux cerfs affrontés et rampants de sable s'appuyant contre le tronc du pin.*

Il nous a paru curieux de rechercher quelles familles portaient ces armoiries.

M. de Blois, d'après des notes manuscrites qui lui appartiennent avançait avec raison que le bourg de Plouescat était le siége de la justice de la seigneurie de Trogoff et que cette

scigneurie appartenait alors à M. Eon de la Villebague qui avait en effet pour armes celles qui sont en tête de la pan-earte.

D'un autre côté des documents incontestables m'indiquaient que M. des Nos des Fossés était en 1758, seigneur de Trogoff, châtellenie de haute moyenne et basse justice et je trouvais que les armes de des Nos étaient les mêmes que celles décrites plus haut, si ce n'est que le lion est couronné de gueules.

Je crus d'abord que M. de Blois, tout expert qu'il est en ces matières, aurait pu se tromper: Des documents que je trouvai m'entretinrent dans mon erreur pendant quelque temps.

J'en parlai à M. le Men qui voulut bien faire avec moi des recherches. Elles nous ont conduit à examiner un point qui, sans offrir grand intérêt au début, nous a amenés à penser que la question valait la peine de vous présenter une notice.

En effet nous avons reconnu, après avoir dépouillé les nombreuses pièces qui composent plus de 30 cartons des archives, que les noms des seigneuries de Trogoff et de Kérouzéré, avaient donné lieu chez la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Bretagne et sur un grand nombre de familles bretonnes, à des confusions et à des contradictions rendant toute reche impossible.

Ces contradictions, ces confusions, ces inexactitudes s'expliqueront facilement quand je vous aurai dit :

1° Qu'il y a deux seigneuries ou deux châtellenies de Trogoff ;

2° Qu'il y a, touchant chacune d'elles, deux terres appelées Kérouzéré ;

3° Qu'il y avait entre les familles à qui appartenaient l'un où l'autre Trogoff, des alliances, des liens de parenté ;

4° Que les seignenrs de l'un des Trogoff eurent à certaines époques des terres ou des droits seigneuriaux dans l'autre Trogoff, droits qui ont nécessité des actes contribuant à la confusion ;

5° Que l'un des Trogoff a été possédé par la famille Eon, et par la famille Bois-Eon qui avait des drois et des terres dans l'autre Trogoff ;

6° Que la famille des comtes de Léon a eu des alliances directes et indirectes avec les seigneurs qui ont possédé les deux Trogoff et avec les seigneurs de Kérouséré, et que, de côté et d'autre, les seigneurs de Trogoff ont écartelé leurs armes de celles de Léon avec une cotice pour brisure.

7° Qu'il y a une indentité presque complète entre les armes des Eon de Villebague qui possédaient, en 1758, l'une des châtellenies de Trogoff et celles des des Nos des Fossés qui possédaient à la même époque l'autre châtellenie du même nom ;

8° Enfin, que les deux châtellenies de Trogoff avaient droit de haute moyenne et basse justice, et que, pour les appels, elles relevaient toutes deux de la juridiction de la cour de Morlaix.

En voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour expliquer les erreurs et les confusions que nous avons signalées.

Les deux seigneuries de Trogoff étaient fort importantes ; les châteaux qui les dominaient étaient des places fortes qui ont joué un rôle dans l'histoire de Bretagne ; les familles qui les ont possédées étaient toutes marquantes et on retrouve leurs noms à beaucoup de pages de notre histoire avec ceux des familles qui leur sont alliées ; c'est ce qui nous a décidé à donner, sur les deux châtellenies de Trogoff, des renseignements qui, bien que très-incomplets, permettront d'assigner avec certitude à chaque seigneurie et à chaque famille les documents qui les concernent.

La 1re seigneurie et châtellenie de Trogoff, est située au sud-ouest de Tréguier dans la paroisse de Plouegat-Moysan, évêché de Tréguier, elle possédait un château très fort. En 1356, Pierre, de Trogoff, se déclara pour Charles de Blois. Jean, de Montfort prit son château et l'engagea au roi d'Angleterre qui y mit garnison et en confia la défense au capitaine Thomelin ou Tromelin qui ravageait le pays jusqu'à Morlaix, de 1356 à 1364.

Les habitants de cette ville implorèrent le secours de du Guesclin qui mit le siége devant Trogoff, le prit d'assaut, démantela le château et le rendit à Pierre de Trogoff.

Les sires de Trogoff portaient bannière.

Les possesseurs de la seigneurie de Trogoff avaient haute moyenne et basse justice, les appels de leur juridiction étaient jugés à Morlaix.

Ils avaient leurs armes et leurs bancs seigneuriaux dans l'église paroissiale de Plouegat Moysan et dans les chapelles de Saint-Laurent-Kerbabu, Saint-Men, Saint-Trémeur. Leurs tombes se trouvaient dans l'église paroissirle de Plouegat-Moysan et leurs armes dans les vitraux, les clefs de voûtes et les sculptures des différentes églises dont nous venons de parler.

De cette première seigneurie de Trogoff, dépendait la terre

de Kérouséré, sise aux issues du bourg de Plouégat-Moysan, terre qui figure parmi les biens nobles dans diflérents actes et partages, mais qui ne semble pas avoir été une seigneurie distincte et qui en tous cas est de peu d'importance en regard du Kérouséré voisin de la châtellenie de Trogoff en Plouescat, évêché de Sait-Pol.

En 1549, Claude de Villeblanche donnait en bail la Châtellenie de Trogoff, en Plouégat Moysan, au sieur de Lesmoalc'h Maurice Meur ou le Meur, moyennant 425 livres tournois par an avec les droits et les charges qui sont : une rente de 120 livres tournois aux religieux du couvent de Guilledo, diocèse de Saint-Malo ; 30 livres par an au chapelain de St-Jean-du-Doigt, le paiement des gages de tous les officiers de la seigneurie et juridiction de Trogoff et autres charges anciennes.

En 1599, le 19 septembre, Françoise du Périer, dame douairière de TROGOFF, curatrice du seigneur de TROGOFF, son fils, demeurant ou manoir de TROGOFF, paroisse de PLOUÉGAT-MOYSAN, fournit aveu « des terres et héritages que la dite dame, au dit nom, tient à debvoir de foy et hommaige, rachapts, ventes, lods et aultres droicts et debvoirs seigneuriaulx sous hault et puissant Pierre de Bois-Eon, seigneur de Coetinisan, Bois-Eon, Kerbrat, TROGOFF, Mainfaulte EN PLOESCAT, Baron de Marcé, vicomte de KÉROUSÉRÉ EN SIBIRIL, seigneur de Dinan, de la Bellière, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des ban et arrière-ban de l'évêché de Léon, commandeur pour S M. des ville et château de Morlaix, à cause de sa terre et seigneurie de Bois-Eon, les dits héritaiges escheus en partaige au dict présend, sieur de Trogoff, de la succession de feu noble homme Jean de Pensornou, seigneur de Trogoff, son père ; »

Les biens avoués sont tous situés dans la paroisse de Lanmeur, près de Trogoff en Plouégat-Moysan, évêché de Tréguier ; le seigneur dominant possédait Kérouséré en Sibiril et Trogoff en Plouescat, évêché de Léon.

D'un aveu du 20 mai 1610, rendu directement au seigneur de Bodister par Françoise du Périer, veuve de Jean de Pensornou, seigneur de Trogoff, comme tutrice de Jean son fils, devenu l'aîné par la mort de Guy ou Guyon de Pensornou, nous avons extrait ce qui suit :

« A raison de la quelle châtellenie de Trogoff, il appartient au seigneur de Trogoff, sur ses hommes et sujets, tous fermes, droits de court, jurisdiction, cohercion, privilége de *mesme cousche* à sa personne et médéans en l'endroict de son obéis-

sance en la dicte court de Morlaix, avec jouissance de tous esmolumens de fié, scavoir : féaulté, hommaiges, rachapts, ventes, taux, amendes et confiscations des hoirans, succession des bastards, espaves, géolles, sceaux, justice patibullaire, cep, collier, prisons, et tous aultres droicts seigneuriaulx, de quoi luy et ses prédécesseurs ont jouy de tout temps immémorial à la charge de payer au seigneur de Bodister; la somme de *six vingt dix* livres au terme de la Sainte-Catherine. »

D'après un autre aveu rendu par la même Françoise du Perrier, veuve de Jean de Pensornou, la seigneurie de Trogoff, en Plouégat-Moysan, avait droit de justice patibulaire à *quatre peaulx*, ce qui la distingue de celle de Trogoff en Plouescat qui n'avait droit de justice patibulaire qu'à *trois peaulx*.

Un aveu du 20 mars 1602 rendu toujours par la même Françoise du Périer donne exactement le même détail que celui du 20 mai 1610, seulement au lieu de *mesme couche*, on lit : *mesner congé* (*a*).

En 1620 survient une sentence des juges de Morlaix, en faveur du seigneur de Trogoff, portant permission de faire bâtir prison et auditoire au bourg de Saint-Men en Plouégat-Moysan, pour y exercer sa juridiction ainsi qn'il est accoutumé.

En 1681, d'après une vente judicielle du 23 may, nous voyons que les seigneurs de Trogoff étaient prééminenciers de l'église paroissiale de Plouégat-Moysan, de la chapelle de St-Laurent-Kerbabu, de la chapelle de Saint-Men et de la chapelle de Saint-Trémeur.

Cette même année 1681, le 9 juillet, Jacques Alain de la Mare, acquéreur de Trogoff, prend possession de cette terre. Du procès-verbal il résulte qu'il a droit de prééminence dans la chapelle de Saint-Men, en la trève de Lannéven, que les armes de la seigneurie de Trogoff s'y voient dans toutes les vitres ; qu'au dehors on voit sculptées en bosse les armes des familles de l'Epinay et de Goulaine précédents propriétaires ; que dans l'issue de cette chapelle est placé un poteau avec son carcan de fer et au haut du poteau les armes de la seigneurie de Trogoff ; que le même droit de prééminence existe pour la chapelle de Saint Yves Kerbabu, trève de Kerbabu, où l'on voit dans toutes les vitres les armes de la seigneurie de Trogoff ; qu'il en est de même pour la chapelle de Saint-Trémeur, trève de Treff du Jou, que les armes de Trogoff y sont en supériorité dans la maîtresse vitre et au-

---

(*a*) Il nous parait évident que c'est ce dernier texte qui doit être accepté.

dessous les armes du fief de Keroual possédé alors par René de Toulboudou sieur de Guiffos ; qu'en l'Eglise paroissiale de Plouégat-Moysan, dans la rose de la maîtresse vitre se trouvent 5 écussons armoriés d'une *barre (b)* surmontée d'une merlette et d'autres écussons au-dessous et aux deux côtés armoriés des armes en alliance du seigneur et de la dame de Trogoff sans aucun autre écusson, non plus que dans les deux vitres aux côtés de l'Epitre et de l'Evangile, que dans la chapelle de l'aile du côté de l'épitre, à l'une des vitres on voit les armes des seigneurs de Goulaine et de l'Epinay ; que dans le chœur du coté de l'Evangile et aussi du coté de l'Epître, existent quatre bancs avec accoudoirs aux armes de la seigneurie de Trogoff, sans qu'il y ait aucun autre banc dans le chœur ; que sur la grande cloche se voient les armes du sieur de Pensornou, précédent seigneur de Trogoff ; qu'à l'extérieur de l'église on voit un écusson en relief et en pierre de taille sur un des meneaux de la maîtresse vitre, portant les mêmes armes et aucun autre.

Suit une longue nomenclature des privilèges et charges de la seigneurie de Trogoff, ainsi que de toutes les terres et rentes qui en dépendent.

La fin de ce procès-verbal de prise de possession est assez curieuse pour être citée textuellement :

« Finallement nous aurions entré partout comme dict est pris possession dans tous les autres appartenances et dépendances de la ditie terre et seigneurie de Trogoff, issues, franchises, sans nulle réservation de tout ce qui dépend de la ditte terre, ses circonstances et dépendances, pour avoir le dit sieur de la Mare et son dit procureur fait faire feu et fumée dans la maison et manoir du dit château de Trogoff, entré dans toutes les dépendances d'icelles et dans la chapelle du dit chateau estante dans le jardin en dépendant, marché, ouvert et fermé portes et fenêtres, arraché herbes, sonné la cloche de la ditte chapelle, plié partie des brauches d'arbres, ambullé et désambullé, beu et mangié et faict tous aultres actes dénottans bonne et vallable possession, prendre en héritaiges le tout en présence tant du dit seigneur de Kermadec que plusieurs aultres assistans, sans que personne se soit présenté pour former aucune opposition à la présente prise de possession quoiqu'ayant resté au dit chateau et manoir de Trogoff toute la journée entière. »

Un procés-verbal de 1725 constate que les armes de Trogoff avec un lambel d'azur étaient placées en haut de la

---

(*b*) Cette *barre* n'est autre chose qu'une *fasce*, les hommes de Lois d'alors ne connaissaient pas mieux le blason que ceux d'aujourd'hui.

maîtresse vitre de l'église paroissiale de Plouégat-Moysan, au parement de bois au-dessus de l'autel, au pignon oriental du chœur, aux fenêtres du côté de l'épitre et de l'évangile.

En relevant avec soin tous les documents qui existent sur le Trogoff de Plouégat-Moysan, on peut suivre cette terre depuis l'époque où elle appartenait à la famille de Trogoff jusqu'à la révolution.

C'est cette terre qui a donné son nom à la famille de Trogoff qui la posséda pendant plus de deux siècles.

Alain, fils puîné du baron de Lauvaux (1), Geoffroy et de Thiphaine de Rohan (2), prit le nom de sa châtellenie de Trogoff (3). Il fournit 1|2 chevalier à l'ost du duc en 1294.

Pierre de Trogoff tînt pour Charles de Blois, en 1356 sa châtellenie fut confisquée par Jean de Montfort (4) qui l'engagea au roi d'Angleterre Edouard III (5).

---

(1). De Lanvaux. — Barons de Lanvaux, puinés des comtes de Vannes, aînés des Trogoff,

Armes : D'argent à trois fasces de gueules.

(2). De Rohan. — Puinés des comtes de Porhoët, cadets des comtes de Rennes, — vicomtes de Rohan, — ducs de Rohan, — vicomtes de Léon, — princes de Léon, — marquis de Blain, — barons de Clisson, — comtes de Porhoët, — princes de Guéméné, — barons de la Roche-Moysan, — princes de Montauban, — ducs de Montbazon, — princes de Rochefort, — comtes de Seizploué, — barons de Frontenay, — princes de Soubise, — vicomtes de Fronsac.

Armes : De gueules à neuf mâches d'or, 3, 3 et 3. Les cadets de Porhoët prirent le nom de Rohan de leur château en 1105.

(3). De Trogoff. — Famille d'ancienne chevalerie, a comparu dans les réformations de 1427, — 1463. — 1513, — 1543, — 1669.

Portait le titre de comte avant 1789. — Seigneurs bannerets de Trogoff en Plouégat-Moysan. — Seigneurs dans les paroisses de Plouégat-Moysan, Plougasnou, Ploujean, Pommerit-Jaudy, Trémel, Goello, évèchés de Tréguier, de Saint-Pol, de Cornouailles.

Les Trogoff sont cadets des barons de Lanvaux, cadets eux-mêmes des comtes de Vannes, ramage des anciens rois de Bretagne. — Ils ont eu des alliances avec les plus puissantes familles de Bretagne, notamment avec les comtes de Léon et les ducs de Rohan.

Armes : D'argent â trois fasces de gueules. — Quelques cadets brisèrent d'un lambel d'azur.

Devise : Tout du Tout.

Plusieurs auteurs indiquent pour armes d'azur à trois fasces de gueules, c'est évidemment une erreur, on a lu *d'azur* au lieu de lire *d'argent*.

(4). De Montfort. — Comtes de Montfort.
Armes : De gueules au Lion à la queue fourchée d'argent.

(5). D'Angleterre. — Rois d'Angleterre.
Armes. — D'argent à trois léopards de gueules l'un sur l'autre.

Ce roi y mit pour capitaine le chevalier Olivier de Thomelin (6) qui fut assiégé et pris par du Guesclin en 1364. — Trogoff fut alors rendu démantelé à Pierre de Trogoff.

En 1399, Yves de Trogoff épousait Marguerite de Léon (7).

Alain et Pierre leurs fils épousèrent Marguerite de Rochmélen (8) et Alix de Quinquizou (9), Aain épousa en secondes noces Aliette de Kerjean (10).

---

(6). De Thomelin. — Seigneur dans les paroisses de Plertuit, — de Marové, — de Plufur ; évéchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Ancienne chevalerie. — Réformation et monstres de 1440 à 1543.

Cette famille a produit un lieutenant du château de Trogoff pour Jean de Montfort qui rendit cette place à Duguesclin et signa le traité de Guérande en 1381.

Armes : Ecartelé d'azur à cinq billettes d'argent en sautoir et de gueules pleinement.

Devise : A droit aller nul ne trébuche.

(7). De Léon, — Maison princière issue des anciens rois de Bretagne.

Comtes et vicomtes de Léon, seigneurs de Landerneau, — Daoulas, — la Roche-Morice, — la Joyeuse-Garde, — Coatmeal, — Le Rozier, — Châteauneuf-en-Timeraie, — Noyon-sur-Andèle, — Hacqueville.

Famille alliée aux Coëtmen, Rohan, Trogoff. Kérouzéré, Kerret, etc.

Armes : D'or au Lion morné de sable.

La branche cadette ajoutait anciennement une bordure chargée de onze annelets en or, sans qu'on puisse dire quels en étaient les émaux.

La plupart des familles alliées aux Léon écartelaient leurs propres armes de celles de Léon chargées d'une cotice de gueules.

(8). De Roc'hmélen. — Seigneurs en la paroisse de Pommerit Jaudy, évéché de Tréguier, fondu dans Trogoff.

Ancienne chevalerie.

Armes : D'azur au cygne d'argent becqué et membré de sable.

(9). De Quenquizou — Seigneurs dans les paroisses de Plougasnou, Plouëzoc'h et Lanmeur, évéchés de Tréguier et de Dol.

Ancienne extraction. — Réformations de 1427 à 1543.

Cette famille a produit un conseiller aux grands jours en 1495.

Fondue dans Cazin, Tibara, Trogoff, Kermabon et Mol.

Armes : De sable retté d'or.

(10). De Kerjean. — Seigneurs de Kerjean en Plestin, évéché de Tréguier. Famille éteinte au quinzième siècle daus la famille Richard.

Armes : De sable fretté d'or de 6 pièces, au franc canton de gueules chargé d'une croix d'argent.

De Kerjean, — seigneur de Kerjean, — Kervennec, — Kerlaouenan, — Prat ar Scao.

Famille d'ancienne chevalerie a comparu aux réformations de 1443, — 1669, — dans les monstres de 1481, — 1503, — 1534. — Paroisse de Plouarzel, évéché de Léon.

La branche aînée s'est éteinte dans la famille de Mol.

Armes : D'argent à la tour couverte de sable.

Nous ignorons à laquelle de ces deux familles appartenait Aliette de Kerjean, femme d'Alain de Trogoff.

En 1430 environ la branche aînée des Trogoff tomba en quenouille et Jeanne de Trogoff épousa Olivier de Ploësquellec (11).

Les Ploësquellec portèrent la châtellenie de Trogoff aux sires barons du Pont-l'Abbé (12).

En 1470, Maurice de Kerasquer (13), seigneur châtelain de Trogoff en Plouégat-Moysan, reçoit aveu de Guéguen Le Moal ou Moallic (14), pour fief relevant de Trogoff.

En 1490, Trogoff appartient au seigneur de Tournemine (15).

En 1520, au seigneur du Chastellier (16).

---

(11). De Ploësquellec ou Plusquellec. — Cadets des comtes de Poher, issus eux-mêmes des comtes de Cornouailles. — Evéchés de Cornouailles et de Tréguier.

Ancienne chevalerie.

La branche aînée fondue dans Pont-l'Abbé, du Chastelier et de Villeblanche.

Armes : — Chevronné d'argent et de gueules de six pièces. — Les cadets brisaient d'un lambel d'azur en chef.

Devise : Aultre ne veuil.

(12). Du Pont-l'Abbé. — Barons du Pont-l'abbé, — vicomtes du Gouarlot. — bannerets de Trogoff, — barons de Rostrenen.

Charles épousa Jeanne de Ploësquellec,

Armes : D'or au Lion de gueules, armé et lampassé d'azur.

Devise : Heb chench sans varier.

(13). De Kerasquer. — Seigneur de Quilimadec, paroisse de Plouda niel, — évéché de Léon, — seigneur de Trogoff en Plouégat-Moysan, — évéché de Tréguier.

Cette famille a comparu à la réformation de 1443 et aux monstres de 1503 et 1534 en équipage d'homme d'armes.

Elle s'est éteinte en 1595 dans les familles de Penancoët et Barbier.

Armes : D'argent à deux haches d'armes de gueules posées en pal.

(14). Le Moal ou Moallic. — Seigneur de Kerloaz, paroisse de Ploulec'h et de la Villeneuve. Paroisse de Coatréven, — évéché de Tréguier. Fondu dans Trogoff.

Cette famille comparut à la réformation de 1427.

Armes : D'azur à deux cygnes affrontés d'argent becqués et membrés de sable.

(15). De Tournemine. — Barons de la Hunandaye, — barons de Retz, —barons de Camsillon, etc. Evéchés de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Léon.

Ancienne chevalerie. — Réformations et monstres de 1427 à 1534.

Armes : Ecartelé d'or et d'azur. — Une branche cadette brisait d'une bordure cousue de gueules.

(16). Du Chastellier. — Seigneurs dans les paroisses d'Eréac, de Lanrelas et de Pleslin, évéché de Saint-Malo.

Anciennes extractions Réformations de 1427 à 1513.

A produit un chevalier croisé en 1248. Fondu dans Villeblanche.

Catherine du Chastellier, femme de Claude de Villeblanche, nièce de Jeanne de Floësquellec, veuve sans enfants de Charles du Pont-l'abbé, recueillit dans sa succession la chatellenie de Trogoff qui lui était revenue par la mort de Maurice de Kerasquer à qui elle en avait fait don.

Armes : D'or au chef de sable, chargé d'un lambel d'argent.

En 1532, à Messire Claude de Villeblanche (17) et à Antoine, son frère.

En 1549, cette châtellenie est louée par Claude de Villeblanche seul seigneur à Maurice Le Meur, seigneur de Lesmoal (18).

En 1550 et 1552, Trogoff appartient à Louise de Goulaine (19) veuve de Guy, sire d'Espinay et à Jean d'Espinay, son fils (20).

---

(17). De Viileblanche. — Seigneurs dans les paroisses de Plouégat-Moysan et de Broons, évêchés de Rennes, de Tréguier et de Saint-Malo. Fondu dans Espinay.

Cette famille a comparu aux réformations de 1513 et 1543.

Elle a fourni un abbé de Quimperlé, mort en 1483, un abbé de Landévennec, mort en 1490. un grand pannetier de la Reine Claude de France en 1522, un capitaine de Rennes, un grand maître de Bretagne.

Armes : De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de saumon de même placées 2 et 1.

La chatellenie de Trogoff passa dans cette famille par Catherine du Chastellier, épouse de Claude de Villeblanche.

(18). Le Meur. — Seigneurs de Lesmoal, — de Kerharant en Guerlesquin.

Famille d'ancienne extraction qui a fourni un gouverneur de Lannion, un docteur en Sorbonne, aumônier du roi, fondateur des missions étrangères.

Armes : D'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un croissant de gueules.

(19). De Goulaine — Marquis dudit lieu, — barons du Faouët, — vicomtes de Coëtquénan, — vicomtes de Saint-Nazaire, — seigneurs dans la paroisse de haute Goulaine, évéché de Nantes.

Famille d'ancienne chevalerie qui a produit un gouverneur de Nantes en 1180. Il négocia la paix entre Philippe-Auguste et Henri II d'Angleterre, et reçut de ces deux princes les armes d'Angleterre et de France mi-parties. Geoffroy à la croisade de 1248. — Beaudoin, abbé de Saint-Gildas en 1548. — Gabriel de Goulaine, chevalier et l'ordre, capitaine de cinquante lances et Jean de Goulaine, baron du Faouët, son frère, commandaient les ligueurs qui prirent, en 1590, le château de Trogoff en Plouescat et le château de Kérouzéré en Sibiril.

Réformations de 1430, — 1441, — 1669.

Armes : Parti de gueules à trois demi-léopards d'or l'un sur l'autre qui est moitié des armes d'Angleterre et d'azur à une fleur de lys et demi d'or qui est moitié des armes de France.

Devise : A cettuy-cy à cettuy-là j'accorde les couronnes.

(20). D'Espinay — Marquis dudit lieu en 1573, — vicomtes de Blaison, — barons de Mathefelon, — marquis de Vaucouleurs, — seigneurs dans la paroisse de Champeaux, évéché de Rennes.

Famille d'ancienne chevalerie qui a produit quatre chevaliers de Guillaume-le-Conquérant en 1066; un chevalier croisé en 1248; plusieurs cardinaux, archevêques, évêques et abbés; deux grands maîtres, un grand

En 1555 Pierre Le Dymoine ou le Divanac'h (21) et Amice Le Roux (22) sa femme achètent aux précédents la châtellenie de Trogoff.

En 1559 Jean d'Espinay et Louise de Goulaine sa mère, ne pouvant se faire payer, font saisir Trogoff sur Pierre Le Dymoine et sa femme et le mettent en vente; Jean de Pensornou

---

chambellan, plusieurs chambellans ordinaires des ducs de Bretagne et des rois de France. Eteints en 1764.

Réformations de 1438, — 1448, — 1669.

Armes : D'argent au Lion coupé de gueules et de sinople, onglé d'or, — Les cadets brisaient d'une bande d'azur semées de fleurs de lys d'or.

Alias : Le Lion est armé lampassé et couronné d'or.

Devise : Rapellam umbras.

Les Schomberg d'Espinay n'ont jamais possédé Trogoff comme le dit M. de Courcy, car la branche d'Espinay qui s'est fondue dans Schomberg n'a contracté cette alliance qu'en 1598. A cette époque Trogoff appartenait aux Pensornou depuis 1559, date à laquelle les Schomberg étaient encore allemands ; ils ne furent naturalisés qu'en 1570.

(21). Le Dymoyne, Dimoine, Divanac'h ou Dimanac'h. — Famille d'ancienne extraction qui possèda des fiefs dans les paroisses de Trébabu et de Plougonvelin, évéché de Léon.

Réformation de 1448. — Monstre de 1503.

Armes : D'or à la croix engreslée de gueules.

(22). Le Roux. — Il y a eu un grand nombre de familles Le Roux, nous donnons en cas de besoin les armes de celles qui habitaient les évéchés de Léon et de Tréguier, à l'une desquelles devait appartenir Amice, femme de Pierre le Dymoine.

1. Le Roux, évéché de Tréguier et de Léon, paroisse de Cavan, Plouec'h et Plourin : Ecartelé d'argent et de gueules.
   Devise : Pé brézel Pé carantez (ou la guerre ou l'amour).
2. Le Roux, marquis du Bois de la Motte, évéché de Tréguier, paroisse de Plouagat-Chatel-Audren : De gueules à deux molettes d'or en chef, a un croissant de même en pointe.
3. Le Roux, évéché de Léon, paroisses de Guipavas, Plouzané et Plouarzel : D'azur fretté d'argent de six pièces au chef d'or chargé d'une quintefeuille d'azur.
4. Le Roux, évéché de Tréguier, paroisse de Merzer : Parti d'argent et de gueules à un croissant surmonté de deux étoiles de l'un en l'autre.
5. Le Roux, évéché de Tréguier, paroisse de Pommerit le Vicomte : vairé d'argent et de gueules,
6, 7 et 8. Le Roux dans les mêmes évéchés, sans indication de paroisses portaient : D'argent à une branche de houx ornée de trois feuilles de sinople : D'argent à trois coquilles de sable D'argent a la channe ou marmite de sable surmontée d'un lambel de gueules (alias d'azur). Alias : Trois channes surmontées d'un lambel (sceau de 1275).

(23) fils de Jacques et de Marguerite Calloët (24), s'en rend acquéreur et la famille de Pensornou couserve cette châtellenie pendant 112 ans, et laisse de nombreuses traces de cette possession par ses arrêts de haute moyenne et basse justice, par les aveux qu'on lui rend, par ses armoiries qui sont sculptées ou peintes dans toutes les églises et chapelles ou elle a prééminence.

Ainsi Trogoff est possédé en 1559 par Jean de Pensornou ;

En 1570 par Jean de Pensornou ; sceau de 1580 écartelé de Pensornou, aux 1 et 4, aux 2 et 3, de 3 fasces vivrées ou ondées au chef chargé de 3 étoiles. Il n'y a que la famille Porzal de l'évêché de Tréguier qui porte des armoiries semblables.

Il y a donc à supposer que Jean Pensornou, père de Jean et beau-père de Marguerite de Kerret, avait épousé une fille de la maison de Porzal (24 bis).

---

(23), De Pensornou. — Bannerets de Trogoff en Plouégat-Moysan et seigneurs de fiefs en Taulé, évéchés de Tréguier et de Léon.

Famille d'ancienne extraction fondue dans Huon de Kermadec.

Réformations de 1443 et 1670. — Monstres de 1481, 1503 et 1534.

Armes : D'argent à la fasce de sable accompagnée en chef d'une merlette de même.

Des procès-verbaux disent une barre au lieu d'une fasce, c'est évidemment une erreur.

Les Pensornou, après leur alliance avec les Kerret, écartelèrent leurs armes de celles de Léon, ce qui ne leur fut pas contesté. Cela nous semble irrégulier, car cela ne se faisait que pour les alliances directes et si les Kerret ont pu le faire en suivant les usages établis, il n'en résultait pas le même droit pour les Pensornou. Les armes qui leur furent attribuées à la réformation de 1670 n'ont plus l'écartelé de Léon ; mais il ont porté cet écartelé pendant tout le temps qu'ils ont possédé Trogoff et nous le voyons encore sur un sceau de Jean de Pensornou en 1671, un an après la réformation précitée.

(24) Callouët. — Seigneurs en Plessidi, Plouigneau et autres paroisses, évêché de Tréguier.

Famille d'ancienne extraction. — Réformations de 1427-1447-1543-1669. — Monstre de 1479.

A produit : Un conseiller du Duc Jean V en 1450. — Un évêque de Tréguier mort en 1504. — Un président de la noblesse de Tréguier qui défit les Anglais à Camaret en 1694. Famille éteinte,

Armes : D'or à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même. — C'est le même sceau que celui des Pensornou, mais les émaux sont différents.

Devise : Advise-toi.

(24 bis). De Porzal. — Seigneurs dans les paroisses de Ploudalmézeau et de Plougasnou. Evéché de Tréguier.

Ancienne extraction. Réformstion de 1543.

Armes : D'argent aux trois fasces ondées d'azur au chef du même chargé de trois étoiles d'or.

En 1582 par Jean de Pensornou, fils de Jean qui avait été époux de Marguerite de Kerret (25), décédée, ce qui donne lieu à l'introduction des armes de Léon dans le sceau des Pensornou et dans celui de la court de Trogoff ;

En 1586 par Jean de Pensornou de Kerampont ;

En 1588 par Jean de Pensornou sieur de la Boissière ;

En 1599, Françoise du Perrier (26) veuve du sieur de Pensornou, dame douairière de Trogoff en Plouégat-Moysan, comme tutrice de Guy ou Gùyon de Pensornou, aîné, et de Jean de Pensornou, cadet, fils de feu Jean de Pensornou, rend hommage pour des fiefs dépendants dudit Trogoff et situés en Ploëgat-Moysan, au seigneur comte de Bois Eon, seigneur de Trogoff en Plouescat, évêché de Léon. En 1600 et 1602, mêmes aveus. En 1608 et 1610, mêmes aveus de Françoise du Perrier, tutrice de Jean de Pensornou son fils, seigneur de Trogoff, devenu l'aîné par la mort de Guy de Pensornou.

En 1618, 1619, 1620. aveus de Trogoff par Jean de Pensornou, seigneur de la Villeneuve.

En 1649 nous trouvons comme seigneur de Trogoff, Jean

---

(25). De Kerret. — Seigneurs dans la paroisse de Saint-Martin de Morlaix, évéché de Léon. Famille d'ancienne chevalerie qui s'est alliée vers 1290 à la branche des Léon, seigneurs de Pensez. Elle a produit un gouverneur du château du Taureau en 1604, — un page du roi, — un brigadier de cavalerie.

Réformations de 1426, — 1443, — 1543, et 1669. — Monstres de 1481, — 1503, — 1534 en équipage d'hommes d'armes.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'or au Lion morné de sable qui est de Léon, à la cotice de gueules brochant comme brisure, anx 2 et 3 d'argent à deux pigeons d'azur affrontés, becqués et membrés de gueules, qui est du Val de Kerret. Alias pour 2 et 3 les 2 pigeons becquetant un cœur de gueules.

Devise : Tevel hag ober (se taire et agir).

(26). Du Perrier ou du Poirier. — Comtes de Quintin en 1424, par alliance avec l'héritière de Quintin. Seigneurs dans les paroisses de Berhet, — Plufur, — Tréméven, — Plourac'h et autres, évéchés de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Cornouailles.

Famille d'ancienne chevalerie. — Réformations de 1427, — 1513, — 1536, — 1543, — 1671. — Monstres de 1481 en équipage d'homme d'armes.

A produit un chevalier de l'ost du duc en1294, — un évêque de Tréguier qui entreprit la réédification de la cathédrale, — deux chevaliers de Malte, — un avocat général aux comptes.

L'une des branches s'est fondue dans Laval, l'autre dans Villeblanche.

Armes : D'azur à 10 billettes d'or, 4, 3, 2 et 1 (sceau, 1387).

Devise : Ni vanité ni faiblesse.

Alias : Un poirier (sceau de 1348).

de Pensornou, seigneur de la Villeneuve, qui était époux de Jeanne Rogon (27).

En 1650 et 1652 aveus par Jean de Pensornou de la Châtellenie de Trogoff, en Plouégat-Moysan, et de la seigneurie de Kérouséré en dépendant, aux issus du bourg de Plouégat-Moysan.

En 1662, aveus par Jean de Pensornou seigneur de Kérampont.

En 1665 par Jean de Pensornou, seigneur de Penaménez. On ignore le nom de sa femme, mais il ne laissa qu'une fille unique Anne de Pensornou, épouse d'Alain Huon de Kermadec (28) qui devint ainsi seigneur de Trogoff.

En 1671, prise de possession de Trogoff par Huon de Kermadec, à cause de Anne de Pensornou fille et unique héritière de Jean de Pensornou, seigneur de Trogoff, épouse dudit sieur de Kermadec : comparaissent au même acte comme co-seigneurs de fiefs relevant de Trogoff les sieurs de Lézormel des Tourelles (28 bis), Grassy de

---

(27). Rogon. — Seigneurs dans les paroisses de Plurien, Erguy, la Bouillie et Morieux, évéché de Saint-Brieuc. — Famille d'ancienne chevalerie. — Réformations de 1423, — 1441, — 1480, — 1513 et 1669. Jugement de l'intendance de 1702. Monstres de 1483.

A produit un homme d'armes dans la compagnie de Broons qui passa la Monstre à Bourges en 1418, — un page du roi en 1727, — un maréchal de camp.

Armes : D'azur à trois roquets d'or.

(28). Huon de Kermadec. — Seigneurs en Ploudiry, évéché de Léon.

Famille d'ancienne chevalerie — Réformations de 1426, — 1448, — 1669, Monstres de 1378, — 1503, — 1534.

A produit un chevalier de Saint-Michel mort en 1676, — un chevalier du comte de Léon en 1270 et un autre en 1307, — un écuyer du corps et de la chambre du duc de Bretagne à Azincourt en 1415, — un chef d'escadre mort en 1787, — un capitaine de vaisseau en 1791.

Armes : D'or à 3 annelets d'azur 2 et 1 et à 3 croisettes recroisettées de même 1 et 2.

Devise : Enda bado birviquen (tant qu'elle existera, jamais), ou Atao da virviquen (toujours à jamais).

(28 bis). De Lézormel des Tourelles. — Seigneurs dans les paroisses de Plestin, Plouégat, Plougonven, Lannedern, évéché de Tréguier. Famille éteinte dans Raison. Ancienne extraction — Réformations et monstres de 1427 à 1543. — Réformation de 1669.

Armes : Bandé de six pièces d'argent et d'azur.
Devise : Content est riche.

Keranmoal (28 ter), et Cariou de Traonvily (28 quater).

En 1673 aveus par le même ainsi qu'en 1679.

En 1681 vente judicielle de Trogoff, saisi pour dettes par Rolland Calloët, seigneur de Lannidy (29) sur Alain Huon de Kermadec et Anne de Pensornou sa femme, et acquisition par Alain de la Mare (30), avec le fief de Keroual en dépendant au sieur de Toulboudou (31).

En 1683, Jacques Alain de la Mare scelle un acte de son sceau qui est d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 besants d'or, au chef d'argent chargé de 3 étoiles de sable. Postérieurement cependant on trouve encore des jugements de la cour de Trogoff scellés des armes de Pensornou écartelées de Léon, tandis que d'autres portent les armes de la famille Alain de la Mare.

En 1684, Jacques Alain de la Mare vivait encore et étai marié à Marie Le Coroller (32) ses actes sont scellés d'nn

---

(28 ter). Grassy de Keranmoal. En la paroisse de Landrévarzec, évéché de Cornouailles.

A comparu à la réformation de 1671 et a été débouté.

Nous n'avons trouvé aucun autre document constatant que cette famille ait pu faire preuve ensuite de sa noblesse.

(28 quater). Cariou de Traonvily. — Seigneurs des Tourelles, paroisses de Loqueffret et Ploumilliau, évéché de Tréguier.

Ancienne extraction. Réformations et Monstres de 1445 à 1553, Réformation de 1669.

Armes : D'azur à trois molettes d'or.

Devise : Urgent stimuli.

29) Voir le renvoi nº 24.

(30). Alain de la Mare. — Cette famille, originaire de Bretagne, s'etablit en Normandie et y fut anoblie en 1586. Elle fut reconnue dans sa noblesse en Normandie en 1671 et en Bretagne en 1729.

Armes : D'azur au chevron d'argent, accompagné d'un besant d'or en pointe. Alias : D'azur au éhevron d'argent, accompagné de trois besants d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de sable. Alias : Mêmes armes moins le chef.

(31). De Toulboudou. — Seigneurs dans les paroisses de Plouégat-Moysan, Loc-Malo, Plouray-Langonnet, — Plougasnou, — Ploujean et Plouézoc'h. Evéchés de Tréguier, Vannes et Cornouailles.

Ancienne extraction. Réformations et monstres de 1426 à 1536. — Réformation de 1669.

Armes : D'or semé de feuilles de houx de sinople.

(32). Le Coroller. — Seigneurs dans les paroisses de Garlan et de Saint Mélaine de Morlaix. — Evéchés de Tréguier et de Léon.

Famille d'ancienne extraction. — Réformaiions de 1427, — 1543 et arrêt du Conseil de 1717. Arrêt du Parlement de 1773. — Monstre d 1356.

A produit : Un gouverneur du château du Taurean.

Armes : De sable au cerf passant d'or, accompagné de trois besants d même. Alias : D'azur au coq d'or.

double sceau : 1° d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 besans d'or (il n'y a plus de chef) ; 2° D'azur au coq d'or.

De 1687 jusqu'à 1728, Marie Coroller scelle ses actes des mêmes armes, elle était alors dame de Trogoff, veuve d'Alain de la Mare et tutrice de Jacques de la Mare ou dame douairière de Trogoff.

En 1728, sans qu'on sache si c'est par succession ou par vente, la châtellenie de Trogoff se trouve être la propriété par indivis de Louis Florian des Nos des Fossés (33) et de Marie-Françoise-Louise des Nos, sa sœur, comtesse douairière de Guergorlay, veuve du comte de Kergorlay (34).

En 1789, la seigneurie de Trogoff appartenaait aux deux fils du comte de Guergorlay et de Marie-Françoise-Louise des Nos-des Fossés, scavoir : Gabriel Louis-Marie et Louis Florian de Guergorlay. Par suite de partage, Gabriel-Louis-Marie de Guergorlay devint propriétaire unique de Trogoff.

En 1790, son fils, Alain-Marie de Guergorlay, hérita de lui, puis il émigra.

L'an 3, la seigneurie et châtellenie de Trogoff fut confisquée sur l'émigré Alain-Marie Guergorlay, ci-devant noble.

---

(33). Des Nos des Fossès. — Seigneurs dans les paroisses de Saint-Potan, Plouer et autres, évéchés de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Tréguier et du Mans.

Famille d'ancienne chevalerie. Réformations de 1441, 1513, 1535, 1669. — Jugement de l'intendance du Maine de 1704.

A produit un chevalier croisé en 1248, — trois chevaliers de l'ordre, — deux chefs d'escadre, — deux lieutenants généraux, — un maréchal de camp, — trois chevaliers de Malte, — un abbé de Redon, évêque de Rennes, puis de Verdun.

Armes : D'argent au Lion de sable armé, lampassé et couronné de gurules.

Devise : Lion rampant n'est pas soumis.

Aliàs : Tout pour honneur et par honneur.

Aliàs : Marche droit.

(34). De Guergorlay ou Kergorlay. — Barons de Guergorlay, barons de Pestivien, seigneurs dans les paroisses de Haut-Corlay, de Motreff et Plougonver, évéchés de Cornouailles et de Tréguier.

Famile d'ancienne chevalerie. — Réformations de 1513, 1543 1671.— Monstres de 1481, 1562. Alliée aux Montfort, Laval, Penthièvre, Léon, Quintin, Beaumanoir, Tournemine, Rohan, Avaugour, etc.

A produit : Trois chevaliers croisés en 1096, 1249, 1270, — un chevalier tué à la bataille d'Auray en 1364, — plusieurs maréchaux de camp, — un pair de France.

Armes : Vairé d'or et de gueules.

Devise : Ayde-toi, Guergorlay, Dieu t'aydera.

L'an 4 elle fut vendue comme bien national à la citoyenne Marie-Françoise Tréal.

Nous avons donc pu suivre la châtellenie de Trogoff en Plouégat-Moysan, depuis les temps reculés où elle appartenait à la famille de Trogoff jusqu'à l'époque où elle cesse d'être seigneurie et les documents, les familles les armoiries citées, effaceront désormais toute confusion.

Nous eussions désiré pouvoir présenter un travail aussi complet pour la seigneurie de Trogoff en Plouescat. Mais, malheureusement les documents ici sont beaucoup plus rares. Nous allons donner un résumé de ceux que nous avons pu nous procurer et qui permettent, malgré le manque de dates, de suivre la transmission de la châtellenie jusqu'à nos jours.

La deuxième seigneurie et châtellenie de Trogoff est située dans les paroisses de Plouescat et de Sibiril, évêché de Léon. Elle possédait un château fort assez important. D'après les alliance des familles qui ont possédé les deux Trogoff, les rapports qui ont toujours existé entre les terres qui les composaient, les aveux rendus à diverses époques, il semble probable que le Trogoff de Plouescat a été fondé par la famille de Trogoff qui lui a donné son nom, nom qu'elle avait pris du Trogoff de Plouégat-Moysan. Ce n'est là, du reste, qu'une simple supposition. Mais elle prend une grande consistance quand on voit qu'il y avait en la paroisse de Plouescat une famille noble du nom de Trogoff, qui portait cependant des armes différentes de celles des Trogoff de Plouégat-Moysan et qui n'est, tout porte à le croire, qu'une branche de la même famille (35).

Trogoff, était le siége d'une haute moyenne et basse-justice qui avait droit à trois peaulx seulement, tandis que le Trogoff de Plouégat-Moysan, bien que relevant pour certaines terres du Trogoff de Plouescat, avait une juridiction plus importante et avait droit à quatre peaulx.

Pendant longtemps la court de Trogoff de Plouescat releva de Morlaix, comme la court de Trogoff de Plouégat-Moysan ; mais quand cette seigneurie fut réunie à la châtellenie de Kérouzéré, en Sibiril, pour ne former qu'une même baronnie, elle releva de la Justice de Lesneven.

---

(35) De Trogoff. — Seigneurs de Trogoff, paroisses de Plouescat en l'évêché de Léon.

Cette famille semble être une branche des Trogoff de Plouëgat-Moysan. Elle a eu des alliances avec les comtes de Léon et les sires de Kérouzéré et s'est éteinte dans cette dernière famille.

Armes : De gueules au lambel à trois pendants d'or.

Près de cette deuxième seigneurie de Trogoff se trouvait la châtellenie de Kérouséré, qui comme la châtellenie de Trogoff, portait bannière, dont les signeurs furent aussi châtalains de Trogoff à une époque reculée et qui fut réunie à Trogoff pour former une baronnie sous le nom de Trogoff Kérouzéré.

Le château fort de Trogoff subit en 1590 le même sort que celui de Kérouzéré, il appartenait alors au sieur de Bois Eon et tandis que le malheureux de Kerdraon défendait Kérouséré, on prit Trogoff qui fut rasé et la chute de ce château entraîna celle de Kérouséré qui tomba au pouvoir des ligueurs et fut démantelé mais non détruit.

Le seigneur de Kérouzéré épousa à une époque, que nous ne pouvons préciser, la dernière héritière de Trogoff et la seigneurie lui advint en héritage (36).

La branche aînée de Kérouzéré tomba en quenouille et son héritière épousa le sieur de Kérimel de Coëtnizan (37) auquel elle porta Trogoff.

En 1640, d'aprés le dictionnaire des fiefs, la châtellenie de Trogoff appartenait à la famille de Bois-Eon (38) et y resta

---

(36) De Kérouzéré.—Bannerets de Kérouzéré et de Trogoff, paroisses de Sibiril et de Plouescat, évéché de Léon.

Ancienne chevalerie : Réformations de 1426, 1445. — Monstres de 1503, — 1534 en équipage d'hommes d'armes.

Cette famille a produit un échanson du duc Jean V, présent au siége de Chateauroux en 1420, qui délivra le duc détenu par les Penthièvre,— un juge universel de Bretagne en 1423, — un conseiller et chambellan du duc François II en 1462, — un évêque de Léon mort en 1445

Armes : De pourpre au Lion d'argent.

Aliàs : D'argent au Lion de poupre armé et couronné d'or.

Devise : List, list (laissez, laissez).

(37). De Kérimel-Coëtinisan. — Bannerets de Kérouzéré, seigneurs dans les paroisses de (Kermaria-Sular) Goudelin, Pluzunet et Guingamp, évéché de Tréguier.

Ancienne chevalerie. — Réformations de 1427, — 1467, — 1535, — 1543.

Cette famille dont la branche ainée s'est fondue dans Barac'h et Cosquer de Rosambo a produit un maréchal de Bretagne, ami du connétable Du Guesclin et son compagnon dans toutes ses guerres, — un chevalier tué en 1396 à la bataille de Nicopolis.

Armes : D'argent à trois fasces de sable.

(38) De Bois-Eon. — Comtes de Bois-Eon, — vicomtes de la Bellière, — barons de Marcé, — barons de Trogoff-Kérouzéré, paroisses de Lanmeur, de Plouescat, de Sibiril, évéchés de Léon, de Dol et enclaves de Tréguier ; famille éteinte.

Ancienne chevalerie. Réformation de 1427 et 1671.

Cette famille a produit un chevalier en 1280, — un commandeur de Saint-Jean de Jérusalem mort en 1469, — un célèbre capitaine pendant

pendant un grand nombre d'années. Nous l'avons déjà vue possédée par cette même famille de 1599 à 1610 dans des aveux rendus au seigneur de Bois-Eon, sire de Trogoff en Plouescat, par Françoise du Perrier et Jean de Pensornou, son fils, sieur et dame de Trogoff en Plouégat-Moysan.

Un sieur de Bois-Eon ayant épousé, au XVI[e] siècle, l'héritière de Kérimel Coëtinisan, hérita par elle de la châtellenie de Trogoff. C'est lui qui en était le propriétaire et qui tenait pour le roi, quand la ligue prit et rasa Trogoff. Le château détruit, Bois-Eon, ruiné par les guerres de la ligne, vendit Trogoff au sieur de Poulpry (39). Puis la châtellenie et tous ses droits passèrent à la famille de Bréhant (40), à la famille

---

la ligue qui devint gouverneur de la ville et du château de Morlaix e gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Armes : D'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de éopard de même,

Devise : Talbia !

(39) De Poulpry ou du Poulpry. — Barons de Kérouzéré-Trogoff, paroisses de Ploudaniel, Saint-Frégant et autres, évéché de Léon. — Famille éteinte en 1827. Ancienne chevalerie. — Réformation de 1443 et 1669. Monstres de 1503 et 1534.

Cette famille a produit un chevalier croisé en 1248, un président aux enquêtes chantre de Léon et doyen du Folgoat en 1595. Plusieurs conseillers au parlement, — un maréchal de camp, un lieutenant général.

Armes : D'argent au rencontre de cerf de gueules.

(40) De Bréhant. — Comtes de Plélo, vicomtes de l'Isle, barons de Mauron, — bannerets de Bréhant, châtelains de Trogoff-Kérouzéré, seigneurs dans les paroisses de Bréhant, Loudéac, Iffignac, Sibiril et Plouescat, évéchés de Léon et de Saint-Brieuc. Fondue dans du Plessix-Richelieu, ducs d'Aiguillon 1740.

Ancienne chevalerie. — Réformations de 1423, 1513, 1535 et 1669.

Cette famille a produit un abbé de Saint-Aubin en 1163, — un chevalier croisé en 1248, — un gentilhomme de la chambre de Henri IV en 1605, — un ambassadeur en Danemark, tué au siége de Dantzig, en 1873. — un chevalier de Malte en 1660, — un maréchal de camp.

Armes : De gueules au léopard d'argent.

Devise : Foy de Bréhant vaut mieux qu'argent.

La branche des vicomtes de l'Isle portait de gueules à 7 mâcles d'or, 3, 3 et 1.

des Clos (41), à la famille de Larlan (42), à la famille Eon du Vieux-Chatel et de Villebague (43).

C'etait le sieur Eon de Villebague, riche propriétaire habitant la terre de Villebague, près Saint-Malo, qui en était seigneur en 1758.

L'arrêt de 1758 qui est mentionné dans la pancarte de Plouescat, communiquée par M. Flagelle, a été rendu au profit du seigneur de Trogoff à raison de contestations élevées sur le montant des droits et redevances dues à cette seigneurie.

Les armes qui figurent en tête de cette pancarte et qui sont d'argent au Lion de sable sont bien celles de la famille Eon ; l'écusson de son alliance indique que la femme du sieur Eon de Villebague était une fille de la famille Nouël ou Nouvel à laquelle appartient Monseigneur l'évêque de Quimper et de Léon. (44).

---

(41) Des Clos. — Bannerets de Trogoff-Kérouzéré, évéché de Léon. La noblesse de cette famille fut reconnue par la protestation de 1788. Elle a produit un connétable de Rennes en 1701 qui devint secrétaire du roi en 1711.

Armes. D'or au chevron brisé d'azur, accompagné en pointe d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Alias : De gueules au léopard d'argent, un pal losangé d'or et de sable brochant.

Devise. — Salus in adversis.

(42) De Larlan. — Seigneurs de Kercadio, de Rochefort et autres efs. — Paroisse de Noyal-Pontivy, évêché de Vannes.

Ancienne chevalerie. — Réformations de 1448, 1536 et 1668.

Famille qui a produit plusieurs conseillers au parlement dont l'un fut commissaire réformateur de la noblesse en 1668. — Trois présidents à mortier.

Armes : D'argent à la croix de sable chargée de 9 mâcles du champ.

Alias : d'argent à 9 mâcles de sable posées en croix.

(43) Eon du Vieux-Chatel. — Seigneurs de Villebague. — Evêché de St-Malo. Châtelains de Trogoff. évêché de Léon.

Noblesse reconnue par l'intendance en 1709 et par la protestation de 1788. — Réformations de 1478 et 1513.

Cette famille a produit trois secrétaires du roi.

Armes : D'argent au Lion de sable.

Ce sont ces armes qui sont gravées en tête de la pancarte de Plouescat.

(44) Nouvel — Nouuel — Novel — Noël — Nédellec. — Seigneurs dans les paroisses de Louannec, Merzer, Ploujean, Plourin, Plougasnou, Plouigneau, Guimaëc, Pordic, Trédarzec, Ploumogeur, évêché de Tréguier.

Ancienne extraction. — Réformations et monstres de 1426 à 1543. — Réformation de 1669.

L'une des filles du sieur Eon de Villebague et du Vieux Chatel et de la dame Nouvel son épouse, fut mariée à M. de Rosnyvinen, marquis de Piré (45) et reçut en partage une

---

Cette famille a fourni : Hervé, général de l'ordre de St-Dominique mort en 1323. — Vincent Nouuel de Kermadéza, gouverneur du château du Taureau en 1553 et 1555.

Plusieurs auteurs prétendent que le pére Joseph, dit l'Eminence grise, confident et confesseur de Richelieu et qui fut maintes fois sur le point d'être nommé cardinal, était de cette famille, fils du sieur Nouvel de Kerven en Guimaëc. Nous pensons qu'il y a là une erreur, car la plupart des auteurs disent que le père Joseph se nommait Le Clerc du Tremblay. D'autres disent qu'il fut le parrain et le directeur de Joseph Nouvel de Kerven et vint souvent visiter ce jeune homme à Morlaix. Ce fut lui qui décida sa vocation et le fit entrer sous le nom de père Joseph dans l'ordre des Capucins.

C'est sans doute ce nom de *Père Joseph* qui a causé la confusion de quelques auteurs de biographies.

Joseph Nouvel de Kerven, fils du sieur de Kerven et de Françoise Callouët, fondait un couvent de Capucins à Sedan en 1640. Il était célèbre comme prédicateur ; sa mère avait fondé les Calvairiennes de Morlaix en 1625.

Mgr Don Anselme Nouvel, de l'ordre de Saint-Benoît, évêque actuel de Quimper et de Léon depuis 1871, est le descendant de cette famille.

Armes : branche aînée: De sable au cerf passant d'or. Branche cadette : D'argent au pin de sinople, accosté de deux cerfs de sable rampants affrontés soutenant le tronc de l'arbre.

Devise : Tout bien ou rien.

C'est à la branche cadette qu'appartient Mgr l'évêque de Quimper, c'est à elle aussi qu'appartenait la dame Eon de la Villebague dont les armes sont gravées en tête de la pancarte de Plouescat.

(45) De Rosnyvinen. — Marquis de Piré. — Comtes de Maure. — Barons de Lohéac. — Châtelains de Kérouséré-Trogoff, seigneurs de fiefs dans les paroisses de Ploudiry, Plouescat, Sibiril, évêché de Léon et de Dirinon et Loperhec évêché de Cornouailles.

Ancienne chevalerie. — Réformations de 1426-1448 et 1669. — Monstre de 1562.

Famille qui a produit : Un chevalier en 1300. — Un 1er échanson de Charles VII. — Trois maîtres des eaux et forêts — Deux chambellans de Louis XI et de Charles VIII. Deux gouverneurs du château de la Roche-Morice. — Des chambellans de Pierre et de François II — Un capitaine tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier avec quatre autres Rosnyvinen. — Un capitaine de 100 lances à la conquête de l'Italie sous Charles VIII. — Un maréchal général des logis du roi. — Des capitaines de Vire, Argenton et Caën. — Un président de la noblesse par élection aux États de 1770. — Un lieutenant général, — Un député chevalier d'honneur de la princesse Bacchiocchi née Elisa Bonaparte.

part de la baronnie de Trogoff-Kérouzéré. Une autre de leurs filles épousa l'aîné de la maison de Penfeuntenyo de Cheffontaines (46) et reçut aussi en partage une moitié de la baronnie de Trogoff-Kérouzéré.

Enfin M. du Beaudiez (47) acquit le chateau et l'enclos de Trogoff qui lui furent vendus par M. de Rosnyvien de Piré.

Il nous a été impossible pour cette deuxième chatellenie de Trogoff d'indiquer d'une manière précise les dates comme pour la première. Cependant nous croyons être arrivé à donner sans interruption les noms de ses différents propriétaires et leurs armoiries.

Il nous paraît impossible désormais quand on trouvera quelque nouveau document concernant l'une ou l'autre des chatellenies de Trogoff, de faire une erreur ou une confusion.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 4 heures 1|2.

Le Secrétaire,

V. DE MONTIFAULT.

Armes : D'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules, allumée et défendue d'argent — Les cadets brisaient d'une bordure engreslée de gueules.

Devise : Défends-toi !

Alias : Non ferit. nisi lœsus.

(46). De Penfeunteniou ou de Cheffontaines. — Seigneurs dans les paroisses de Sibiril, Cléder et le Minihy, évêché de Léon.

Ancienne chevalerie. — Réformations de 1426-1446-1669. — Monstres de 1481-1503-1534 en équipage d'hommes d'armes.

Cette famille a produit Hervé, chevalier en 1310. — Uu général des cordeliers, archevêque de Cesarée, mort en 1594 — Un page du roi en 1765. — Un général de brigade. — Deux maréchaux de camp.

Armes : Burellé de 10 pièces, de gueules et d'argent.

(47). Du Beaudiez. — Sieurs du Rest et de La Motte, paroisses de Landunvez et Plabennec, évêché de Léon.

Ancienne extraction. — Réformations de 1443-1448-1668. — Monstres de 1503-1534.

Cette famille a produit 2 volontaires pontificaux dont un tué à Castelfidardo.

Armes : D'or à 3 fasces ondées d'azur, un trèfle de même au canton dextre. — Alias surmontées de 2 coquilles de gueules.

ORDRE DU JOUR

Pour la séance qui aura lieu MARDI 19 JANVIER, *à deux heures, sous la présidence de* M. Le Comte DE CARNÉ, *de l'Académie Françnise.*

1° Nomination d'un président de la Société archéologique, en remplacement de M. A. DE BLOIS, décédé.

2° Sainte Guen (*Alba Trimanimis*) et ses trois fils, par M. R -F. LE MEN.

L'abbé F. DU MARC'HALLAC'H.
Vice-Président.

NOTA. — MM. les Sociétaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation, sont priés d'en faire parvenir le montant le plus tôt possible à M. le commandant FATY, trésorier de la Société, rue des Regaires, 22, à Quimper.

Dons offerts au Musée départemental d'archéologie.

M. le docteur LE HIR, membre de la Société.

1° Dix-huit silex ou grès lustrés, taillés, provenant de la caverne de Roc'h-Toul, en la commune de Guiclan (Finistère).

2° Sept silex ou grès lustrés, taillés, de l'atelier de Parc-ar-Plenen, en la même commune. — Voir le tome 1er du Bulletin, p. 85.

M. Amaury DE KERDREL.

1° Un modèle en terre de la galerie souterraine de Rugeré, en la commuue de Plouvorn (Finistère).

2° Fragments de poterie, trouvés dans ce souterrain. — Voir le tome 1er du Bulletin, p. 111.

M. RODALLEC, Juge de paix du canton de Fouesnant :

Une hache en diorite.

M. Duperré, propriétaire à Combrit :

Un grand bronze d'Alexandre Sévère, et un petit bronze saucé de Postume, trouvés dans les fondements de la maison dite *Malakoff*, à l'embouchure et sur la rive droite de l'Odet.

M. Merlin, limonadier, à Quimper :

Deux monnaies d'argent, l'une de Marie de Blois, duchesse régente et l'autre de Jean Ier, duc de Lorraine (1346).

M. Lucas, conducteur des Ponts et Chaussées, à Crozon :

Un moyen bronze d'Antonin-le-Pieux, trouvé dans les dunes de Losmarc'h, en la même commune.

M. F. Dufeigna, propriétaire à Quimper :

Un cadenas du XVe siècle, trouvé dans le bois de Coetcanton, en la commune de Melgven (Finistère).

M. Prosper Hémon, de Quimper :

Une fiole et des débris de vases en verre de la fin du XVIe siècle.

M. Daniel Verniol, marin :

Une paire de pantoufles du Japon.

M. Retul, surveillant de de 1re classe des établissements pénitenciers de la Guyane française :

Divers objets d'Histoire naturelle, provenant des environs de Cayenne.

(A suivre).

SÉANCE DU 19 JANVIER 1875.

Présidence de M. le Comte DE CARNÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La Séance est ouverte à deux heures.

Etaient présents : MM. Audran, Bigot, père, architecte diocésain, Bigot, fils, architecte du département, de Carné, Duval, Faty, Flagelle, Malen, Le Men, de Montifault, de Quélen, Roussin, Surrault, inspecteur de l'Académie.

M. de Carné annonce que l'objet principal de la séance est de donner un successeur comme président de la Société à M. de Blois dont la mort imprévue a été pour ses collègues et ses nombreux amis une perte irréparable. M. de Blois était de ces hommes rares auxquels on succède, mais sans les remplacer. Toutefois l'hommage le plus éclatant à rendre à sa mémoire c'est de continuer l'œuvre dont il a été le fondateur véritable ; et ce n'est pas lorsque les principales difficultés sont surmontées, quand la Société délibère dans un local magnifique, grâce à la munificence du département, et que l'importance de notre dépôt s'accroit tous les jours, que l'on pourrait songer à suspendre une entreprise d'une haute utilité intellectuelle, à laquelle le nom de notre cher et regretté collègue demeurera indissolublement attaché.

M. de Blois était doué d'une puissance de travail qui se rencontre bien rarement, et il joignait à ce don une aménité de caractère qui l'a mis en mesure de remplir dans son pays, sans l'avoir cherché, le rôle le plus efficacement utile, car il était un centre naturel de relations affectueuses entre des hommes réunis par la communauté du travail. Il était doué d'une persévérance que rien ne lassait : il porta cette qualité au sein de l'Association bretonne ; ce fut grâce à elle, qu'il a pu avec quelques courageux collègues, en provoquer le rétablissement. Le musée archéologique lui doit en grande partie l'existence ; la juste considération qu'il inspirait au Conseil général a levé la plupart des difficultés financières qui aurait pu en entraver l'ouverture C'était le plus infatigable des solliciteurs, parce qu'il en était le plus désintéressé. Quels efforts ne tenta-t-il point durant vingt ans pour accomplir cette belle et si correcte

restauration de l'église de Loc-Maria, sanctuaire où le fervent chrétien a si souvent prié, et où se sont pressées toutes les classes de la société pour le conduire à sa dernière demeure.

M. de Carné ajoute que ce serait ici l'occasion de parler avec quelques détails de la vie publique et des travaux de M. de Blois ; mais qu'il a tout récemment payé cet hommage à la mémoire de son cher camarade d'enfance dans un journal de Paris (Le *Français*, n° du 20 décembre 1874.) qu'il prend la liberté d'offrir à la Société.

M. le Président veut bien à la prière de l'Assemblée, donner lecture de cet article qui est ainsi conçu :

« On rencontre quelquefois, au fond de nos départements, des esprits élevés qui parviennent à transformer, en l'agrandissant par l'étude, l'horizon restreint ouvert devant eux. Ces hommes-là sont, pour leurs conciloyens, des instituteurs dont les leçons ont une valeur inestimable, car elles élèvent insensiblement, dans le milieu où elles sont données, le niveau des intelligences, en faisant prévaloir, contre les idées qui divisent les hommes, celles qui les rapprochent et les unissent. Soit qu'ils explorent le champ des sciences naturelles pour révéler les richesses d'un sol qu'on foulait aux pieds sans les connaître, soit qu'ils étudient l'archéologie locale afin de couronner chaque ruine par l'auréole de son passé, ces savants modestes concourent à rendre aux yeux de tous la terre natale plus chère et les tombes des aïeux plus vénérées.

Mais ces initiateurs, tout ignorés qu'ils restent du grand public littéraire, remplissent, sans l'avoir recherchée, une mission beaucoup plus utile encore. Ils sont appelés à grouper et à réunir, par l'attrait d'un intérêt supérieur, des hommes isolés par la diversité de leurs situations, ou que sépare l'infranchissable muraille de l'esprit de parti. Les études locales, poursuivies en commun, ne manquent jamais, en effet, de provoquer la formation d'une sorte de terrain neutre sur lequel nul ne met le pied sans y perdre quelque chose de la ténacité de ses prejugés et de l'âpreté de ses haines. Cette influence discrète est bien plus sûre qu'éclatante ; et, du vivant des hommes honorables qui l'exercent, ceux qui la subissent ne la soupçonnent pas toujours. Mais lorsque la mort vient à les frapper, un grand vide se révèle, et l'on comprend alors toute la valeur des existences dévouées à cette œuvre salutaire d'apaisement.

Ces réflexions n'échappaient à personne dans la nombreuse assistance qui suivait récemment, à Quimper, le convoi de

M. Aymard de Blois, ancien député, bâtonnier de l'ordre des avocats, vice-président de l'Association bretonne et président de la Société archéologique du Finistère. On ne s'étonnera donc pas si l'un de ses plus vieux amis vient appeler un moment l'attention sur cette vie toute pleine d'œuvres utiles,

M. de Blois appartenait à cette génération dont la jeunesse suivit avec ardeur les grandes luttes politiques de la Restauration. Il était demeuré fidèle à toutes les traditions de cette époque de liberté régulière. Surnuméraire au ministère de la justice, il fut nommé substitut au tribunal de Quimper dans les premiers mois de 1830. Dévoué à la Charte comme à la royauté, il avait vu avec l'anxiété la plus vive s'ouvrir la lutte engagée entre la couronne et la Chambre ; mais lorsque, à la violation de la loi constitutionnelle, la révolution de Juillet eut répondu par celle de l'hérédité monarchique, le jeune magistrat n'hésita pas à refuser au nouveau gouvernement un serment que repoussait sa conscience. Il brisa, non sans regrets, une carrière qu'il aimait, pour entrer dès le début de sa vie dans une retraite plus laborieuse encore que ne l'avait été son existence publique.

L'un de ses oncles, octogénaire, marchait alors à Morlaix à la tête de l'archéologie et de la philologie armoricaines. M. de Blois recueillit, avec cet héritage domestique, celui des Le Gonidec, des La Tour d'Auvergne et des Fréminville, en lui imprimant un caractère nouveau par l'étude du droit breton, fouillé jusque dans ses origines les plus obscures. Mais, sur cette terre pavée de menhirs et de dolmen, couverte d'édifices religieux, dont les plus humbles sont parfois de vrais monuments d'art, l'archéologie ne put manquer d'attirer principalement son attention. Il n'est pas une de ces pierres mystérieuses à laquelle il n'ait tenté d'arracher son secret ; il n'est guère dans notre péninsule de pieux sanctuaires qu'il n'ait visité pour les décrire. A la *Biographie bretonne*, comme aux divers recueils archéologiqnes publiés dans l'Ouest, il donna de nombreux travaux, toujours signalés par les deux qualités qui lui étaient propres : l'exactitude dans l'exposition des faits et la modération dans les jugements portés sur les personnes. Il seconda de la manière la plus efficace, dans le Finistère, l'impulsion imprimée par M. de Caumont aux études provinciales. Bientôt il put concourir à donner à ce mouvement, par la création de l'Association bretonne, une efficacité assez sérieuse pour que le second empire en jugeât l'existence incompatible avec l'initiative qu'il entendait se réserver en tout.

Appeler les grands propriétaires d'une même contrée à

fonder des prix pour toutes les branches de la production agricole dix ans avant l'établissement des concours régionaux, joindre à la solennité des exhibitions rurales un intérêt d'un ordre plus élevé, en faisant alterner des conférences archéologiques avec des conférences agricoles ; travailler à féconder ainsi par la pensée comme par la charrue, le sein de la mère commune, telle fut la donnée originale sur laquelle s'éleva l'Association bretonne. Celle-ci était à peine fondée qu'elle servait à rapprocher des hommes éminents destinés, en face des périls publics, à se retrouver bientôt sur un plus vaste théâtre.

La crise de Février éclata, et, sous le coup des terribles journées de Juin, le suffrage universel, bien plus complaisant pour certaines idées révolutionnaires que pour les révolutions bruyamment accomplies, fit choix, en 1849, de la Chambre la plus conservatrice que la France eût encore vue à l'œuvre. Nommé à l'Assemblée législative, M. de Blois s'assit au sein de cette majorité honnête qui avait à se défendre à la fois contre les attentats de la démagogie et la conspiration plus habile du césarisme. Rangé derrière M. Berryer, il suivit toujours avec confiance ce grand défenseur de la cause royale, ne séparant pas plus que lui le pouvoir de la liberté. Dans les nombreuses conquêtes que celle-ci venait d'assurer coup sur coup à la France chrétienne, il trouvait l'évidente sanction des généreuses doctrines à l'application desquelles la Providence avait attaché des fruits si merveilleux. Aussi ne répudia-t-il jamais ni le souvenir de ces nobles luttes, ni celui des chefs qui, dans la défaîte de leur parti, en avaient au moins sauvé l'honneur. Bien peu de jours avant le coup imprévu qui l'enleva à sa famille et à ses amis nous échangions, moi malade et lui mourant, sans le soupçonner, de douloureuses impressions, comparant en présence de ce qui se passe, les temps, les idées et les hommes.

Arrêté avec ses collègues au 2 Décembre, et rejeté dans la retraite par l'avénement de l'empire, M. de Blois reprit avec ardeur ses investigations et ses études.

L'Association bretonne, alors dans tout son éclat, avait accompli une œuvre longtemps réputée impossible. Ce fut son seul crime aux yeux d'un pouvoir qui ne permettait le bien qu'autant qu'il en était lui-même la source.

La main d'un ministre breton, ancien adversaire des lois de Septembre, n'hésita point à dissoudre un faisceau parfaitement inoffensif, dans lequel M. de Blois s'était fait une place considérable. Ce fut, pour celui-ci, une des vraies douleurs de sa vie. Aussi quelle joie n'éprouva-t-il point lorque, après de longs efforts, il put, avec quelques amis persévérants, relever,

voici deux ans à peine, le drapeau de l'association si longtemps proscrite! Le congrès de Vannes le remplit d'espérance, car il avait consacré sa vie à l'accomplissement de cette œuvre à laquelle il allait bientôt manquer..

Menacé par des symptômes sur la portée desquels il se faisait peu d'illusion, il attendait l'heure de Dieu dans la quiétude de sa conscience, et la mort, qu'il ne vit point venir, aurait pu, sans le troubler, le regarder en face. »

Après la lecture de cet article qui est écoutée avec autant de recueillement que de sympathie pour celui dont le souvenir l'a inspiré, la Société décide à l'unanimité qu'il sera reproduit dans le prochain numérodu *Bulletin archéologique*.

On procède ensuite à l'élection d'un président pour remplacer M. Aymar de Blois décédé. M. de Carné, vice-président, ayant obtenu la totalité des suffrages moins deux voix, est nommé président de la Société.

M. de Carné remercie l'Assemblée de lui avoir confié le soin de continuer l'œuvre si bien commencée par M. de Blois. Il pense fermement que la Société archéologique est appelée à rendre à l'Histoire de réels services, et il ne doute pas que tous ceux qui s'intéressent aux travaux de l'intelligence ne se fassent un devoir de concourir à son développement. « Pour moi, ajoute M. le Président, tout mon concours lui est acquis pour assurer son avenir, et je ne négligerai aucun effort pour aplanir les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans sa marche, mais en vous donnant cette assurance je ne dois pas vous dissimuler que mes nombreuses occupations ne me permettront pas d'assister à toutes vos réunions. Il importe donc que vous nommiez pour me remplacer au besoin, un vice-président qui puisse s'occuper sans interruption des affaires de la Société. »

M. Flagelle fait remarquer que cette nomination n'est pas à l'ordre du jour de la séance.

MM. Malen, Duval et de Montifault répondent qu'il était impossible de l'y faire figurer puisque l'on ne pouvait prévoir avec assez de certitude, sur qui se porteraient les voix des membres présents à la réunion, pour la présidence de la Société.

Personne ne s'opposant à ce que cette élection ait lieu

séance tenante, M. le Président annonce qu'il va y être procédé.

Avant l'ouverture du scrutin et sur l'observation de M. Flagelle « qu'il conviendrait peut-être de choisir le nou-« veau vice-président hors de l'arrondissement de Quim-« per, puisque M. l'abbé du Marc'hallac'h, l'un des vice-« présidents en fonctions, habite le chef-lieu du départe-« ment, » M. de Carné demande à l'Asssmblée si elle est d'avis d'accueillir cette proposition. Elle lui paraît, pour son compte, d'autant plus acceptable qu'il voit parmi les membres présents à la réunion, des archéologues qui ont donné assez de preuves de leur zèle et de leur dévouement à l'œuvre que poursuit la Société, pour qu'elle soit assurée de trouver en eux des auxiliaires aussi actifs qu'intelligents, si elle les appelait à faire partie de son bureau à un titre quelconque.

Plusieurs membres déclarent partager entièrement sur ce point l'opinion de M. le Président.

On procède au scrutin pour l'élection d'un vice-président de la Société, en remplacement de M. le comte de Carné,

M. Audran, ayant obtenu 10 voix sur 13 votants est nommé vice-président.

M. Audran remercie ses collègues du témoignage d'estime et de confiance dont ils ont bien voulu l'honorer et qu'il s'efforcera en toute occasion de justifier. Il ne saurait d'ailleurs manquer de dévouement à des etudes qui ont eu de bonne heure ses préférences, et il espère que la tâche que lui imposent ses nouvelles fonctions lui sera rendu facile par le concours bienveillant de ses collègues du bureau.

M. le Président répond à M. Audran que ce concours lui est assuré d'avance.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail d'hagiographie bretonne de M. le Men.

M. Surrault demande à présenter quelques observations avant la lecture de ce mémoire. Se reportant au procès-verbal de la dernière séance, M. Surrault se déclare tout disposé à concourir aux travaux de la Société, autant que ses nombreuses occupations pourront le lui permettre.

Mais il est persuadé qu'il lui serait plus facile de justifier les espérances que M. le Président a bien voulu fonder sur son concours, si la Société nommait une commission chargée de rédiger un questionnaire contenant l'indication des renseignements que l'on pourrait demander aux instituteurs et la nomenclature des monuments qui devraient être l'objet de leurs investigations. Ce questionnaire serait inséré au *Bulletin de l'Instruction primaire*, et adressé à tous les instituteurs du département qui seraient invités à lui donner toute leur attention.

M. Surrault ajoute que ce système de questionnaire était en usage daus les diverses Sociétes scientifiques ou littéraires dont il a fait partie avant de venir à Quimper, et qu'il a toujours pu constater les excellents résultats que l'on en retirait

M. le Président considère comme très-utile la mesure indiquée par M. Surrault, et pense que le bureau pourrait se charger de la rédaction d'un questionnaire conçu en termes très-simples et très-clairs, qui serait soumis à l'approbation de la Société dans sa prochaine réunion.

L'Assemblée adopte l'avis de M. le Président.

M. Roussin demande à M l'Inspecteur de l'Académie si les élèves de l'Ecole normale de Quimper reçoivent quelques notions d'archéologie.

M. l'Inspecteur ne le pense] pas ; mais ils pourraient puiser les premiers éléments de cette science, dans le questionnaire dont la rédaction a été confiée au bureau de la Société.

M. Roussin fait observer qu'il serait bon d'adresser ce questionnaire aux agents-voyers du département.

M. Surrault répond que puisqu'il sera imprimé dans le *Bulletin de l'Instruction primaire*, il sera facile d'en faire faire des tirages à part que l'on pourra adresser aux divers agents de l'administration qui sont susceptibles par la nature de leurs fonctions de rendre des services à la Société archéologique.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Men pour lire son travail porté à l'ordre du jour.

SAINTE GUEN TEIRBRON

(*Alba Trimammis*)

ET

SAINT CADVAN

A quatre lieues de Quimper sur le bord de la route de Châteaulin, on découvre au milieu de grands arbres, qui la cachent presqu'entièrement aux regards, une petite chapelle dédiée à saint Venec. Tout auprès est un beau calvaire en granit, à soubassement triangulaire, qui porte la date de 1556. Parmi les nombreux personnages, pittoresquement groupés sur ses angles, autour des trois croix qui y sont plantées, on remarque les douze apôtres tenant des cartouches a demi déroulés, sur lesquels sont gravées les paroles du *Credo*. Un peu plus loin est la fontaine du saint, aussi vieille que le calvaire, mais plus richement ornée que ne le sont d'ordinaire ces édicules, accessoires obligés de toute chapelle bretonne. L'église construite vers le milieu du XVI^e^ siècle, sur le plan d'une croix latine, n'offre, à l'extérieur rien de remarquable, et l'on est péniblement surpris, quand on y entre de l'état de délabrement dans lequel elle se trouve.

Au bas de la nef est une tribune à panneaux vermoulus et grossièrement sculptés; au milieu pend une lampe en fer, d'un travail très-simple et probablement contemporain de la chapelle; quelques siéges à moitié brisés et un ou deux confessionnaux sans portes complètent son ameublement. Cependant les débris de verres de couleur qui restent encore dans les compartiments flambloyants de ses fenêtres, et les sculptures qui décorent ses clefs de voûte et les poutres de sa charpente, sont des indices certains que la pieuse sollicitude des fidèles qui l'ont fait construire, n'avait rien négligé pour rendre le monument digne du saint à qui il est dédié. Vers le haut de l'église, trois grandes consoles supportent les statues de saint Guenoc (*S: Gueznoce* : 1578), de *Notre-Dame, mère du Rédempteur* (1592) et de *Saint-Yves, confesseur* (1592). Sur une quatrième console placée à droite de l'entrée du sanctuaire, repose un groupe de quatre personnages qui attire tout particulièrement l'attention.

Il se compose d'une femme et de trois enfants. La femme est représentée assise et le front ceint d'un diadême. Son corsage ouvert laisse voir sur sa poitrine nue, trois mamelles, dont l'une, celle du milieu, plus développée que les autres semble destinée à allaiter un petit enfant qu'elle tient sur ses genoux, et qui laisse échapper de sa main un cartouche sur lequel on lit en caractères gothiques : *S. Guennoc.* Les deux autres enfants debout de chaque côté de la femme, s'appuient d'une main sur ses genoux, et tiennent comme le premier des cartouches sur lesquels on lit : *S. Guenolé* et *S. Jacut.* Aucune date n'accompagne ce groupe, mais l'on peut, d'après les caractères de ses inscriptions, fixer l'époque où il fut sculpté à la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Une pareille représentation dans une église doit paraître fort étrange aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec nos anciennes légendes. La femme ainsi représentée est cependant célèbre dans les annales bretonnes et galloises qui la nomment *Alba Trimammis*, ou *Gwen Teirbron* (1), mais qui présentent quelques divergences au point de vue de son identité. Voici ce qu'en rapporte la vie de saint Guenolé, écrite au IX^e^ siècle, et qui fait partie du Cartulaire de Landevennec, manuscrit dont la rédaction presque entière remonte au XI^e^ siècle :

Fracan, guerrier renommé et cousin de Cathou (2), un des rois de la Bretagne insulaire, fuyant les atteintes d'une maladie pestilentielle qui désolait le royaume de son parent, en punition des crimes de ses habitants, passa en Armorique (3), emmenant avec lui sa femme nommée Blanche (*Alba* en breton *Guen*), et ses deux fils, Guethenoc et Jacob (*Jacut*). Ils débarquèrent dans un lieu nommé Brahec (4), et s'établit ensuite dans une localité, qui, de son nom fut appelée Plou-fragan (*Plebs Fracani*) (5), et où il lui naquit un troisième fils qui reçut le nom de Guenolé. Dieu, par un miracle, donna à Blanche, sa mère, une troisième mamelle pour allaiter ce

---

(1) *Gwen* ou *Guen* Blanche, *teir* trois; *bron* mamelle.

(2) Les historiens bretons écrivent *Cathoun*; je me suis assuré par un examen attentif du Cartulaire de Landevennec qu'il faut lire *Fracanus Cathouii..... consobrinus.*

(3) Fracan dut passer en Armorique vers l'année 465, et l'invasion Saxonne fut très-probablement la véritable cause qui l'obligea à quitter son pays.

(4) M. de la Borderie pense qu'il est ici question du port de Brehec, situé tout près de Lanloup, dans la baie actuelle de St-Brieuc.

(5) Canton de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.

troisième fils qui était appelé à de grandes destinées, et c'est de cette faveur spéciale que lui vint le surnom de *Trimammis* (1).

L'artiste inconnu qui a sculpté le groupe de sainte Guen et de ses enfants, en se conformant dans son travail à l'ensemble de cette légende, s'en est écarté toutefois par un détail important, puisqu'il a donné à saint Venec la place que devait occuper saint Guenole, d'après le Cartulaire de Landevennec.

Sainte Guen Teirbron n'est connue que sous le nom de « la mère de Saint Venec » (*Mam Sant Venec*), dans la paroisse de Briec où est située la chapelle que je viens de décrire. Les nourrices lui font des offrandes de quenouilles de lin, pour avoir du lait. Elle était patronne primitive de la paroisse de Plouguien (*Ploe Guen Plebse Albœ*), près Saint-Brieuc, et on la voit représentée « en robe longue, assise et allaitant ses trois garçons » dans la chapelle de Lesven (altération probable de Lez-Guen), en la même paroisse. M. Gaultier du Mottay qui nous fournit ce renseignement (2), ajoute : « même représentation dans la chapelle de saint Wennec, en Briec. » Il y a, si je ne me trompe, quelque inexactitude dans cette assimilation, car si la description que donne M, Gaultier du Mottay du groupe de la chapelle de Lesven est fidèle, il diffère sensiblement de celui de la chapelle de saint Venec, où saint Guénolé et saint Jacut sont représentés sous les traits d'enfants sevrés depuis longtemps.

---

(1) « Inter hæc autem, vir quidam illustris, spes prolis beatæ nomine Fracanus Catouii regis britannici, viri secundum seculum, famosissimi consobrinus, cujus adhuc sacrum in lumbis latebat semen secundum Abrahæ formam, cui dictum est exire de terra et de cognatione sua, et daturum esse ei ibidem dominum semen in cujus stirpe benedicerentur omnes familiæ terræ ; cujus cum etiam predicti regis terra nomine dicta, in qua tanta sacrilegia et conubia inepta conviviaque illicita, et stupra a deo inconcessa fuerunt perpetrata, quanta nec inter gentes quidem audiri solent, morbo olido cum nidore gravissimo sanieque confecta per totum pene fuisset, quæ non longe post etiam citra mare teneram adhuc ejusdem matris filiam insecuta est ; iste, legitur, cum agnellis, id est geminis natis, Guethenoco, Jacoboque vocatis, parenteque eorumdem Alba nomine, quæ cognominatur Trimammis, eo quod ternas, æquato numero natorum, habuit mammas; nam et eorum germana non est in mammarum calculo reputanda, quia feminarum non estmoris in scriptura texere genealogiam. Tandem Armoricam, ubi tunc opacum adhuc sine clade audiebatur silvisse terræ spatium, rate conscensa aggreditur, enatato cum paucis ponto britannico, tellurem, circio leniter flante, delatus in portum qui Brahecus dicitur. » — *Cart. Landeven.* f° 12, v°.

(2) Essai d'hagiographie et d'iconographie bretonne. — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1869.

Quant à saint Venec, dont le nom moderne est une altération des formes anciennes *Guethenoc*, *Guezenec*, *Guenoc* et *Guenec*, la tradition bretonne ne nous en apprend autre chose que ce que j'en ai rapporté d'après le cartulaire de Landévennec. Il est représenté du côté de l'épitre, dans le sanctuaire de sa chapelle, presque de grandeur naturelle, en costume de guerrier, tenant d'une main une épée et de l'autre un livre. A ses côtés, dans la même niche, mais avec des proportions bien moindres, sont représentés ses deux fréres, saint Guenolé et saint Jacut, en costume d'abbé. On n'ignore pas que le premier fut en effet abbé de Landévennec, et que saint Jacut donna son nom à un monastère, situé à deux lieues de Saint-Malo, dont il avait été le premier abbé. Les habitants du village de Saint-Venec n'ont pu rien m'apprendre de la vie de ce saint. On l'invoque dans le pays pour la guérison des rhumatismes. Sa fête patronale a lieu le dimanche gras et le lundi de la Pentecôte. J'ignore si la chapelle de saint Guinec, dont on voit les ruines dans la commune de Berrien (Finistère), était dédiée à saint Guenoc, fils de sainte Guen, ou à saint Winnoc ou Guennoc, patron de Berg-Saint-Winnoc, dans le diocèse de Cambray, et frère ou neveu de saint Judicaël, roi de la Domnonée armoricaine.

J'ai dit plus haut que les traditions galloises mentionnent aussi une sainte Guen, à laquelle elles donnent le même surnom de « Teirbron » (1). Suivant ces traditions elle était fille d'un prince armoricain qu'elles désignent sous le nom d'Emyr-Llydaw (2), et qui était neveu de saint Germain, évêque d'Auxerre, si connu par ses travaux apostoliques, et par le zèle qu'il déploya an commencement du V• siècle (3) dans la Bretagne insulaire, pour combattre les progrès que faisait dans cette contrée l'hérésie Pélagienne. Guen épousa, suivant les mêmes documents, Eneas Lydewig, autre prince armoricain, dont elle eut un fils nommé Cadvan, qui figure au nombre des plus illustres saints du martyrologe gallois. Saint Cadvan, par suite de circonstances qu'on ne fait pas connaître, quitta l'Armorique au commencement du VI• siècle, et passa dans le pays de Galles, en compagnie d'un grand nombre de ses compatriotes, non moins distingués par leur naissance,

---

(1) *Llydaw* est le nom que les gallois donnent à la Bretagne contiuentale. Il a exactement le mème sens que le mot *Armorique*, puisqu'il désigne en gallois un pays qui s'étend au bord de la mer, Emyr Llydaw signifie donc *Emyr d'Armorique*.

(7) Son nom y est toujours écrit *Gwen* par un W.

(3) De 420 à 430, en compagnie de Saint Loup, évêque de Troyes.

que par leur piété et par leurs vertus. Ils y fondèrent plusieurs églises, et furent tous placés au nombre des saints de leur patrie d'adoption. Parmi eux se trouvaient saint Padarn ou Paterne, saint Guindav, saint Lewan, saint Maël, saint Sulien, etc., dont plusieurs églises bretonnes-armoricaines ont conservé les noms.

Saint Cadvan fonda un monastère dans l'île de Bardsey, située vis-à-vis de la pointe occidentale du comté de Carnarvon (North Wales) C'est dans cette île que se retirèrent plus tard saint Dubricius et d'autres saints personnages pour finir leurs jours loin des bruits du monde. Il résulta de cette pieuse coutume, que la terre de l'île fut considérée comme sacrée, et l'on regarda comme un acte très-méritoire d'y avoir sa sépulture. On y faisait de fréquents pélerinages malgré les dangers de la traversée ; et quoique l'île n'eût guère plus de quatre kilomètres et demi de circonférence, elle renfermait, d'après la tradition, les corps de vingt mille saints. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à propos de cette légende, celle qui a cours encore aujourd'hui, à Lanrivoaré, commune de l'arrondissement de Brest, et suivant laquelle sept mille sept cent soixante-dix sept saints auraient été inhumés près de l'église paroissiale, dans un enclos où il n'est permis de pénétrer que la tête et les pieds nus, et seulemeut les jours de pardon.

L'arrivée de saint Cadvan et de ses compagnons dans la Cambrie est signalée comme un événement mémorable dans les annales de ce pays. Le souvenir de ses vertus s'y est conservé longtemps. et plusieurs bardes gallois ont chanté ses louanges. Il était regardé comme le patron des guerriers ; circonstance qui permet de conclure qu'avant d'embrasser la vie religieuse, il avait suivi la carrière des armes pendant qu'il habitait l'Armorique. Les églises de Tywyn et de Langadvan, dans le pays de Galles, le reconnaissent pour leur fondateur. Dans la Bretagne continentale il est le patron de la paroisse de Poullan, (Finistère) et l'on peut considérer comme lui ayant été primitivement dédiées, l'église paroissiale de Cavan, (Côtes-du-Nord) et les chapelles de Saint Caduan, en la commune de Brasparts, et de Saint-Cava, à l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, tout près des ruines de Vorganium, en la commune de Plouguerneau. On célébrait sa fête le premier novembre. Sa mère Guen ou Gwen Teirbron est mentionnée dans un catalogue de saints gallois, mais aucune église ne lui a été dédiée dans le pays de Galles.

Ces détails sont un peu longs mais j'ai cru cependant, devoir les donner parce qu'ils sont à peu près ignorés dans notre pays. Si l'on compare maintenant la légende bretonne à

la légende galloise, on remarque entre elles, sur certains points, de notables différences. En ce qui touche le surnom qu'elles donnent à Sainte-Guen, les deux traditions s'accordent pour lui attribuer une origine armoricaine ; et si l'on veut pénétrer au fond de la légende, il ne faut pas un grand effort d'imagination pour reconnaître dans ces représentations de femmes à poitrine découverte, qui figurent encore dans quelques chapelles bretonnes(1), une réminiscence des déesses-mères de l'antiquité païenne, qui étaient aussi les divinités tutélaires des nourrices. Mais je n'essaierai pas d'expliquer les divergences qui existent entre les traditions des deux pays, au sujet du père et du mari de Guen-Teirbron, de peur d'être entraîné trop loin sans avoir la certitude d'en donner une explication satisfaisante. Quant aux difficultés qui se rapportent à ses fils, elles ne me paraissent pas insolubles. Je me bornerai donc à comparer les renseignements que nous fournissent sur ces derniers les annales bretonnes et cambriennes, et je ne désespère pas d'arriver à rendre compte des contradictions qui paraissent exister entre elles sur ce point.

Suivant le Cartulaire de Landévennec, Guen Teirbron eut trois fils, Guethénoc, ou Guenoc, (2) qui semble avoir été l'aîné, quoique le groupe de la chapelle de saint Vénec le représente comme le plus jeune, Jacob ou Jacut et Guénolé.

Les particularités de la vie de saint Guénolé et de celle de saint Jacut nous sont suffisamment connues. Mais il n'en est pas de même de celles de la vie de saint Guenoc, sur lequel nous ne possédons d'autres renseignements, que les induc-

---

(1) Il y a dans la chapelle de Quillidoaré, en la commune de Cast (Finistère), une belle statue de *Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles*, qui date de la fin du XVIe siècle. Elle porte sur le bras un robuste *Bambino*, qui écarte d'une main le corsage de sa mère, et découvre ainsi la moitié de sa poitrine. Une autre statue plus moderne d'un siecle, et placée, sous le vocable de *Notre-Dame de Tréguron*, se voit dans la chapelle de Seznec, en la commune de Plogonnec. Elle n'a rien de remarquable sous le rapport de l'art. Pour remédier à l'insuffisance de son costume, on a peint à l'huile sur sa poitrine, un *gilet à raies jaunes et rouges*. Je dois à la vérité de déclarer que cet ingénieux vêtement a complêtement trahi la bonne intention de son auteur.

Je sais que les statues de Sainte Guen ont été *enterrées* par les recteurs de quelques paroisses du Finistère. Il est à désirer qu'à l'avenir les statues que l'on croira devoir retirer des églises, soient déposées au Musée départemental d'archéologie, si elles présentent quelque intérêt au point de vue de l'art ou de la tradition.

(9) Elle eut en outre une fille nommée *Chreirbie* dont je n'ai pas à m'occuper ici.

tions que l'on peut tirer de la manière dont il est représenté dans sa chapelle. Comme je l'ai dit plus haut, il y figure en costume de guerrier, tenant d'une main une épée et de l'autre un livre. Il me paraît, ressortir assez clairement de ces attributs, que saint Guenoc suivit d'abord la carrière militaire, et qu'il se consacra ensuite à la vie religieuse.

Les annales galloises ne mentionnent qu'un fils de Guen Teirbron, saint Cadvan, qui passa, comme on l'a vu, dans la Cambrie, au commencement du VI[e] siècle, avec un grand nombre de compagnons qui embrassèrent comme lui la vie religieuse, et furent placés au nombre des saints de ce pays. Il avait évidemment été soldat avant de quitter l'Armorique, puisqu'on l'invoquait comme patron des guerriers dans la Bretagne insulaire.

Comme on le voit, les particularités de la vie de saint Cadvan cadrent bien avec les inductions que j'ai cru pouvoir admettre relativement à la vie de saint Guenoc, et que j'ai mentionnées plus haut. Ils sont nés tous deux en Armorique ; tous deux ils ont eu pour mère Guen Teirbron. Après avoir l'un et l'autre exercé le métier des armes, ils ont embrassé la vie religieuse, et ont été reconnus comme saints, l'un dans la Cambrie, l'autre dans la Bretagne armoricaine. Peut-on considérer saint Cadvan comme un quatrième fils de Guen ? Je ne le pense pas ; car le nombre quatre ne s'accorderait pas avec son surnom de *Trimammis*, dans lequel il n'est guère possible de voir d'autre sens qu'une allusion aux trois frères illustres dont elle fut la mère.

On serait donc tout porté à indentifier saint Guenoc avec saint Cadvan, s'il n'y avait dans la différence de leurs noms une objection sérieuse, en apparence, à cette identification. Je dis en apparence, car cette objection devient, en réalité, sans valeur, quand on sait que le mot « Cadvan » est un qualificatif gallois qui signifie « guerrier ». Ces sortes de surnoms qui remplaçaient souvent le nom véritable de certains personnages marquants, étaient extrêmement fréquents chez les anciens bretons, et ils ne contribuent pas peu à augmenter la confusion qui règne dans les premiers siècles de notre histoire. J'en donnerai des exemples dans l'Essai de synonymie des saints bretons que je publierai à la suite de mes Pouillés des diocèses de Quimper, de Léon et de Tréguier.

Il est donc vraisemblable que le surnom de « guerrier » (Cadvan) fut donné à saint Guenoc par ses compagnons d'exil et qu'il finit par se substituer au nom qu'il portait d'abord en Armorique. En recherchant les causes que lui valurent ce qualificatif, j'arriverai peut-être à découvrir les circonstances qui le déterminèrent à quitter cette contrée pour se réfugier dans

la Cambrie, à une époque où le courant des émigrations bretonnes se dirigeait dans un sens inverse

Parmi ces émigrations, une des plus importantes et des plus nombreuses dont l'histoire ait gardé le souvenir eut lieu en 513. Elle comprenait le tiers de la population de la province de Domnonée dans l'île de Bretagne, et avait pour chef un prince du nom de Riwal, qui régnait, conjointement avec ses deux frères, sur les tribus de cette province.

« Pressé par le fer saxon et voulant sauver au moins d'une ruine complète la partie de la nation domnonéenne dont il était responsable, c'est-à-dire son tiers, il prit », nous dit Ingomar, « la tierce partie de tous ses compagnons tant mâles « que femelles, et vint par navire deça la mer en la moindre « Bretagne, avec très-grand multitude de citoyens. »

Mais par une rencontre assez étrange, ils retrouvèrent établis sur la côte nord de notre péninsule, ces mêmes implacables ennemis qui les avaient chassés de leur île natale. C'était une horde de pirates germains, que certains vieux auteurs nomment Goths ou Frisons, mais qui, selon toute apparence, n'étaient que d'odieux Saxons poussés par l'orage à la côte armoricaine, alors qu'ils se dirigeaient sur la Grande-Bretagne pour y prendre part à la lutte terrible engagée par leurs compatriotes. Riwal tomba d'un grand cœur sur ces misérables ; il les défit, en tua la plus grande partie et contraignit le reste à fuir sur ses barques au plus vite et au plus loin. Puis il occupa avec les siens tont le nord de la péninsule de l'embouchure du Couesnou au cours du Kefleut, partagea entre ses compagnons les parties inocupées de ce grand territoire et donna à la région toute entière le nom de Domnonée, en souvenir de sa patrie insulaire. »

« Quant aux armoricains indigènes et aux émigrés bretons qui l'avaient précedé, loin de les dépouiller ou de les chasser, Il les laissa tranquillement jouir de leurs possessions, et leur rendit même ce que leur avait pris les pirates germains. » (1)

Ainsi donc une colonie de Saxons occupait en 513, une partie du littoral nord de la péninsule armoricaine. Pour s'y établir, ces barbares avaient eu à lutter contre les habitants du pays, et ceux qu'ils avaient dépouillés de leurs possessions étaient naturellement ceux qui avaient opposé à leurs envahissements la plus vive résistance.

Comme on l'a vu plus haut, c'est aussi sur le littoral nord de l'Armoriqne, dans le territoire actuel de Saint Brieuc, que

---

(1) Annuaire historique de Bretagne, pour l'année 1862, par M. A. de la Borderie, pages 31 et 32.

Fracan et Guen s'étaient établis avec leurs enfants vers l'année 465. Au commencement du VI^e^ siècle, Guenoc, qui pouvait être alors âgé de quarante à cinquante ans, et dont les frères Guénolé et Jacut avaient depuis longtemps embrassé la vie religieuse, avait dû succéder aux droits de son père Fracan sur la petite principauté qu'il s'était taillée dans la péninsule. Il eut donc, comme chef de clan, à défendre son patrimoine contre les Saxons envahisseurs, et c'est probablement dans cette lutte qu'il accomplit les exploits qui lui valurent le surnom de « guerrier » (Cadvan).

Tout porte à croire que malgré son courage et ses efforts, il succomba dans cette lutte terrible, avec les autres chefs ses parents ou ses voisins, qui avaient sans doute combattu sous ses ordres. Vaincus et dépouillés de leurs biens, il ne leur restait d'autre alternative que de se soumettre au joug de leurs barbares vainqueurs ou d'abandonner leur patrie.

Ainsi peut s'expliquer le passage dans la Cambrie de saint Cadvan et de ses compagnons. La tradition se trouve donc ici d'accord avec les données historiques ; je suis heureux de le constater, car s'il y a de l'imprudence à accepter sans contrôle les documents légendaires, je suis de ceux qui pensent qu'il y a presque toujours un fond de vérité dans les légendes qui se rapportent aux premiers temps de notre histoire ; et que dans la plupart des cas, il est possible, à l'aide d'une critique judicieuse, d'en dégager un fait réel, malgré les fables qui l'obscurcissent,

M. le Président remercie M. le Men de sa communication dont l'insertion dans le *Bullelin archéologique* est votée par l'Assemblée,

M. de Montifault fait remarquer que la notice sur Trogoff qui a paru dans le dernier bulletin, contient des fautes matérielles qu'il est assez facile de corriger, mais elle se terminait par un renvoi n° 48, qui avait une certaine importance et dont la fiche manuscrite s'est trouvée égarée. Il demande que ce renvoi soit inséré au procès-verbal dans le bulletin de la séance de ce jour.

Il était conçu à peu près en ces termes :

(48). -- Tous les renvois du n° 1 au n° 47 donnent des notions sur les familles citées. — Les armoiries et les devises ont été relevées sur les sceaux des archives, dans les différents armoriaux Bretons, dans le légendaire de la noblesse de France, et sur le manuscrit de la réformation de 1669 déposé à la bibliothèque de Quimper. — Les documents généa-

logiques ou biographiques nous ont été fournis en partie par les archives, par le dictionnaire de M. Le Vot, par des notes manuscrites de M. de Blois et surtout par l'excellent ouvrage de M. de Courcy, notre collègue, qui fait autorité en pareille matière.

M. le Men demande ensuite que la date de la prochaine séance soit fixée au mois de mars Par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, il craint de n'être pas en mesure d'adresser aux societaires le Bulletin en temps utile, pour qu'une réunion puisse avoir lieu au mois de février.

Sur la proposition de M. le Président, la date de la prochaine séance est fixée au samedi 13 Mars.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 4 heures.

Le Sécrétaire,

R. F. Le Men.

ORDRE DU JOUR.

Pour la séance du Samedi 13 Mars, *à deux heures, dans une des salles du Musée d'archéologie.*

1° Rédaction d'un Questionnaire archéologique, à adresser aux instituteurs du département.

2° Statistique monumentale du Finistère. — *Epoque romaine,* par M. R.-F. Le Men.

Le Vice-Président de la Société,

L'abbé F. DU MARC'HALLAC'H.

Nota. — MM. les Sociétaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation, sont priés d'en adresser, le plus tôt possible, le montant (10 francs), à M. Faty, chef de bataillon en retraite, rue des Reguaires, n° 22, à Quimper.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

III.

LA LIGUE EN BRETAGNE.

SAISIE PAR LE DUC DE MERCŒUR DU TEMPOREL DES BÉNÉFICIERS QUI SUIVAIENT LE PARTI DU ROI.

1590

Nous scolastique et chanoyne de Treguier, commissaire député par monseigneur de Mercueur, gouverneur de Bretaigne, pour faire les saisiees (*sic*), fruictz et levées des benefcies et aultres biens appartenant aux recteurs, curés, vicaires et aultres prebstres et gens d'église, en l'évesche de Tréguier, tenans et adherans ou, en quelque faczon que ce soict, favorisans le parti des hérétiques, avons comis et comectons, en vertu de nostre pouvoir, pour faire le service divin, administrer les sainctz sacrementz, faire et posséder, comme recteur, les fruictz et jouissance de la paroesse de Ploefur (1), vacquante, tant par saesie par moy y apposée, pour avoir le recteur d'icelle paroesse, nommé Me Jan Briant, tenu et favorise ledict party des héréticques, que mesmes par la mort dudict recteur sismatique (*sic*), advenue ces derniers jours, missire Paul Toux, prebtre et vicaire de l'église Nostre-Dame du Mur, en ladicte ville de Morlaix, pendant l'absence d'ung évesque catholicque en l'évesché de Tréguier, et attendant plus amples expéditions et lettres de sa saincteté audict comis ce touchant, pendant l'atante desquelles, ladicte paroesse privée de chef, pourroict, en ce temps turbulant, recevoir beaucoup de détriments par le moyen de la sizanie et mauvaise doctrine que les hérétiques sèment en ce pays, commendant audict Me Paul Toux excerser et vacquer à l'office et charge dudict Me Jan Briant, dernier titulaire dudict Ploefur, administrer aulx paroessiens d'icelle paroesse, lesdictz sainctz sacrementz, et les prescher et admonester de leur salut à son pouvoir et à l'obeissance qu'ils doibvent au sainct siége apostolique et romain, et aulx princes catholiques, et entre aultres à mon dict seigneur de Mercueur, gouverneur en ce pais et duché; donnant a ceste occasion pouvoir audit comis, en la quallité que dessus, faire fermes, jouir et contraindre tous fer-

(1) Plufur (Côtes du-Nord).

miers par luy ou par aultre aiant sondict pouvoir, institués à faire la cuillette du revenu dudict Ploefur, luy en faire paie, comme estant leur propre recteur et pasteur, comander et se faire obéir par les prebstres d'icelle paroesse, ausquels, par exprès, ce faire de nostre part leurs faisons comandement sur les paines qui eschéent au contraire, et instituer vicaires ou aultres pour, à son absance, faire ledict service divin, et destituer, à son plaisir, ceulx quy le sont par aultruy. De ce fayre luy avons donné et donnons pouvoir en vertu de nostre dicte commission. Faict soulz nostre signe le vingt septiesme de décembre mil cinq centz nonante. — Signé Villeaël.

IV.

B. — DÉLIBÉRATION DES PAROISSIENS DE SAINT-MÉLAINE DE MORLAIX RELATIVE A LA DÉFENSE DE CETTE VILLE CONTRE LE MARÉCHAL D'AUNONT.

1592.

Ce jour de dimanche 13e jour de décembre mil cinq centz quatre vingtz douze, au prosne de la grande messe dicte et célèbrée en l'esglise parouessiale de Saint-Mélaine l'un des faubourg de la ville de Morlaix, par Me Franczoys Mahé prebtre servant *in divinis* la cure de ladicte paroesse, soubz Me Yves Tanguy vicaire, A esté remonstré par ledit Mahé aux parouessiens de cette parouesse y congregés pour ouyr l'office divin ou assistoient grand nombre tant des nobles que aultres habitants d'icelle paroesse, l'effet et contenu d'un mémoire leur rescript par Monseigneur de Rosanpoul, gouverneur et capitaine de ceste ville, qu'estoict affin que lesdicts parouessiens eussent à adviser au moyen plus expedyant de fortiffier leur paroesse, qu'estoict le plus beaou fobourg et plus peuplé de la ville, et de grande consequaucze la perte d'icellui, et a ladicte fin regarder le moyen de trouver denyers pour faire fond et fournir aux fraictz à ce requises le plus comode sans fouller le peuple, et convenir des personnaiges tant de la nobles se que aultres, pour assister avecques ledict seigneur gouverneur aus dictes fins, mesmes pour désigner les endroits par ou les fortifications se debvront faire, aviser quelle somme de denyers se debvra lever, et la forme de cotisser lesdicts habitans pour y fournir.

Sur quoy lesdicts parouessiens, nul contredisant, ont esté d'avis de poursuyvre les fortiffications de leur paroisse au

---

(1) Pression.

moindre foulle(1) du peuple que faire ce pourra, et à ladicte fin mesmes pour conferer avecques ledict seigneur gouverneur et aviser quelle somme de denyers sera requis de lever par chacun an sur eulx, et désigner les endroictz par où lesdictes fortiffications passeront, et procéder à la cotissation sur eulz de ce que sera avissé lever, Ont nomé et depputté ausdites fins nobles gens Vincent Legrand, sieur de Kerscaou, Guillaume du Plesseix, sieur de Kerango, Pierre Guillousou, Yves Le Bailliff, Jacques Toulcouët, Pierre Guillemot; et d'oupriers(2) Franczoys Omnes, Yvon Fol, Moricze Morvanic, Pierre Hermelin et Thomas Pridyry, lesquels seront assistez de nobles Yves de Knechriou et Franczoys Corre procureur, ceste année de ladicte parouesse, promettantz lesdicts paroissiens et s'obligeant avoir agreable et fournyr a ce que sera avise et taxé par lesdicts depputtés, sur l'obligation et hypotheque de toutz leurs biens, et par leur serment. De tout quoy lesdicts paroessiens et procureur ont demande et requis de nous Yves Quintin, notaire de la court de Morlaix, avoir acte, et leur avons délivré la présente signée dudict Mahé et de nous, lesdicts jour et an que dessus.

Et dempuis, scavoir le dymanche vingtiesme jour dudict moys de decembre 1592. au prosne de la grande messe dicte et cellebrée en l'esglisse parouessialle de sainct Melaine, fobourg de Morlaix, par Me Franczoys Mahé curé servant *in divinis* soubz Me Yves Tanguy vicaire, A esté remonstré par ledict Mahé ausdictz paroessiens, tant nobles que aultres, congregez ledict jour en ladicte esglisse pour oyr l'office divin, deviser et deliberer de leurs affaires, que, suivant l'acte cydevant, les commys et depputtés y dénommés auroient communicqué et conféré tant avesques Monsr de Rosanpoul, nostre gouverneur et capitaine en ceste ville, que o messieurs de la chembre estably en ceste ville, de l'auctoritté de Monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de ce pays, pour les affaires de la saincte Union, sont d'avis qu'il soit levé par forme de cotissation sur toutz les dictz paroessiens, tant nobles que aultres, demeurantz et ayantz maisons soulz les barrieres, la somme de cent escuz, par moys, pour revenir à douze centz escuz l'an, pour estre employé aux fortiffications de ladicte paroesse, jusques a enthière perfection, et outre, que le quart à quoy se monte la ferme de la petite penguarle qui se leve en ce havffre sur les marchandises, du consantement de messieurs les Etats de ce pays, estymès et ordounés par lesdictz Estatz pour estre employes aux reparations de ceste ville et faubourgs, soinct aussy delivrés au recepveur et misseur de ladicte paroesse, pour estre employés ausdictes fortiffications, lequel avys ont,

---

(2) Parmi les ouvriers.

lesdictz parrouessians et corps politique, nul coutre disant, en pour agreable, voullantz qu'il sorte son plein et entier effet, et pour assister a faire travailler les oupriers; ont nommé noble homme Yves Foucquet sr de... .., pour misseur, noble Yves de Knechriou, sr de la Ville neufve, l'un des procureurs, pour estre collecteur, noble Jean Guilemot, pour recepveur, nobles gens Jan Nouel, Franczoys Corre; lesquels demeureront en charge un moys, et randeront compte en la fin du moys, comme auxi feront les aultres soubsignants, qui seront choaissis de moys en moys, et pour ouyr les dictz comptes, sont commis nobles gens Guy Hervé, sr de Kgadou, Guillaume du Plessis, sr de Kerango, Jan Callouet, sr de Keraffon, Jan Auffret et Pierre Le Tarou.

V.

C. — Fragment d'un compte du Rusquec (Cornouaille).

(Commencement du XVIIe Siècle).

Demande ledict compiable estre excusé de faire charge des rantes, revenus en enthier des terres et seigneuries, convenants et moullins en depandantz, apartenans audict sieur du Rusquec, demandeur en compte, d'autant que les meteiers, colons et serviteurs desdictes terres avoinct pour la plus part quicté et abandonné lesdictes terres et convenantz, s'estantz retirez du païs la plus grande partie, aultre morte de famine, pestilanse, ferocité des loups, aultres devenantz insolvables et reduits en telle extrémité et pauvreté, qu'ils n'avoint le pouvoir de payer auchune chose, le tout par les malheurs des guerres civiles et maladies contagieuses, qui ont eu cours au temps de ladicte charge, et précédant, non seulement en ces quartiers mais aussi par toute la province, tellement que les terres et convenants dudict Eveché (de Cornouaille) auroinct esté pour la plus grande partie entiérement delaissés en frische et sans auchune culture, voire mesmes plus de quatre ans aprés le finissement de ladicte charge, chose si notoire que ung n'en peult ignorer, etc.

VI.

BEAUX-ARTS.

Etat des monuments précieux qui se trouvent dans quelques églises de l'arrondissement du district de Morlaix.

Peintures.

Il existe dans l'Eglise des capucins de Roscoff, canton de Saint-Paul-de-Léon, un tableau représentant une descente de croix, dont les personnages sont de grandeur naturelle.

Ce tableau, d'une beauté rare, quoiqu'il ne paroisse être qu'une copie peinte sur toile de douze pieds cinq pouces de hauteur, sur dix pieds de largeur. est de Jouwenet, illustre artiste français, célèbre par les quatre morceaux qu'il composa pour l'église de Saint-Martin des Champs de Paris, son tableau du May et tant d'autres qui font l'admiration des connoisseurs, entr'autres la descente de croix qui est dans une des salles de l'académie de peintures à Paris, mise au rang de ses chefs-d œuvres.

Dans le réfectoire de la même communauté, il existe un autre tableau, représentant une scène (*sic*) d'un médiocre mérite, sans nom ni marque d'auteur, peint sur toile de cinq pieds deux pouces et demi de hauteur, sur neuf pieds de largeur. (1)

Dans l'Eglise des minimes de Léon, il se trouve encore une descente de croix dont les personnages sont de grandeur naturelle. Ce tableau. sans nom ni marque d'auteur, peint sur toile de douze pieds de hauteur, sur huit pieds de largeur, semblant être encore de Jouwenet,est aussi d'une rare beauté et d'un grand prix, quoiqu'il semble n'être qu'une copie (2)

Sculpture.

Dans l'église cy-devant cathédrale, actuellement paroissiale de Léon, il existe un mausolée en marbre blanc, représentant un évêque vêtu en habits pontificaux, couché sur son tombeau orné de sculpture, tenant d'une main un livre ouvert, de l'autre sa mître avec ces inscriptions :

« Franciscus Visdelou, Leonensis episcopus et comes
« Annæ Austriciæ Gal. reginæ concion. et Epus Ma-
« dauræ dein Epi Corisop. coadjutor demum Leon Epus
« et comes Obiit XVIII marsii an. 1671. »

Ce morceau de sculpture de grandeur naturelle fait par Nicolas de la Cologne en 1711 est un chef-d'œuvre (3).

Le présent état dressé par moi Pierre Archambault, commis en chef du bureau des domaines nationaux du district de Morlaix, et certifié véritable, à Morlaix ce 2 octobre 1791, ainsi signé : Archambault.

Plus bas est écrit : Pour copie conforme à l'original déposé au secrétariat du district de Morlaix. Signé Pitot, secrétaire.

---

(1) Que sont devenues ces deux toiles ?

(2) Ce tableau se trouve à la cathédrale de Quimper.

(3) Ce monument existe encore dans l'ancienne cathédrale de Saint-Pôl. Il a failli être détruit en 1793.(Cambry. *Catalogue*, page 113),

VII.

Lettre relative au séquestre mis sur les biens de La Tour d'Auvergne.

Bayonne, le 13 mai 1793, l'an 2e de la République française.

Les Représentans du Peuple français envoyés près de l'armée des Pirennées occidentales,

Aux Citoyens Administrateurs du département du Finistère.

Citoyens,

Vous avés ordonné le séquestre des biens du Citoyen Latour d'Auvergne Corret . capitaine de Grenadiers au 80e régiment d'infanterie, consistant dans deux objets nommés Kériolet et Kerstrat, paroisse de Plouaré. district de Pontecroix; depuis deux mois il vous a fait passer de Toulouse, son certificat de résidence à son poste ; nous ne doutons pas qu'actuellement le séquestre ne soit levé ; mais s'il ne l'était pas encore, nous vous invitons à le faire sans délai ; la conduite que ce brave officier a toujours tenue et notament dans les affaires des 23 avril dernier et 2 du présent mois où il a déployé le courage et le sang froid d'un grand capitaine (1), mérite que vous lui rendiez promptement la justice rigoureuse que vous lui devés.

Salut et Fraternité.

Les Représentans du Peuple,

Projean, M. A. Baudot, Chaudron-Roussau.

VIII.

Département du Finistère. — Sous-Préfecture de Brest. — Canton de Saint-Renan, — Commune du Conquet.

Le Tombeau de Michel-Noblet, dans l'église de Lochrist.

Ce tombeau en marbre noir veiné de blanc et dont la statue est en tuffaud, est trés bien exécuté. Il fut exécuté en 1750 par Caffiery, sculpteur breton. Les yeux de la statue ont été endommagés il y a peu d'années par des soldats.

Ce monument funéraire est très-curieux, tant sous le rapport de l'art que de l'histoire.

On trouve l'histoire imprimée de ce missionnaire. Il est en grande vénération dans le pays. Son ancienne demeure, que nous appellerions maintenant une bicoque, a été transformée en chapelle par les soins des habitants du Conquet.

(*Sans date ni signature.* — De 1800 à 1810).

(1) Pendant la campagne des Pyrénées.

IX.

Lettre de Rennes du 4 janvier 1764.

Je vous diray qu'il n'y a nulle apparence que les Etats finissent sitot. La noblesse ne juge point à propos d'abonner aux deux sols pour livre. Il y a plus d'un mois que l'on n'a rien décidé. Il y a en apparence de grandes contestations, et l'on ne sçait point le jour qu'ils entreront, ny le temps auquel les Etats finiront.

On ne peut point sorlir de Rennes, surtout de nuit depuis plus de deux mois. Il y a une troupe de foueteurs qui attaquent indifféremment toutes sortes de personnes, surtout les dames de condition et les demoiselles, et lorsqu'on leur donne le fouet, on leur enlève leur montre d'or, et leur bourse ; il a été pri plusieurs aux quels on travaille à faire leur procez criminellement, mais cela n'empêche pas que le reste de la troupe continuë les même désordres. Ils ont aussy tué plusieurs que l'on a trouvé morts dans les rues de Rennes, cela prouve qu'ils ont des disciplines bien dangereuses.

Il a été pris un nommé Villema....et un nommé La fourc.... de Morlaix, au procez des quels on travaille avec empressement, mais Villema.... a eu la subtilité de sortir de la prison par le moyen qu'il fut un procureur de Rennes de ses amis le voir, et le rafiné Villema.... s'empressa au plus vit à faire bien boir ledit procureur, jusqu'à luy avoir fait perdre toute connaissance. Le Villema.... s'arbora de sa redingotte et de sa perruque ; la geoliere crût que c'élait en personne le procureur, et ouvrit conséquemment les portes de la prison audit Villema... ; le geolier et le procureur se trouvent dans un mauvais cas ; on fait de grandes perquisitions pour parvenir à faire main basse sur ledit Villema.... On a fait mettre la saisie sur tous ses biens qui seront vendus au profit du roy.

J'ai lû une lettre écrite de Rouen et une autre d'Amiens, capitalle de la Picardie, ou on marque qu'il y a une certaine sociélè qui se serve (*sic*) d'une peau d'anguille dans laquelle il y a une balle de plomb, de la quelle ils attrapent si adroitement la temple, qu'ils terrassent et souvent tuent ceux qu'ils frappent, pour aussitot les voler.

Un Dom Bénedictin et un autre Religieux d'un autre ordre arrivés à Rennes ces jours derniers pour payer leurs décimes, ont été fidellement volés de tout ce qu'ils avoient, et bien loin de les plaindre, on n'en fait que badinner et rire, cependant bien malapropos, parce qu'on ne doit pas se réjouir du mal d'autruy. Vous avouerez avec moy que cela seroit plus triste si cet accident étoit arrivé à une personne comptable autre que ces bons, gros et dodus moynes.

(*Ces documents sont tirés des Archives départementales du Finistère*).

SÉANCE DU SAMEDI 13 MARS 1875.

Présidence de M. l'Abbé DU MARC'HALLAC'H.

Présents : MM. Du Marc'hallac'h, Audran, Le Men, de Montifault, Faty, de Jacquelot, Peyron, Ayrault, Flagelle, Cormier, Malen, Moreau.

M. Surrault, inspecteur de l'Académie, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Ls procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observations.

M. de Montifault donne lecture, au nom du bureau de la Société, du *Projet de Questionnaire archéologique*, dont la rédaction avait été confiée, dans la dernière reunion, aux soins du bureau.

Après diverses observations de MM. Flagelle, Audran, Le Men, Cormier, Ayrault, Malen et Faty, les articles du projet de la commission de rédaction sont successivement adoptés, et l'Assemblée décide qu'il sera imprimé à la suite du procès-verbal de la séance. Elle invite en même temps les membres de la Société a vouloir bien communiquer au bureau les renseignements archéologiques qu'ils pourront recueillir en réponse aux demandes contenues dans ce *Questionnaire*.

M. le Président fait observer qu'il serait bon de faire un tirage à part du *Questionnaire archéologique*, afin d'en adresser des exemplaires, non-seulement aux instituteurs, mais encore à toutes les personnes qui voudront bien s'intéresser auv travaux de la Société.

Cette motion est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, qui décide en outre, sur la proposition de M. Faty, que, pour reconnaître le zèle des correspondants qui ne font pas partie de la Société, elle délivrerait chaque année un certain nombre de medailles en argent et en bronze, accompagnées chacune d'un diplôme, et portant en relief les noms des titulaires, aux personnes qui auront fourni à la Société le plus de renseignements utiles.

M. Flagelle fait remarquer que les indications de noms fournis par les états de section du cadastre, lui ont permis de retrouver un certain nombre de monuments anciens, qui

n'étaient mentionnés nulle part. Il pense qu'il y a là une mine précieuse à exploiter.

M Flagelle propose donc à la Société d'ajouter au questionnaire un paragraphe pour recommander aux personnes qui le pourront, de consulter dans chaque commune les états de section du cadastre, et d'y relever les noms des lieux, de champs, de villages, etc., qui, par leur signification, indiquent qu'il y a actuellement, ou qu'il y a eu autrefois, des constructions, des cimetières, des routes ou d'autres monuments qui rentrent dans le cadre des études de la société.

Munis de ces indications, les correspondants pourront se rendre sur les parcelles indiquées, et signaler les monuments existants, les traces plus ou moins apparentes qu'ils ont laissées, ou constater leur absence.

Cette idée pratique reconnue fort utile, est adoptée à l'unanimité. M Flagelle et les différents membres présents citent un certain nombre de noms, qui, seuls ou combinés, indiquent presque toujours, la place d'un monument ou d'une voie ancienne. Une liste de ces noms sera publiée à la suite du *Questionnaire Archéologique.*

Sur l'invitation de M le président, M. Le Men donne lecture du travail suivant porté à l'ordre du jour de la séance :

STATISTIQUE MONUMENTALE DU FINISTÈRE.

ÉPOQUE ROMAINE (1).

Argol. — Substructions d'habitation romaine dans l'anse de Ster-Vihan, au village de Treseulom (*trajectus amnis*), sur la rive gauche de l'Aulne (rivière de Châteaulin).

Audierne. — A peu de distance du môle, dans le flanc de la colline qui domine l'entrée de la rivière Le Goayen, construction en pierre de petit appareil de forme rectangulaire, divisée en deux par un mur de refend : aire en béton ; les murs sont revêtus d'une épaisse couche de ciment rouge. On

(1) Depuis la dernière réunion de la Société, M. Flagelle m'a adressé de nombreux renseignements qui m'ont permis de rendre ce travail plus complet.

R. F. Le Men.

pouvait de ce petit poste observer tous les mouvements de la baie d'Audierne.

Idem. — Substructions et tuiles près de l'embranchement de la vieille et de la nouvelle route de la Pointe du-Raz.

Bannalec. — Statuette en marbre représentant Mercure, trouvée il y a quelques années dans les environs du bourg. Tuiles à rebord au château de Kymerc'h. (Ce dernier renseignement est à vérifier).

Idem. — Tuiles au village du Buzit.

Baye. — Tuiles trouvées au bourg, dans la propriété de M. Le Noc.

Beuzec-Cap-Sizun, — Fragment de vase samien trouvé en 1869 dans l'oppidum du Castel-Coz.

Idem. — Urnes cinéraires trouvées à 200 mètres S.-O. du bourg, à peu de distance de la voie qui se rend à la pointe du Raz.

Idem. — Tuiles à 300 mètres E. de Kerudoret, contre le sentier de Kerlavarec au bourg. — Autres fragments de tuiles à 100 mètres à l'O. à droite du même sentier.

Beuzec-Conq. — Urnes cinéraires trouvées dans un tumulus à Kerampennou (nouveau village créé par M. Balestrié).

Idem. — Des tuiles à rebord ont été remarquées par M. Flagelle dans cette commune sur les terres d'un village dont il ne se rappelle pas le nom.

Bodilis. — Substructions et tuiles dans le placitre le plus à l'Est du village de Mouster-Paul.

Idem. — Substruction et tuiles au Sud du village de...r., à environ 2 kilomètres Sud du bourg

Braspartz. — Substructions et tuiles dans un camp retranché de forme rectangulaire au village du Chateaunoir.

Brest. — Une partie du château est de construction romaine. On y a trouvé en 1597, d'après le chanoine Moreau, auteur d'une histoire de la Ligue en Bretagne, une médaille à l'effigie de Jules César. On a aussi découvert en 1762, d'après Caylus, dans les environs de Brest, des vases en terre, renfermant trente mille deniers d'argent, comprenant la suite des empereurs d'Alexandre Sévère à Postume.

Briec. — Plusieurs centaines de petits bronzes, presque tous à l'effigie des Tétricus ont été trouvés, il y a sept ans, dans un vase en terre, au village de Kermadoret.

Idem. — Enceinte retranchée, avec tuiles, renfermant la chapelle d'Ilizour (Elijour).

Idem. — Tuiles dans un chemin creux, à 2 kilomètres S.-E. du Penity sur la voie passant à Coat-Bily, pour se rendre à Pleyben, près la route actuelle de Pleyben, et au nord de cette route.

Idem. — Au manoir du Quinijon, au sud de Saint Vennec, courtil élevé, entouré de retranchements. — Fragments de tuiles.

Carhaix. — La ville actuelle est construite sur les ruines d'une ville romaine. L'emplacement de *Vorgium* de la Table de Peutinger y a été fixé d'une manière certaine par M. Le Men, en 1874, au moyen de l'inscription de la borne de Maël-Carhaix 1) On y a fait plusieurs fois des fouilles mais sans méthode. Une belle mosaïque, faite de petits cubes d'un centimètre de côté et de diverses couleurs, forme l'aire d'une des habitations fouillées. On y a découvert en plusieurs endroits, des ruines d'hypocaustes, des débris d'amphores, des poteries samiennes ornementées ; quelques blocs de béton taillés sont entrés au XVI^e^ siècle dans la construction du mur nord de l'église de Saint Tromeur. On y remarque en outre un aqueduc, construit en béton. On y a trouvé entre autres monnaies, un denier d'argent fourré de Scribonius Libo, des monnaies de la colonie de Nîmes, un moyen bronze de Claude I^er^, des petits bronzes de Constantin le Grand, etc. Les travaux de rectification de la route de Callac ont mis au jour, en 1867, un cimetière gallo-romain dont plusieurs centaines d'urnes cinéraires en terre et en verre ont été exhumées. Un certain nombre de ces urnes sont au Musée départemental d'archéologie.

Châteaulin. — Tuiles, médailles ? trouvées au vieux château de Châteaulin ? (renseignements à vérifier).

Châteauneuf-du-Faou. — Substructions et tuiles nombreuses au village du Moustoir.

Cléden-Cap-Sizun. — Au village de Troguer, près la chapelle Saint They, poste militaire dont les ruines couvrent plusieurs hectares de terrain à l'extrémité d'une voie romaine et sur une pointe très-élevée au nord de la baie des Trépassés. Le chanoine Moreau, qui écrivait à la fin du XVI^e^ siècle, dit que de son temps on y trouvait beaucoup d'urnes et de monnaies. On y voit encore des pans de murs élevés de plus d'un mètre au-dessus du sol.

Idem. — Statuette en bronze, trouvée sur le bord de la voie de Carhaix, à la Pointe du Raz. — Bulletin archéologique de l'Association bretonne (Congrès de Quimper).

---

(1) Voir page 36 de ce volume.

Cléder — Tuiles près de la ferme de Cléguer-Meur , à 2,600 mètres au nord du bourg.

Clohars Carnoët — Substructions, tuiles et poteries rouge au Pouldu, près de la chapelle de Saint Julien , sur la rive droite et à l'embouchure de la rivière de Quimperlé, A quelques mètres au sud de ces ruines, on a découvert, en 1843, un sarcophage en plomb, long de deux mètres, portant une inscription sur l'une de ses faces et renfermant un squelette, des vases en verre, un style en bronze, une tablette pour écrire et une monnaie de Constantin le Grand. La plupart de ces objets sont au Musée d'archéologie de Quimper.

Idem. — Tuiles, meules de moulins à bras, retranchements, etc, au lieu dit Labailangelay, à peu de distance à l'ouest du Pouldu (Renseignement de M. Binet, de Quimperlé).

Idem. — Tuiles et meules de moulins à bras , à Toul ar Bley, trouvées par M. Dubreuil.

Idem. — Camp romain dans la forêt de Carnoët, à gauche de la route de Saint Maurice, et à peu de distance du château.

Clohars-Fouesnant. — Vase en terre grossière, renfermant environ mille petits bronzes des empereurs Tétricus, père et fils, Gallien, Victorin, Claude le Gothique, Postume , Valérien, Laellien, Marius, Quintillus, Saloninus, et de l'impératrice Salonine, trouvé au mois de juin 1866, dans l'avenue du château de Cheffontaines. A cent mètres du lieu de cette trouvaille, tuiles à rebords , poteries rouges, fragments de grandes amphores et de poteries grossières. Le vase et plus de 500 de ces monnaies sont au Musée départemental d'archéologie.

Idem. — Tuiles à rebords, au village de Kergiles , propriété appartenant à M. Keralun.

Combrit, Substructions et tuiles nombreuses découvertes il y a quelques années sur la rive droite et à l'embouchure de la rivière de Quimper, en face de Benodet, lors de la construction de la maison appelée la *Tour-Malakoff.* On y a trouvé une figurine en terre cuite et des monnaies en bronze, dont deux sont au Musée archéologique; un grand bronze d'Alexandre Sèvère et un petit bronze de Postume.

Idem. — Camp retranché de forme rectangulaire, dans lequel est construite la chapelle de Saint-Vial ; dimensions, 56 mètres sur 37.

Idem. — Autre camp retranché de même forme, entre l'ancienne et la nouvelle route de Quimper à Pont-l'Abbé, au-dessus de l'étang du Corroarc'h. Poteries romaines à l'intérieur.

Concarneau.— Quelques fragments de tuiles ont été, dit-on, trouvées aux pieds de la ville close. (Renseignement à vérifier). — Une meule de moulin à bras près la chapelle de la Croix.

Crozon. — Substructions et tuiles au village de Kervian, au fond de l'anse de Dinan. On a trouvé près de ces ruines, en 1863, un vase en bronze ayant la forme d'une marmite et renfermant environ mille deniers d'argent, appartenant aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Ils comprenaient la suite des empereurs et des impératrices de Vitellius à Geta. 350 de ces monnaies sont au Musée départemental d'archéologie.

Idem. — Près du moulin du Fret, sur le bord de la rade de Brest, ruines d'habitation,

Idem. — Substructions, poteries et tuiles au village du Buzit ou la Boixière.

Idem. — Ruines au village de Kerzanvez, près du village de Kerromen (villa Romanorum). On y a trouvé des vases en terre rouge.

Idem. — Tuiles dans l'île de l'Aber, dans la baie de Douarnenez.

Idem. — Dans l'anse de Losmarc'h, au Nord-Ouest de la pointe de la Chèvre, substructions, poteries rouges, monnaies en bronze et cimetière découverts sous les sables il y a environ vingt ans. Le nombre des squelettes enterrés était assez considérable. Il y avait des ossements d'hommes, de femmes et d'enfants. Plus de 300 des monnaies trouvées dans les substructions sont au Musée archéologique. La plus ancienne est un moyen bronze d'Antonin-le-Pieux ; la plus récente un petit bronze de l'empereur Gratien.

Idem. — Dans le prateau du village de Kerantrobel, pierre inférieure d'un moulin à bras de 50 centimètres de diamètre.

Dirinon. — Enceinte retranchée dans le taillis du Rouazle, au sud du village de Kernoter, sur le bord de la route de Pencran à Dirinon.

Idem. — Autre enceinte retranchée de forme rectangulaire, divisée en deux parties à peu près égales, dans le bois du Rouazle.

Douarnenez. — Dans l'île Tristan, substructions et tuiles. On y a découvert dans ces dernières années une statuette en bronze, une petite cuiller d'argent, des armes et des monnaies gauloises, des monnaies de la colonie de Nîmes et des empereurs Vespasien, Gordien, Adrien, Maximin et Constantin, etc. (Voir Ploaré).

Idem. — Dans la ville, prés de la mer, plusieurs ruines d'habitations. On a trouvé à la pointe du Guet, où l on remarque plusieurs constructions dont les murs sont encore assez élevés, des monnaies, des urnes et un cippe en pierre calcaire, sur laquelle est représenté un homme armé d'une hache, dont il frappe un tronc d'arbre. Le plancher de l'une de ces habitations était formé d'une belle mosaïque.

Édern. — Tuiles nombreuses au village du Buzit ou La Boixière.

Ergué-Armel. — Au village de Keranc'hoat, dans le champ dit *Parc Frevin*, tumulus formé de petites pierres. On y a trouvé en le fouillant en 1845 trois cippes en granit, au pied de chacun desquels étaient groupées quatre urnes renfermant des cendres et des ossements brûlés. On y a aussi trouvé une monnaie de Trajan, des débris de bracelets en bronze et des fragments d'ornements et d'ustensiles en fer Dans le voisinage de ce tumulus qui borde la voie de Vannes à Locmaria, tuiles et poteries assez grossières.

Idem. — Dans le champ de Parc-ar-Groas, dépendant du village de Lesperbez, à 800 mètres au-dessus du faubourg de Locmaria, station romaine composée de sept bâtiments différents, à laquelle venaient aboutir plusieurs voies. Nombreuses figurines en terre représentant Vénus, Anadyomène, des Déesses mères, des chevaux, etc., trouvés dans un champ voisin.

Idem. — Tuiles dans plusieurs champs dépendant des villages de S. Laurent et de Lesperbez.

Idem. — Tuiles à Toulven, provenant probablement d'un four.

Idem. — Au fond de l'anse du moulin de la Lande, tuiles provenant aussi probablement d'un four. C'est dans ces deux localités que les fabriques de poteries de Quimper, prennent la plus grande partie de leur argile.

Idem. — Tuiles nombreuses autour du manoir de Lanros, vestiges de fortifications.

Idem. — Substructions et tuiles nombreuses au village de Kergren.

Idem. — Tuiles à Kernoter, sur un point élevé qui domine la rivière de Quimper, dans un champ appelé *Ar Veret* (le cimetière).

Idem. — Au bord de la route de Quimper à Bénodet, au-dessous du village de Keradennec, tuiles provenant, je crois d'un four.

Idem. — Ruines d'habitation, dans le champ dit *Parc-Mar*, au village du Petit-Méné. On y a trouvé en 1866 des monnaies romaines en bronze et de nombreuses poteriee rouges ornementées.

Idem. — Substructions, tuiles, poterie samienne, amphores, meule de moulin à bras, etc., au village du Petit-Méné, et dans les dépendances du lieu appelé *Rome.*

Idem. — Tuiles à rebord dans un champ au nord du village de Kerequel.

Idem. — Fragments d'amphores, meules de moulins à bras et poids en pierre, trouvés dans les ruines d'une forteresse gallo-romaine, au village de Kerdroniou.

Idem. — Substructions, aire d'habitation en béton, tuiles, poteries rouges et petit bronze de Constantin le Grand, dans les jardins du château de Poulguinan, qui commande le gué de Locmaria.

Idem. — Tuiles dans un camp retranché, de forme rectangulaire, au village de Keranael-Fresk, près le Grand-Guélen.

Idem. — Tuiles trouvées dans la motte féodale du Plessis, près du village de Kerromen (*Villa romanorum.*)

Ergué-Gaberic. — Tuiles en face de l'auberge de la Croix-Rouge, à la rencontre des deux voies.

Esquibien. — Meule ronde en pierrre, dans une aire à battre, à Kerhuon (maison couverte en ardoises). Tuiles à rebord, urnes cinéraires, cippe en granit, fibule en bronze et restes de retranchements, au lieu dit Le Canavec, près la grève de Trez-Goarem.

Le Faou. — Tuiles au village de Keranc'hlan.

La Feuillée. — Vase en terre rouge et meule de moulin à bras trouvés dans la prairie de Saint Jean. Ces objets étaient placés sur un pavé formé de pierres carrées. Le vase est au Musée archéologique.

Idem. — Tuiles près de la chapelle, à l'Ouest du bourg.

Folgoët (Le). — Nombreuses tuiles et substructions à Kergolestroc, à 2 kilomètres N.-O. du bourg. — Kergolestroc passe pour avoir été l'ancien chef-lieu de la paroisse, avant Guiquelleau.

Forest (La). (Brest). — Tuiles près de l'ancien château de la Joyeuse-Garde (voie de Landerneau à Brest, etc.).

Gouesnac'h. — Tuiles près la chapelle de Notre-Dame, au village du Buzit ou La Boixière.

Idem. — Substructions, tuiles et meules de moulins à bras, découvertes par M. Carl de Kerret, dans sa propriété de Botiguerry.

Guiclan. — Tuiles au bourg.

Guilers (Brest). — Tuiles à Castel-Men.

Idem. — Substructions, tuiles, poteries rouges, meules de moulin à bras et monnaies d'or de Néron, près du manoir de Kerouallé.

Guimilliau. — Tuiles à l'ouest du village de Kerrun, à égale distance de cette localité et de la route de Landiviziau à Saint-Sauveur.

Idem. — Tuiles au village de Creac'h-ar-Bleiz, à l'endroit où la voie de Carhaix à Plouguerneau traverse un ruisseau. On a découvert dans ces ruines deux monnaies d'or d'Antonin-le-Pieux et d'autres monnaies romaines.

Guipavas. — Tuiles et poteries au village du Cloître.

Idem. — Tuiles entre les villages de Cosquerou et celui de Kerveleugan.

Idem. — Douze petits bronzes appartenant à la seconde moitié du III^e^ siècle, trouvés en 1862 entre le bourg de Guipavaz et l'anse de Kerhuon, près du village de Kerromen (villa romanorum), lors de la construction du viaduc de Kerhuon.

Guissény. — Plusieurs fours en briques, au village d'Anteren, sur le bord de la même voie.

Hanvec. — Tuiles à Kerohan et à Penefarz.

Idem. — Village de Kerromen (villa romanorum).

Hôpital-Camfrout. — Substructions et tuiles au manoir de Keroulé.

Huelgoat. — Monnaies en la possession de M. Penguern et trouvées, dit-on, au camp d'Artus ?

Irvillac. — Tuiles dans plusieurs champs, à environ 400 mètres de l'ancien château de Lavadur.

Kerfeunteun. — Tuiles nombreuses couvrant une grande étendue de terrain à l'intersection de deux voies au village de Kerveguen, au sud de la chapelle de Cuzon.

Idem. — Monnaie d'or de Lucilla trouvée en 1874 au village de..... (au Musée d'Archéologie).

Kergloff. — Monnaies de bronze trouvées, il y a douze ans, près de la voie qui sort de Carhaix à l'ouest.

Kerlouan. — Fragments de tuiles sur une étendue de cent hectares entre les villages de Tromelin, Kerlever et Kervarguel.

Idem. — Tuiles à 100 mètres nord-ouest de Kervizouarn.

Kernével. — Tuiles au village de Kerjariou.

Idem. — Tuiles à 50 mètres sud-est du Porzou, où, l'on dit, qu'il a existé une ancienne chapelle.

Idem. — Tuiles au village du Buzit ou La Boixière.

Kernilis. — Tuiles au village de Treverroc.

Idem. — Borne miliaire de l'empereur Claude I, en face du village de Kerscao; aujourd'hui au Musée départemental d'Archéologie à Quimper.

Idem. — Tuiles et substructions en pierres de petit appareil, au midi de Kerbrat Huella, dans plusieurs champs nommés Parc Muriaou, section A, nos 537 à 544 ; — dans un autre champ plus à l'ouest, nommé Parc Rabine, on a trouvé parmi les substructions et sur un emplacement rempli de cendre, deux écuelles en poterie grossière qui ont été brisées.

Kersaint-Plabennec. — Tuiles près la chapelle de Saint-Elven.

Lambézellec. — Tuiles aux villages de Prat Podic à 500 mètres Est du bourg (voie de Landerneau au Conquet et Ploumoguer).

Idem. — Urnes cinéraires trouvées, il y a deux ans, dans le bourg.

Idem. — Tuiles au village de Penarc'hleus.

Lampaul-Guimiliau. — Tuiles au bourg.

Idem. — Tuiles près la croix de Traon-Vilin, non loin du pont de Lezérazien, limite de Guiclan.

Idem. — Monnaies romaines, trouvées en 1860, à Toul-Crogou, près du moulin de Pont-Croac'h, limite de Landivisiau, par suite des travaux du chemin de fer.

Landerneau. — Fours, substructions, poteries rouges, meule de moulin à bras, trouvés sur la rive droite de la rivière Elorn, au-dessus de la ville ; — tuiles sur la rive gauche, au nord du champ de foire.

Idem. — Substructions, monnaies et tuiles au village de Gorré-Buzit (La Boixière).

Idem. — Tuiles aux villages de Kermorvan, Henguer et le Roudous.

Landévennec. — Substructions et tuiles dans le bourg (renseignement à vérifier).

Landivisiau. — Chambres ou souterrain avec tuiles, ossements, découverts il y a quelques années près de Kerlouët, à l'ouest du chemin vicinal de Plougourvest, au bout d'un chemin nommé Stréat Glas.

Idem. — Tuiles dans Parc-ar-Pont-Bren, section B, n° 206; bornant à l'ouest un chemin allant vers le nord, à 300 mètres nord-ouest de Kervoasclé ; on trouve d'autres tuiles plus au midi, dans le même chemin.

Landudec — Tuiles près la Motte de Tyvarlen, construction de forme rectangulaire, ayant 34 mètres du nord au sud et 32 mètres de l'est à l'ouest, avec de nombreuses traces de substructions.

Idem. — Retranchements avec douves à 600 mètres Est de la motte de Ty-Varlen ; — tuiles dans l'intérieur.

Idem. — Près la ferme de Kerhascoët tuiles et substructions d'un village considérable postérieur à l'occupation romaine de Quimper appelé le vieux presbytère et la vieille église, à peu de distance au sud du bourg et de la route d'Audierne.

Idem. — Substructions d'habitations, tuiles, béton, poteries rouges et peintures murales, au village de Keralver.

Landunvez. — Tuiles au nord-ouest du château de Trémazan, près la mer.

Idem. — Murtain en briques, à la grêve de Penfoul (renseignement à vérifier.)

Lanhouarneau. — Tuiles à Kermorvan, dans un champ au sud du n° 493, section E.

Idem. — Tuiles dans le chemin vicinal allant à Plougar , près du village de la Villeneuve.

Idem. — Tuiles dans le jardin du village de Coat-Merret.

Lanildut. — Village de Kerromen (villa romanorum).

Lanmeur. — Tumulus nommé *Tossen ar C'honiflet*, à 2,500 mètres sud du bourg et à 500 mètres nord-est de Kerigou dont il dépend : 40 mètres de diamètre, 5 mètres d'élévation. — G. Le Jean, histoire de Morlaix, page 8, dit que des fouilles faites dans un tumulus vers Plouigneau, dit *Tossen ar goniflet*, ont donné des armes, des cendres, des urnes funéraires.

Idem. — Camp avec doubles retranchements et nombreuses tuiles dans les environs, à 1 kilomètre ouest du bourg , entre le village de Ru-Marc'h au nord, et celui de Rue-Peulven au sud.

Lannilis. — Monnaie de Gratien (375-383), trouvée dans un

marais entre Lannilis et Plouvien, (B. soc. accad. de Brest, tome 1, p. 83).

Lennon. — Un Antonin en or, trouvé en 186..., à Kerrouré, près du chemin nommé Hent-Meur.

Lesneven. — Tuiles, dans un champ, à droite de la route de Saint-Pol, n° 605, section B.

Idem. — Tuiles nombreuses au village de la Salle, à 100 mètres au sud du mur de l'hospice.

Lesneven. — Tuiles dans la ville, près de l'hôpital.

Loc-Eguiner, arrondissement de Morlaix. — Tuiles sans caractères, près la fontaine, derrière l'église (voie de Carhaix a Plouguerneau).

Locquirec. — A la pointe de Bec-ar-Chastel, on a trouvé des urnes cinéraires et des médailles romaines du IIIe siècle. Un grand nombre de briques à crochets sont entrées comme matériaux dans la construction moderne du bourg de Locquirec. (Bulletin arch. tome 1, p 121).

Idem. — Des briques romaines, des morceaux de ciment à profusion; diverses sépultures découvertes, il y a peu d'années, à la Palue, avec deux squelettes, quelques armes, un rouleau de monnaies antiques. — G. L. J. collection de pièces inédites... par Ch. Le Maout, tom. 1, p. 201.

Loqueffret. — Urne avee cendres, trouvée en 1869, à Pen-ar-Hars, dans un champ, près des habitations, section C., n° 613.

Idem. — Tuiles dans un chemin au sud du même village.

Mahalon. Souterrain, substructions et tuiles au nord de Lézivy.

Idem. — Urne trouvée à 400 mètres sud-ouest de Lézivy.

Idem. — Tuiles au nord de Lézivy, à gauche du chemin, avant le ruisseau.

Meilars. — Camp avec retranchements, tuiles et poteries à 400 mètres S.-E. du bourg, au-dessus du moulin de Lesvoyen.

Idem. — Poteries et tuiles autour du bourg de Meilars.

Idem. -- Tuiles à Tromeillou, chemin de Confort au camp de Castélien.

Idem. — Petit camp retranché dans l'anse de Porz-Peron, sur la baie de Douarnenez.

Idem. — Tuiles dans un camp rectangulaire, défendu par des retranchements très-élevés au village de Castellien.

Idem. — A Penguilly, camp retranché, de forme rectangu-

laire. A l'intérieur, tuiles, poterie samienne, fragments de coupes en verre ; à peu de distance, urnes cinéraires.

Melgven. — Tuiles et monnaies romaines à Parc-ar Broch.

Idem. — Camp, substructions de tours, tuiles au manoir de Kergoat, section E, nos 56, 59 et 35.

Milizac. — Village de Kerromen (*villa romanorum*).

Moëlan. — Substructions et tuiles au village de la Petite-Salle.

Idem. — Substructions et tuiles au village de Kergoustance.

Morlaix. — Monnaies d'argent, l'une du triumvir monétaire Quintus Sicinius, l'autre de l'empereur Gallien, trouvées en 1800, dans l'emplacement et les décombres du château de Morlaix. Autres deniers d'argent des empereurs Gallien, Gordien, Philippe et Valérien, trouvés en 1828 dans les fondements des remparts de la ville. (Dictionnaire d'Ogée, nouvelle édition, article Morlaix, supplément). J'ai vu une monnaie d'or de l'empereur Claude, trouvée il y a quatre ans dans les environs de Morlaix.

Nizon. — Tuiles au village de Kervez, au bord du chemin qui conduit du bourg au village de Luzuen, où se trouve une grande motte féodale.

Pencran. — Lande couverte de tuiles aux villages de Botcarel et de Lesmoualc'h.

Penhars. — Statuette en bronze représentant le dieu Mars, urnes cinéraires, fragments d'épée, nombreux débris d'amphores trouvés tout récemment près du château de Kerlagattu.

Penmarc'h. — A Porz-Carn, près de la chapelle de Saint-Guénolé, on a découvert il y a trois ans des sépultures romaines dans un tumulus qui recouvrait un dolmen On y a trouvé environ trente fers de flèche, des débris de poteries, des ossements et des monnaies de Trajan et de Constantin-le-Grand. Quelques monnaies romaines ont aussi été trouvées entre Saint-Guénolé et le bourg de Penmarc'h ; enfin on a découvert cette année, dans les sables du port de Kerity, un grand fragment de tuiles à rebord.

Idem. — Plusieurs monnaies romaines, entre autres un petit bronze de Postume, trouvées près de Kerity et à Saint-Guénolé.

Idem. — Tuiles à rebord trouvées dans le port de Kerity.

Perguet. — Ruines d'un village considérable à la pointe de Saint-Gildas, à l'embouchure et sur la rive gauche de l'Odet. Etablissement de bains comprenant douze chambres, dans l'une desquelles on a trouvé un petit bronze de Constance II. La plupart des objets provenant des fouilles qui y ont été faites par la Société archéologique, sont au Musée de Quimper.

Idem. — Tuiles, pierres de petit appareil, ciment, etc., au village de K-rhausconet. Il existe dans cette commune plusieurs tumulus qui sont probablement d'origine romaine.

Idem. — Tuiles nombreuses et substructions dans l'anse du Groasquen.

Idem. — Tuiles et pierres de petit appareil, provenant d'une construction au village de Kerascoët, à droite de la route de Quimper à Bénodet.

Peumerit. — Tuiles, à Coat-Penguily, au croissant de la voie venant de Quimper, avec celle de Penmarc'h à Douarnenez.

Idem. — Four et tuiles, à trois champs au sud du bourg, dans un champ à M. Viers.

Plabennec. — Tuiles au village de Moguérou.

Pleybert-Christ. — Fragments de tuiles dans le chemin, au nord de Gorré-Bloué.

Ploaré. — Au village de Trougouzel, tuiles, poteries rouges et substructions dans un castrum construit en partie en pierres de petit appareil, qui commande la voie de Carhaix à la Pointe du Raz. Ces ruines sont situées à l'embranchement de la nouvelle route de Douarnenez avec l'ancienne, vis-à-vis de la borne 74, à gauche.

Idem. — Ruines d'habitation à Coz-Maner, dépendant du village de Kerru. (Renseignement à vérifier).

Idem. — Muraille haute d'environ deux mètres et longue de quarante pas, au village de Plomarc'h, tout près de la mer, au sommet de la falaise.

Idem. — Plusieurs ruines d'habitations et de thermes, dans lesquelles on a trouvé de belles mosaïques et des poteries rouges, tout près de la mer, sur la rive gauche du ruisseau du Riz, au bord de la voie de Carhaix, à la Pointe du Raz. Quelques habitations sont entièrement recouvertes par les sables.

Plobannalec. — Poteries à la pointe de Lesconil.

Idem. — A Penquer-Bloas, deux meules en granit, plates et

rondes, ayant 1 mètre 07 de diamètre et 0 m. 15 c d'épaisseur, percées au milieu d'un trou de 0,14 c. de diamètre; un des côtés des meules est très-usé.

Plogastel-Daoulas. — Tuiles au village de Kerromen (villa romanorum).

Idem. — Monnaies romaines, trouvées il y a vingt ans dans l'anse de Porz-Guen.

Plogastel-Saint-Germain. — Trois camps, retranchés, de forme rectangulaire, dans lesquels on a trouve des tuiles, l'un placé au sommet, les deux autres sur les flancs de la colline où est situé le bourg.

Plogoff — Dans un petit vague au sud, contre la route de la Pointe du Raz, vis-à-vis la borne 44,600 m., briques à clayonnages. (Romaines ?)

Idem. — A 200 mètres au sud-ouest de ce petit vague, traces d'habitations. — A 100 mètres plus au sud, sur le bord du chemin de Kerhuan, poteries diverses, tuiles, etc.

Idem. — Poteries et tuiles près de la fontaine, au-dessous de l'emplacement de la chapelle de Saint-Guénolé.

Plogonnec. — Tuiles sur les terres de Kerustum, à 2 kilomètres sud du bourg.

Plomelin — Tuiles dans un champ dépendant du village de Kerral-Bihan et bordant la route de Quimper à Pont-l'Abbé, vis-à-vis la borne n° 7.

Idem. — Ruines d'habitation et de bains dans le parc du château de Pérennou, sur la rive droite de l'Odet. On y a trouvé des monnaies d'Auguste, de Tibère, de Claude de Victorin, de la colonie de Nîmes. des poteries rouges et noires, des placages en marbre, des enduits colorés, etc.

Idem. — Tuiles sur les terres du manoir de Kerdour.

Idem. — Tuiles au manoir de Rossulien, sur le bord de la voie de Quimper à Pont-l'Abbé.

Idem. — Meules de moulins à bras et tuiles trouvées en 1866 au manoir de Keraval, par M. Roussin.

Idem. — Amphore et tuiles au village de Keranbleiz. L'amphore est au Musée.

Plomeur. — Urnes cinéraires découvertes dans la palue de Trouoan.

Idem. — Meule de moulin à bras trouvée près d'un dolmen, avec des poteries diverses dans un petit vague à droite et sur le bord de la route de Pont-l'Abbé à Penmarc'h.

Idem. — Tuile à rebord trouvée dans l'allée couverte du Poulguen.

Idem. — Tuiles aux environs des *Grandes-Pierres*, au Guilvinec ; reste de construction dite le *Vieux Château*, à 50mètres N.-E. des *Grandes Pierres*.

Plomodiern. — Tuiles à Goulit-ar-Guer et dans l'anse de Porz-ar-Vag, dans la baie de Douarnenez.

Idem. — Tuiles à l'entrée de la Lieue de Grève.

Idem. — Petit camp retranché de forme rectangulaire sur le bord et à droite de la route de Plomodiern à Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, et à peu de distance de la chapelle de ce nom.

Ploneis. — Tuiles et restes de retranchements dans Menez-Groas-Ruz, à côté d'un cabaret, à droite de la route de Quimper à Douarnenez et à 500 mètres à l'Ouest du bourg.

Ploneour-Trez. — Tuiles au village de Noblessa.

Idem. — Tuiles au village de Pontanezen.

Plonéour-Lanvern. — Substructions, tuiles, poteries, au village de Brenanvec, à la queue de l'étang de Pont-l'Abbé.

Idem. — Substractions et tuiles dans un camp rectangulaire défendu par de forts retranchements, au village de Kergoulouarn.

Plonévez Porzay. — Substructions, piliers d'hypocauste et tuiles dans l'anse de Tréfentec. On y a trouvé un grand bronze de Faustine, jeune.

Idem. — Substructions d'un poste d'observation et tuiles dans l'intérieur d'un camp retranché dans l'anse de Trezmallaouen.

Idem. — Tuiles à Cariguellou.

Idem. — Tuiles à Lanévrit.

Idem. — Tuiles et construction carrée sur la rive droite et à l'embouchure du ruisseau du Riz, tout près de la mer et sur le bord de la voie de Carhaix à la Pointe-du-Raz.

Ploudalmézeau. — Amas de tuiles à Pratlec'h.

Idem. — Substructions et tuiles au village de Kerlorec.

Idem. — Meules de moulins à bras et disques en terre cuite trouvés au village de Stang-an-Col.

Ploudaniel. — Tuiles et poteries rouges au village de Keravezan.

Idem. — Substructions et tuiles au village de Keramezec.

Ploudaniel. — Tuiles dans un champ au sud-ouest de Kergongar, nº 131, section C.

Idem. — Tuiles et urne, trouvées dans la Propriété de M. de l'Hôpital (Langazel), au sud de Langouroux, section C., numéro 472.

Idem — Tuiles au village de Gouézou.

Idem. — Tuiles dans Parc ar Vouden (ancienne motte) à Penfrat, section E, numéro 108.

Idem. — Tuiles dans un camp de forme irrégulière, au mànoir de Lam-ar-Marc'h, près du bourg, à l'embranchement de la route de Landerneau à Lesneven et de la voie de Plabennec à Kerillien.

Idem. — Nombreuses tuiles à Kervennoc ; bloc de béton au même lieu, près du ruisseau au nord ; au même lieu petit bronze de Crispus (au Musée de Quimper).

Plouédern. — Tuiles, à Vézen-Doul.

Idem. — Tuiles dans Goarem-an-Dorguen, Kerviléoc, à 500 mètres Est du village, section B, numéro 70. Trois tumulus dans la garenne, à l'est, section B, numéro 69.

Idem. — Souterrain découvert en 1873 et recouvert, dans l'aire à battre de Pennanrun.

Idem — Tuiles au village de Kerdilez et Kerandidu, dans trois champs contigus, section D, numeros 238, 287, et 305.

Idem. — Tuiles au haut de la côte du Moulin-Neuf, sur la route de Plouédern à Plounéventer.

Idem. — Tuiles au village de Penanrun.

Plouégat-Guerrand. — Tuiles et poteries remarquables au château de Guerrand. G. Le Jean, Histoire de Morlaix.

Idem. — Camp nommé le Cimetière, à 400 mètres à l'est de Coat-Coezer. — M. Le Jean, Histoire de Morlaix, dit qu'on y a trouvé deux tombeaux curieux.

Plouescat. — Substructions et tuiles au bord de la mer, à peu de distance du bourg (Renseignements fournis par M. Rosec, alors maire de Plouescat).

Plougonvelen. — Le bénédictin Dom Le Pelletier, dit à l'article *Liocan* de son Dictionnaire breton-français, qu'il vit en 1694, dans l'anse de Porz-Liogan « Un quai maçonné de « mastic et de bitume, élevé au-dessus de la pleine mer d'en- « viron trois toises Les vieilles gens l'assurèrent qu'ils y a- « vaient vu des anneaux où l'on attachait des navires, et il

« vit encore la place de l'un d'eux. » Il y place le *Portus Saliocanus de Ptolémée.*

Idem. — Village de Kerromen *(Villa romanum).*

Plougourvest. — Tuiles et poteries rouges, à l'embranchement de la voie qui mène de Pen-ar-Parc en Landivisiau à Roscoff, avec le chemin de traverse de Plouvorn à Plougourvest.

Idem. — Tuiles à Kercabut. — En 1864, on trouva un bracelet en or, à Sperven, voie de Landivisiau à Roscoff.

Plouguerneau. — Un morceau de tuile à crochet, trouvé en 1872, dans le chemin au sud de la chapelle de Saint-Cava, entre cette chapelle et Kerrun-Bras. C'est tout près de cette chapelle, à la pointe de Castel-Ac'h, que M. Le Men a fixé, en 1873, l'emplacement de Vorganium, capitale des Osismi. (1)

Plouhinec. — Tuiles à Poulgoazec, sur la rive gauche et à l'embouchure de la rivière d'Audierne.

Idem. — Camp romain au village de Kerfreost.

Plouider. — Tuiles trouvées en 1874, à...

Ploujean. — Ruines romaines au château de Keranroux (G. L. J., hist. de Morlaix, page 8).

Idem. — Statuette en or haute de 33 millimètres représentant Vénus, trouvée en 1780 dans le jardin du manoir du Buzit ou de la Boixière. (Dict. d'Ogée. Nouvelle édition, article Morlaix, supplément).

Ploumoguer. — Village de Kerromen *(Villa romanorum).*

Plounéventer. — Entre les villages de Kerillien, Kerporziou et Kergroas, substructions, tuiles et poteries, couvrant, mais avec de nombreuses lacunes, une étendue de terrain d'environ cent hectares. La voie de Carhaix à la pointe de Plouguerneau traverse cet établissement qui a du être très-important. On y a trouvé une statuette en bronze un fût de colonne cannelé et beaucoup de poteries. J'ai vu chez M. Miorcec de Kerdanet, à Lesneven, de nombreuses monnaies d'or, d'argent et de bronze des empereurs Auguste, Tibère, Néron, Vitellius, Titus, Domitien, Hadrien, Antonin le Pieux, Lucius, Verus, Marc, Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien, Gallien, Claude II, Honorius, et plus de six cents fragments de poteries rouges ornés de dessins.

Idem. — Tuiles à Locmelar, au nord-est de la chapelle ; à la croix près du Boury, chemin de Landivisiau.

---

(1) Voir page 18 de ce volume.

Plouvien. — Toiles et beaucoup de pierres de petit appareil au village de Kerlouzern, près de Saint-Jean-Balazuant.

Plouvorn. — Village de Kerromen (*Villa romanorum*).

Plouyé. — Village de Kerromen (*Villa romanorum*).

Plovan. — Quelques monnaies, entre autres un denier d'Auguste, ont été trouvées près du bourg.

Pluguffan — Tuiles, poteries rouges, pierres de petit appareil, sur une étendue considérable au village de Saint-Guénolé. A peu de distance de cette localité enceinte retranchée dans laquelle j'ai aussi trouvé des tuiles.

Pont-Aven. — Bas-relief en bronze représentant une femme trouvé près de la ville.

Pont-Croix. — A 150 mètres sud-ouest de Kervénénec, camp avec tuiles, ciment, poteries, monnaies. Ce champ est traversé par l'ancienne route d'Audierne.

Pont-Croix. — Tuiles près de la rivière.

Pont-l'Abbé. — Substructions, meules de moulins à bras, tuiles et poteries au manoir de Kernu.

Idem. — Quelques tuiles dans la ville près du château.

Idem. — Substructions, tuiles nombreuses à Roz-ar-C'hastel, à Menez-ar-C'hastel et au village de Brengal (où il y a un camp romain), dans l'angle formé par l'étang de Pont-l'Abbé et la route de Quimper.

Idem. — Substructions et tuiles au manoir de Treourguy, sur le bord de la route de Plobannalec à Pont-l'Abbé.

Ponthou (*Le*) — Une ruine au Ponthou, dont la maçonnerie est indubitablement romaine, nommée ar C'hastel.(G L J. Hist. de Morlaix, p. 9).

Pouldergat. — Camp avec tuiles au village de Bot-Carn.

Idem. — Tuiles au midi des villages de Kerromen et Kerdulaër.

Idem. — Urne cinéraire en terre grise remplie de cendres, trouvée à Kerampape chez M. Gouzil.

Idem. — Camp avec tuiles à 300 mètres Sud-Est de Trézent.

Pouldreuzic. — Tuiles et fragments de poterie onctueuse près de la chapelle de Peu-Hors.

Idem — Tuiles au bourg près du presbytère.

Poullan. — Substructions et tuiles au couchant du village

de Poulhan,au-dessus du ruisseau formant la limite de Mahalon, et paraissant se rattacher aux substructions et tuiles de Lezivy en cette dernière commune.

Idem. — Tuiles entre le Buzit et Cosfeunteun.

Idem. — Substructions à la pointe de la Jument.

Idem. — Substructions et tuiles au village de Tréboul.

Idem. — Tuiles au village de Saint-Jean, à l'Ouest de Tréboul.

Idem.— Au village de Kerrudunic, à 300 mètres au Nord de la voie de Carhaix à la pointe du Raz, et tout près du village du Buzit ou La Boixière, on a découvert en 1865 un four construit en pierres et en tuiles.

Idem. — Au village de Kermaburon, un camp retranché de forme rectangulaire.

Idem. — Cinq urnes cinéraires dont l'une renfermant des débris de bracelets en bronze ont aussi été trouvées en 1865 à peu de distance au Sud de la même voie, dans une lande élevée dépendant du village de Coz-Funtun. A 2 ou 300 mètres de ce lieu est une grande enceinte retranchée de forme rectangulaire.

Poullaouen. — Forteresse dans la forêt du Freau, au couchant d'une voie romaine, pavée en partie.

Primelin. — Substructions appelées Castel-ar Romanet (château des Romains) au village du Castel, sur une pointe élevée qui s'avance dans la mer.

Quéménéven. — Ruines dans un établissement de bains dans le bourg.

Quimerc'h. -- Camp retranché appelé le *Muriou*, de forme carree et de 100 mètres de coté.

Idem. — Tuiles à Botaniec.

Idem. — Tuiles à Coat-ty-Beuz (bois de la maison de buis).

Idem. — Tuiles à Kerguden, près la vieille route du Faou.

Quimper. — On a trouvé à Quimper quelques monnaies des empereurs Vespasien, Domitien et Constantin-le-Grand.

Idem. — Le faubourg de Locmaria est entièrement couvert de tuiles et de poteries (voir Ergué-Armel).

Idem. — Ruines d'une station romaine importante sur la ive droite de l'Odet, à peu de distance du gué de Locmaria.

Idem. — Vestiges d'une forteresse romaine et tuiles nombreuses sur l'emplacement de la maison des frères des *Likès ;*

on y a trouvé des fragments d'amphores et un petit bronze de Victorin.

Idem. — Tuiles dans les fondations du Musée ; tuiles dans la cour et dans le jardin de l'évêché.

Quimperlé. — Manche de couteau en bronze et lampe en terre cuite trouvés il y a quatre ans dans les sables de la rivière au-dessous de la ville.

Idem. — Au village de Trévoazec, à un kilomètre de la ville, sur un coteau qui domine la rivière *Ellé* et tout près de la voie de Vannes à Quimper, ruines assez importantes d'habitations, découvertes il y a trois ans.

Idem. — Tuiles dans la ville près de la rivière et près de l'église de Saint-David.

Idem. — Tuiles à l'entrée de la forêt de Carnoët.

Idem. — Tuiles au village de Kerdaniel, sur la rive gauche de la rivière *Ellé*.

Idem. — Un petit bronze romain a été trouvé il y a quelques années dans les fondations de l'église Sainte-Croix.

Rédéné. — Tuiles près de la chapelle de Saint-Pierre, sur le bord de la voie de Vannes à Quimper.

Idem. — Substructions et tuiles nombreuses au village du Vaquer.

Riec. — Substructions d'habitation, tuiles et enduits colorés au passage de la Porte-Neuve, sur la rive droite de la rivière de Bélon.

Idem. — Tuiles près du moulin de Penanrun.

Idem. — Tuiles près de la chapelle de Tremor sur l'emplacement d'un ancien manoir appelé le manoir des Salles.

La Roche. — Substructions et tuiles au village de Vally-Cloître, sur le bord de la voie passant à la Martyre et allant à Kerilien, section A, n° 761.

Roscoff. — A la pointe de Saint-Barbe, près du fort Bloscon, substructions et tuiles.

Idem. — Santec a eu des établissements romains dont on voit les substructions aux villages de la Bastille et de Men-Roignant, dans les champs desquels de nombreuses médailles, depuis les règnes de Trajan et de ses successeurs jusqu'à Claude le Gothique, sont fréquemment découvertes. — (De Courcy, H. de St-Pôl à Brest, p. 8.)

Rosnoën. — Tuiles au N.-O. des Salles, près la rivière.

Idem. — Tuiles à l'Est de Ty-an-Aot, près des Salles.

Idem. — Tuiles à rebord dans une enceinte retranchée de forme rectangulaire flanquée de tours rondes en terre, au manoir du Parc.

Rosporden — Ancien château entre le champ de foire, derrière l'église, et le pont sur la route de Tourch, baigné par les eaux de l'étang. M. Flagelle y a trouvé en 1868, une tuile à rebords. Section B, n° 59.

Scaër. — Tuiles à 50 mètres au nord de l'église, dans un champ appelé Parc-pen-ar-Pavé, bordant une voie allant au nord.

Idem. — Vers 1839, M. Le Dez, propriétaire de parc Lostec, section E, n° 52, situé à 400 mètres O. du bourg, fit démolir un tumulus qui se trouvait à l'angle N.-E. de ce champ. On trouva au fond un cercle de pierres quartzeuzes de 3 mètres de diamètre, au centre duquel se trouvait placée une urne de terre grossière de la dimension et de la forme des plus grands pots à lait du pays. Cette urne était entourée de 4 autres plus petites de forme arrondie avec un long col, mais d'une terre plus fine. Toutes les urnes étaient en terre grise tirant sur le rouge. Le flanc de chacune des petites urnes était orné de 4 médaillons ronds également espacés et du diamètre d'une ancienne pièce de six livres. — Le Parc-Lostec se trouve à 200 mètres à l'Est de Parc-ar-Justiçou.

Idem. — Enceinte retranchée appelée Parc-ar-C'hastellou, au village de Coatcourant.

Idem. — Tuiles au village de Buzit ou la Boixière.

Sibiril. — Nombreuses tuiles au village de Moguéric.

Sizun. — A Castel-Doun, camp romain de très-grande dimension, autrefois défendu par des tours. On y a trouvé un petit fragment de tuile. Substructions et tuiles à 50 m. à l'ouest du Falzou. Au nord du village de Lestrémélar, on a trouvé, en défrichant un bois, une tête de femme, en terre blanche, et une bague romaine en verre bleuâtre; ces deux objets trouvés au milieu de débris romains, sont déposés au Musée de Quimper.

Spézet. — Camp à 200 mètres au nord de Trévily Izela, sur le point culminant, dominant l'Aulne. Ce camp avec retranchements en terre de 2 mètres de hauteur, a environ 150 à 180 m. de l'est à l'ouest et 100 m. du nord au sud; il est divisé en deux parties par un retranchement et l'on remarque dans l'intérieur des traces de substructions.

Saint-Divy. — Camp avec substructions et tuiles dans Goarem-Kerintin ou Goarem-ar-Sant, dépendant du village de

Poulfanq, section A, numéro 132, sur le bord du chemin vicinal de Saint-Divy à Guipavas. On y a trouvé, m'a-t-on dit, une statuette ? en bronze, vendue à Brest.

Saint-Eloy. — Tuiles dans le bourg et dans les champs voisins.

Saint-Evarzec. — Tuiles au bourg, près du village de Kerromen *(villa romanorum)*.

Idem. — Tuiles dans une enceinte retranchée au village du Cosquer.

Idem. — Tuiles et camp romain près de la chapelle du Dréau.

Idem. — Tuiles dans une enceinte retranchée de forme rectangulaire, dont une partie des parapets était formée de pierres noyées dans du ciment, dans le bois du Mur.

Idem. — Au manoir de Cavardy, station composée de plusieurs habitations. L'une d'elles était flanquée d'épais contreforts, dont le plus élevé a encore 4 m.. 30 de hauteur. Tuiles à rebord, enduits colorés, poteries rouges, verres irisés.

Saint-Frégant. — Au village de Kerradennec, sur le bord de la voie de Carhaix, à la pointe de Plouguerneau, substructions importantes, occupant un espace d'environ quatre hectares. — M. de Kerdanet, de Lesneven, possède plus de 500 monnaies provenant de ces ruines. On y a aussi trouvé des poteries rouges, des urnes cinéraires en terre et en verre.

Saint-Jean-Trolimon. — Tuiles dans une enceinte retranchée de forme rectangulaire, au village de Castellou.

Idem. — Tuiles, pierres brûlées et fragments de poterie aux environs de la chapelle de Tronoan. A 120 m. au sud de Kerveltré, tumulus nommé Coguel-ar-Menhir, avec fragments de tuiles, au sud de Coguel.

Saint-Méen. — Tuiles dans un champ au sud de Gourivin-Bian, section A, numéro 285. Tuiles au nord-ouest du bourg, près du village, dans un chemin creux.

Saint-Nic. — Tuiles à Pen-Trez, au sud de la lieue de grève.

Idem. — A Pen-Trez, au nord de la lieue de grève, construction carrée dont les murs revêtus d'un ciment rouge, sont encore élevés de plus d'un mètre au-dessus du sol. On y a trouvé des ossements humains.

Saint Pôl-de-Léon. — Vestiges romains dans le voisinage de la ville. (Notice sur la ville de Saint-Pôl-de-Léon, par M. P. de Courcy).

Idem. — Urne cinéraire en terre grise, trouvée en 1869 dans un jardin de la ville.

Saint-Ségal. — Substructions au manoir du Drennit.

Saint-Servais. — Tuiles à Keruzoret, dans un champ de terre labourable, au couchant du village et au nord du chemin.

Saint-Thonan. — Tuiles à Kerprigent.

Saint-Thurien. — Meule de moulin romain à bras, trouvée au haut de la côte de Pont-Croac'h, sur le bord de la route de Quimperlé.

Saint-Yvi. — Dans le bois de Pleuven, près du chemin qui mène à la maison d'habitation, camp romain de forme rectangulaire, défendu par de forts retranchements et par des tours rondes. A l'intérieur, tuiles et fragments de poterie samienne ornée de dessins.

Taulé. — Tuiles au fond de l'anse de Pensez.

Telgruc. — Substructions d'habitation et de thermes au village de Lezuoc.

Idem. — Tuiles à la pointe de Pen-ar-C'haon et à Beg-Bihan-ar C'hall.

Idem. — Tuiles à la pointe de l'Aber.

Idem. — Petit poste d'observation en pierre de petit appareil et ciment, sur le bord de la mer, un peu à l'est du ruisseau du Caon. — Tuiles vis-à-vis, parmi le sable de la grève.

Treflévénez. — A Kerezellec, dans le taillis Coat-al-Louzet, petit tumulus où l'on a trouvé des fragments de poterie, ainsi que dans Goarem-ar-Mail. (De Courcy)

Idem. — Substructions et tuiles à peu de distance du bourg et de la voie de Carhaix à Landerneau, par Braspartz et Saint-Eloy.

Trégarantec. — Fragments de tuiles, au sud du moulin de Dour-Guen. Tuiles a 300 mètres au sud du bourg, sur les terres de Kergoual. Tuiles dans le chemin à Kerhuel. Tuiles à Ty-Névez, chemin du bourg à la chapelle Jésus.

Trégarvan. — Tuiles indiquées dans une anse à 1 kilomètre Est du bourg.

Tréguennec. — On a découvert il y a quelques années, près de la chapelle Saint-Julien, un four dans lequel étaient rangées pour la cuisson, environ quatre-vingts figurines en terre, représentant des déesses mères et Venus Anadyomène. Trois de ces statuettes sont au Musée archéologique.

Trégunc. — Substructions et tuiles dans l'anse de Péhuren au sud de la pointe de Trévignon.

Idem. — Tuiles nombreuses dans un champ, à l'ouest du village de Trémot (parcelle n° 223. section G du cadastre). — Autres tuiles au même village dans une grande pièce de terre, sur une petite éminence factice à 200 mètres à droite de la route de Trégunc à la pointe de Trévignon (parcelle n° 67, section G du cadastre).

Idem. — Au village de Kergunus, enceinte retranchée de 60 mètres de diamètre, flanquée dans les angles à l'est et à l'ouest d'une tour ronde. Elle porte le nom de Castellic.

Idem. — Substructions avec tuiles et poteries à Kervaguer, près Keritrat, contre une maison neuve bordant la voie de Concarneau à Bannalec, etc. Limite de Melgven.

Tréhou. — Camp triangulaire sans douves apparentes avec substructions et tuiles, retranchements de 2 mètres 50 centimètres de hauteur sur le bord nord du chemin de Pont-Meur à Sizun, à 860 mètres à l'est de Bréhoat, sur les terres de Keranlec'h — section A, n° 43 — 50 ares.

Trémaouézan. — Tuiles nombreuses dans les champs autour du village de Keroualic.

Trévoux (Le) — A Kernault, enceinte retranchée de forme rectangulaire, longue de 28 mètres sur 14 de largeur.

Idem. — Tuiles nombreuses au village de Beuz-an-Dourdu.

Idem. — Restes d'enceinte retranchée au village de Laniscar.

SUPPLÉMENT.

Argol. — Au village du Merdy, près d'un marécage, enceinte retranchée de forme rectangulaire.

Arzano. — Camp retranché de forme rectangulaire au village de Kerhoel, sur la hauteur qui domine la forteresse de La Roche-Moysan, près du pont du Roc'h, sur la rivière le Scorff. On y a trouvé des tuiles.

Idem. — Camp retranché de 60 mètres de côté au village de Saint Adrien, au-dessus d'une forteresse, peut-être gauloise construite sur un petit promontoire qui s'avance dans la rivière l'Ellé.

Berrien. — Statuette romaine en bronze, trouvée à peu de distance du bourg, sur la voie romaine de *Vorgium* (Carhaix) à *Vorganium* (pointe de Castellac'h).

Carhaix. — A deux kilomètres de Carhaix sur le bord d'une voie se dirigeant vers Callac, substructions et tuiles nombreuses.

Idem. — Au village de Kermoisan, substructions et tuiles dans un camp retranché.

Cast. — Enceinte retranchée de forme retangulaire, au village de Lelsac'h, sur la montagne de Saint-Gildas.

Cléden-Cap-Sizun. — Statuette en bronze trouvée sur le bord de la voie de Carhaix à la pointe du Raz.

Cléder. — Amphore romaine appartenant à M. Pol de Courcy, trouvée dans une lande.

Clohars-Carnoët. — Tuiles romaines trouvées par M. Le Doze, au village de l'Ile, au midi de la maison, dans un champ en partie défriché.

Clohars-Fouesnant. — Tuiles trouvées dans un champ au village de Guériveu ; renseignement fourni par M. Clorennec, de Clohars.

Idem. Tumulus dans un champ qui borde la route de Quimper à Bénodet, à droite, vis-à-vis du manoir de Bodigreau.

Coray. — Enceinte retranchée au village du Sallou, sur le bord de la voie de Quimper à Carhaix.

Idem. — Tuiles au village de Trévinily, dans *Parc-ar-Chapel*, section H, 1re division, n° 76.

Elliant. — Camp retranché de forme rectangulaire, sur le bord de la route d'Elliant à Tourc'h, au village de Keranbrunon, section H, n° 161.

Idem. — Dans le bois d'Elliant, camp romain de forme trapezoïdale, défendu par des murs en pierres sèches, et par des tours rondes. On y a, dit-on, trouvé des tuiles.

Idem. — Borne miliaire à 500 mètres du bourg, sur la route de Tourc'h. L'inscription a été repiquée.

Idem. — Près du moulin du Chalony, fragment de meule d'un moulin à bras, au Musée Archéologique.

Idem. — Tuiles trouvées au bourg d'Elliant.

Ergué-Gabéric. — Camp retranché, appelé *Coz-Castel*, au village du Boden. A l'intérieur nombreux fragments de tuiles. A peu de distance, dans un chemin creux, meule supérieure d'un moulin à bras.

Goulien. — Fragment d'amphore trouvé près de la chapelle de Saint-Laurent.

Idem. — Reste d'un retranchement rectiligne dans Menez-ar-Justiçou, dépendant du village de Pont-Louis.

Idem. — Camp retranché de forme rectangulaire, au village

de Kerleon, près la chapelle de Saint-Laurent et à peu de distance de la voie de Carhaix à la Pointe du Raz.

Idem. — Camp retranché, sur le bord de la même voie, non loin, à l'ouest, du moulin du Castel.

Hanvec. — Camp retranché, de forme rectangulaire, de plus de cent mètres de côté, point culminant appelé *Méné ar Chastel*, au village de Boudouguen ou Toul-ar-Boudou. On aperçoit de ce point la rade de Brest.

Idem. — Au village de Rozargloed, sur le flanc d'une coline, camp retranché, de petites dimensions.

Lanriec. — A la pointe du Cabellou, substructions, fragments d'amphores, tuiles et moulins à bras, découverts par M. Bourassin.

Leuhan. — Camp retranché, de forme rectangulaire, de 30 mètres de côté, au village de Coat-plin-Coat.

La Martyre. — Vases en terre, ornés de dessins en relief, trouvés, il y a quelques années près du cimetière de l'église paroissiale.

Pleuven. — Au village de Penhoat-Salaun, ou Penhoat-Saint-Thomas, camp retranché, de forme rectangulaire, mesurant 160 mètres de longueur sur 85 mètres de largeur.

Plogoff. — Mur romain, large de 1 mètre 60 centimètres et long de 8 mètres, caché sous le sable, à la hauteur de demi marée, dans la baie des Trépassés. (Renseignement à vérifier).

La lecture de ce travail est accompagnée d'explications fort intéressantes, et l'assemblée decide que ces premiers éléments de statistique monumentale seront insérés au *Bulletin*, avec les renseignements supplémentaires que M. Flagelle se propose d'y ajouter. Elle espère avec le concours des autres membres de la Société, et à l'aide des renseignements que voudront bien fournir les personnes qui recevront le *Questionnaire*, dont la rédaction a été adoptée à cette séance, parvenir, avant longtemps, à dresser une *Statistique monumentale*, non-seulement de l'*Epoque gallo-romaine*, mais aussi de l'*Epoque celtique* et du *Moyen-Age* du département du Finistère.

MM. Le Men et de Montifault présentent pour faire partie de la Société MM. Rodallec, juge de paix de Fouesnant et Alavoine, Auguste, propriétaire à Fouesnant.

Sur la proposition de M. le Président, la prochaine séance est fixée au mercredi 14 avril, à deux heures.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, V. DE MONTIFAULT.

ORDRE DU JOUR

Pour la séance du MERCREDI 14 AVRIL, *à deux heures, dans une des salles du Musée d'archéologie.*

1° Projet d'une circulaire archéologique à soumettre à M. le Préfet du Finistère.

2° Communication relative à la révision des Monuments historiques du département.

3° Notice sur les Dames hospitalières de Carhaix, par M. FATY.

4° Le Parlement des IFs, par M. R. -F LE MEN.

Le Président de la Société,

Comte L. DE CARNÉ.

NOTA. — MM. les Sociétaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation, sont priés d'en adresser le plus tôt possible le montant (10 francs), à M. FATY, chef de bataillon en retraite, rue des Reguaires, n° 22, à Quimper.

QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE.

Recommandations générales.

Pour tous les monuments isolés, menhirs dolmens, grottes aux fées, maisons de korigans, pierres branlantes, mottes féodales, tombeaux anciens, grottes, caveaux, bornes, ruines, voies romaines, camps, croix, fontaines, etc...., il est recommandé d'indiquer, autant que possible, 1° le nom du lieu, 2° le numéro et le nom de la parcelle, 3° la section cadastrale, 4° le nom du propriétaire et son adresse, 5° L'orientation du monument ; enfin, un petit plan ou croquis serait le bienvenu. Mais il ne faut pas que l'impossibilité ou la difficulté de donner *tous* ces renseignements empêche d'envoyer *ceux* qu'on pourra se procurer.

Pour les objets trouvés, indiquer autant qne possible, le nom du lieu où ils ont été découverts, l'époque de la découverte, le nom du propriétaire, son adresse, ce qu'est devenu l'objet trouvé ; en donner une description aussi exacte que possible.

Pour les inscriptions, donner les mots ou les lettres isolées qu'on pourra lire ; en tout cas, indiquer où se trouve l'inscription, même si on ne peut la lire.

Nota. — On est prié d'adresser les renseignements et, si c'est possible, les objets trouvés à M. Le Men, archiviste du département, directeur du Musée, et secrétaire de la Société archéologique, à Quimper.

A. Monuments préhistoriques.

1. Existe-t-il dans la commune, près des rivières, des ruisseaux, ou des étangs, des cavernes ou des grottes naturelles ayant pu servir d'habitations à des hommes, à une époque très-ancienne ?

2. De semblables grottes existent-elles dans les montagnes?

3. Quel est le nom breton ou français que l'on donne à ces excavations ?

4. Trouve-t-on à l'intérieur de ces grottes, ou dans leur voisinage des éclats ou fragments de silex (pierres à feu), de grés lustré ou de quarzite, taillés de manière à avoir un ou plusieurs de leurs côtés plus ou moins tranchant ?

5. Remarque-t-on des fragments de pierres ainsi taillés, dans les champs, les landes et notamment dans le voisinage d'anciennes carrières ?

Dans le cas où on en rencontrerait, on est prié de les recueillir avec soin, et d'en adresser quelques-uns à M. Le Men, en indiquant le nom du lieu et le numéro de la parcelle où ils auront été trouvés.

B. Menhirs, Dolmens, Allées couvertes, Souterrains, etc.

1. Existe-t-il dans la commune des dolmens, tables de pierres ou allées couvertes appelées en breton *Ty-Korrikets*, *Loch-Korriganet* ou *Loch Korrandonnet* ?

2. Des menhirs isolés ou des alignements de menhirs non taillés ?

3. Des pierres branlantes ou autres pierres remarquables auxquelles se rattachent des légendes ou des traditions ?

4. Ces roches sont-elles de même nature que celles des carrières exploitées dans le pays ?

5. Quel est le nom breton qu'on leur donne dans la localité ?

6. Sont-elles disposées en lignes droites, en cercle, en ovale, en carré, en rectangle ?

7. Y a-t-il des dessins ou des sculptures sur ces pierres ?

8. Sont-elles ou ont-elles été surmontées d'une croix ?

9. A-t-on trouvé des objets sous ces pierres ?

10. Quels sont ces objets et que sont-ils devenus ?

11. Donner des renseignements sur les monuments de même nature qui auraient été détruits.

12. A-t-on découvert dans la commune des cavités ou des galeries creusées dans le sol, et dans lesquelles on aurait trouvé des poteries, des instruments en pierre ou en métal, ou tout autre vestige de l'industrie humaine ?

C. Tumulus et Mottes féodales.

1. Existe-t il dans la commune des buttes ou élévations de terre qui paraissent anciennes et faites de mains d hommes ?

2. Ces buttes sont-elles en forme de dôme à base circulaire ou à base ovale ?

3. Existe-t-il au sommet ou sur les côtés des traces de fouilles ?

4. Y a-t-il autour d'elles ou dans leur voisinage une rigole

ou douve, ou une élévation de terre affectant la forme des fossés qui servent de clôture à un champ ?

Ces buttes portent ordinairement les noms de *vouden*, *vonden*, *tuchen*, *tusken*, *tossen*, *torghen*, *run*, *castel*.

D. Monuments romains.

1. Y a-t-il dans les champs, et surtout sur le bord des chemins des bornes autres que les bornes modernes ?

2. Ces bornes sont-elles brutes ou taillées ?

3. Portent-elles des inscriptions ?

4. Trouve-t-on aux alentours des tuiles rouges ayant un rebord ?

5. Y a-t-il dans la commune des ruines de vieilles murailles ou des traces de fondations de forme carrée ou rectangulaire ?

6. Donner leur étendue ?

7. Indiquer, si l'on peut, la nature du mortier qui lie la maçonnerie (chaux, sable, ciment, mortier, terre glaise) ?

8. A-t-on trouvé dans ces ruines des débris de tuiles, des poteries, des meules, des statuettes, des anneaux, des bracelets, des monnaies, des armes, des ornements, des débris de marbre, des peintures ou des inscriptions ?

9. Que sont devenus ces objets ?

10. Y a-t-il des champs portant le nom de *Carn*, de *Carneillou*, de *Veret* ou de *Cimetières romains* ?

E. Voies romaines.

1. Existe-t-il dans la commune d'anciens chemins assez larges que l'on suppose avoir été des routes romaines ?

2. Sont-ils pavés, ou reste t-il des traces de pavage ou de dallage à certains endroits, surtout dans les bas fonds ?

3. Donner leur largeur à ces endroits ?

4. Trouve-t on dans les champs qui les avoisinent des monnaies, des meules, des tuiles ou des briques à rebord ou des traces de fondations de maisons ?

5. Quels noms portent ces chemins en breton (nom d'un saint, d'un personnage célèbre ou légendaire, de *Hent-Gallec*, de chemin des *Sept-Saints*, etc.) ?

6. Existe-t-il sur leur parcours des bornes, des menhirs taillés, des croix ?

7. Ces monuments portent-ils des inscriptions ou des sculptures ?

8. Donner la direction du chemin, le nom des villages qu'il traverse ou près desquels il passe ?

9. Indiquer la largeur de chemin dans les parties qui restent les mieux conservées, même quand on n'y verrait pas de pavage ou de dallage.

F. Forteresses gauloises (*Oppida*). — **Camps romains.**

1. Y a-t-il dans la commune des emplacements qui passent pour avoir été des camps romains ou autres ?

2. Y trouve-t-on des traces de lieux qui semblent avoir été retranchés ou fortifiés au moyen de remparts ou d'enceintes en pierres ou en terre ?

3. Indiquer le nom breton qu'on leur donne ?

4. Quelles sont les dimensions de ces camps ?

5. Y trouve-t-on des monnaies, tuiles, meules, briques à rebords ou autres objets anciens ?

6. Ont-ils une forme ronde, ovale ou rectangulaire ?

7. Indiquer le nombre des remparts, fossés ou retranchements qui composent l'enceinte, leur élévation au-dessus du sol intérieur et leur élévation au-dessus du sol extérieur ou de la douve qui les accompagne souvent ?

8. Remarque-t-on à l'intérieur des traces de petites maisons ou d'habitations de forme carrée, rectangulaire, ronde ou ovale ?

9. Y a-t-il des traces de chemins aboutissant à ces camps ou passant dans leur voisinage ?

10. Quelle est la longueur de ces chemins ?

11. Quelles sont les dimensions approximatives de ces camps ?

12. Sont-ils dans le voisinage de marais de ruisseaux ou de fontaines ?

G. Monnaies, médailles, urnes cinéraires, poteries et autres objets.

MM. les correspondants sont priés lorsqu'une découverte quelconque de médailles, monnaies, urnes cinéraires, poteries

et autres objets anciens, aura lieu dans leur commune, d'en donner immédiatement avis à M. Le Men, secrétaire de la Société, en indiquant d'une manière précise :

1° Le lieu où elles ont été trouvées et dans quelles circonstances.

2° Si les monnaies étaient en masse, ou éparses, ou enfermées dans un vase, ou dans tout autre réceptacle, tel qu'urnes, tombeaux, etc ; en ce cas décrire le vase ou tombeau.

3° Si elles étaient seules ou accompagnées d'objets quelconques, tels que bracelets, fibules, torques, armes ou parties d'armes, ossements, etc.

4° De quel métal sont les monnaies, médailles ou autres objets.

5° Quel est leur nombre total et partiel, suivant le métal.

6° Dans le cas où les médailles seraient trouvées dans des vases, se procurer autant que possible ces vases s'ils sont entiers, ou leurs débris s'ils sont brisés.

7° S'informer exactement en quelles mains ces médailles ont passé, afin qu'on en puisse suivre la trace, et recueillir, dans l'intérêt de la science, celles qui présenteraient de l'intérêt.

On ne saurait trop recommander à ceux qui trouvent des monnaies ou des médailles, de ne les soumettre à aucun lavage ou nettoyage, qui dans des mains inexpérimentées, peut les altérer sensiblement ; d'éviter surtout de les frotter sur des pierres, et de les nettoyer avec du sablon ou même à l'aide d'agents chimiques.

Une médaille ainsi traitée perd toute valeur.

Ceux qui auraient trouvé ou communiqué quelques monnaies ou autres objets, voudront bien indiquer s'ils sont dans l'intention de les offrir, et, dans le cas où ils voudraient les vendre, quel prix ils y attachent, afin que la Société d'Archéologie puisse juger de l'étendue du sacrifice que le Musée départemental pourrait faire pour les acquérir.

H. Eglises, Chapelles, Cimetières.

1. Y a-t-il sur les murs intérieurs ou extérieurs des églises, des chapelles ou des reliquaires (ossuaires), des dates ou des inscriptions ?

2. Ces inscriptions sont-elles rédigées en latin, en français ou en breton ?

3. Ces monuments renferment-ils des tombeaux anciens avec ou sans sculptures ou inscriptions ?

4. Des vitraux peints anciens, portant des inscriptions, des dates ou des armoiries?

5. Des peintures à fresque sur les murs ?

6. De vieux tableaux sur toile, sur cuivre ou sur bois ?

7. De vieilles statues en pierre ou en bois ?

8. De vieux meubles ?

9. De vieilles tapisseries ?

10. Des reliquaires en métal ou en bois ?

11. Des croix de procession ?

12. D'anciens vases sacrés ?

13. D'anciennes bannières ?

14. Indiquer le nom du saint patron moderne, et des anciens patrons de l'église paroissiale et des chapelles ?

15. Y a-t-il dans l'église des écussons en pierre, d'anciennes stalles et une ancienne chaire à prêcher en bois sculpté ?

16. Existe-t-il à l'extérieur une chaire à prêcher en pierre?

17. Y a-t-il sous l'église une chapelle souterraine ?

18. Les cloches portent-elles d'anciennes inscriptions ou des dates ?

19. Quel est le texte de ces inscriptions ?

20. Y a-t-il d'anciens registres de la fabrique ?

21. A quelle année remontent-ils ?

22. Existe-t-il encore d'anciennes cuves à baptême, ou d'anciens fonts baptismaux, d'anciens bénitiers ?

23. Y a-t-il une chapelle dédiée aux *Sept Saints ?*

24. Trouve-t-on dans les églises, les chapelles, ou dans les cimetières, des pierres cubiques, cylindriques ou hexagonales creusées sur 2 ou 4 de leurs faces, d'auges en forme d'écuelles, et munies sur 2 de leurs côtés de tourillons ou de renflements qui permettent de les soulever ?

Ces pierres qui servent la plupart du temps de bénitiers, ne laissent voir qu'un de leurs creux. Elles servaient autrefois à étalonner les mesures de capacité, et la vérification se faisait ordinairement près du portail de l'église.

25. Y a-t-il dans le cimetière d'anciens tombeaux creusés en forme d'auges, des pierres levées, ou *menhirs* taillés, avec des raies, des cannelures, des dessins ou des sculptures ?

I. Châteaux et Manoirs, vieilles Maisons.

Indiquer les noms des anciens châteaux ou manoirs, les inscriptions, armoiries, sculptures et dates qui se trouvent sur l'édifice, les meubles et les objets curieux qu'ils peuvent contenir.

K. Fontaines et Saints.

1. Indiquer le nom des anciennes fontaines, le nom des saints auxquels elles sont dédiées, les légendes, les croyances religieuses, médicales ou superstitieuses qui s'y rattachent.

2. Y a-t-il dans la commune une fontaine dédiée aux *Sept Saints* ?

3. Pour quelles maladies, et pour obtenir quelles grâces particulières invoque-t on les saints patrons des églises ou des chapelles de la paroisse ?

L. Traditions, Légendes, Superstitions.

1. Indiquer les croyances superstitieuses, les légendes, les traditions, les chansons populaires bretonnes et les contes de veillées qui ont cours dans la commune.

2. Y a-t il des incantations ou *oraisons* à l'aide desquelles les sorciers prétendent guérir les maladies ?

3. Donner le texte breton de ces *oraisons* ou incantations.

4. Indiquer le nom breton des plantes dont *les médecins de campagne* se servent pour guérir les malades, ou les personnes à qui on a jeté un sort.

M. Rivières et cours d'eau.

1. Quels sont les divers noms bretons et français des rivières et des principaux cours d'eau de la commune ?

2. Indiquer le point où ils prennent leur source, et l'endroit où ils se jettent dans la mer ou dans une autre rivière.

N. Documents cadastraux.

Liste de quelques noms de localités qui, seuls ou combinés avec d'autres, indiquent souvent la place d'un monument ou d'une place ancienne.

Les correspondants se procureront sans peine ces renseignements, en consultant les états de section de chaque commune. Ils pourront ensuite se rendre sur les parcelles portant

un des noms ci-dessous, et rechercher s'il n'y existe pas de vestiges d'antiquités.

B

Be
Bez
Beuzec
Beuzit
Buzit
Buzudic
Boissière
Boden
Bonden

C

Carn
Carnel
Carneillou
Castel
Castellic
Castellou
Chastel
Chastellic
Charuel
Cloastre
Cloistre
Clostre
Cos
Cosquer
Coguel
Coquel
Cor
Coriquet
Couriquet
Corrigau
Corandon
Corandonet
C'hrouiflet
Coz
Creyer

D

Dorgan
Dorguen
Douvès
Douffès
Dol

F

Fos
Fouden
Fonden
Fur
Fos douar
Fosiadec

G

Granges
Groach
Granec
Grouanec

H

Hant
Hent
Hent-bras-Coz
Hentguer
Hentmeur
Horreguet
Hourigan

J

Justiçou

K

Kergoat
Kor
Korreguet
Korriquet
Korrigan
Korrigannet
Kerstrat
Kerromen.

L

La Motte
La Boissière
Lia Véan
Liaven
La Salle
Les Salles
Le Salou

M

Manac'h-Ru
Men
Men hir
Men-Ru
Meur
Muriou
Muriaou
Moustoir
Mouster
Mouden
Moguer
Mogueriou
Motte

P

Peulven
Pavé
Penliou

Q

Quistillic
Questel
Quistilliou

R

Roudou
Ruguel
Run
Runial
Raquériou
Romen
Romanet

S

Saal
Sal
Saliou
Salou
Strat
Streat
Strat-Glaz

T

Toul
Torgan
Torguen
Tossen
Tour
Tourel
Trepaz
Trepazou
Tuchen
Tusken

V

Veret
Veuzit
Vuzut
Vouden
Vonden
Vedette
Vur
Véan

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

AU MOIS DE MARS 1875.

MM. L'abbé Abgrall, professeur au collége de Pont-Croix.
Affichard, fils, propriétaire à Quimper.
Alavoine, Joseph, adjoint au maire de Quimper.
Allard, fils, entrepreneur à Quimper.
Astor, maire de Quimper.
Audran, notaire à Quimperlé.
Ayrault, substitut du procureur de la République à Quimper.
Bahezre de Lanlay, garde général des forêts à Landerneau.
L'abbé Bayec, aumônier de l'hospice de Morlaix.
Bigot, architecte du département.
Bigot, architecte diocésain.
Binet, vétérinaire à Quimperlé.
De Blois, Xavier.
Le Bolloc'h, juge suppléant à Morlaix.
Bolloré, Alexandre, propriétaire à Quimper.
Bourassin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Concarneau.
Briot de la Mallerie, président de la Société d'Agriculture de Quimper, à Penhars.
Caen dit Lion, imprimeur à Quimper.
Le docteur Le Caer, à Quimper.
Canvel, professeur à Quimper.
De Carné, membre de l'Académie française, à Quimper.
De Carné, Edmond, à Quimper.
De Chamaillard, fils, avocat à Quimper.

MM. Du Chatellier, correspondant de l'Institut, à Pont-l'Abbé.

Comte De Chauveau, propriétaire au château de Keriolet, à Beuzec-Conq.
Clairet, imprimeur à Quimperlé.
Du Cleuziou, ancien président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, à Plouévez-du-Faou.
Le docteur Coffec, à Quimper.
Colomb, ancien couseiller de préfecture, à Quimper
Cormier, avocat à Quimper.
Du Couédic, membre du Conseil général, à Quimperlé.
De Courcy (Pol), à Saint-Pol-de-Leon.
Cozic, chef de division à la Préfecture.
Le Dall, sculpteur à Landerneau.
Dubois-Saint-Sevrin, commis de direction des postes.
Durest-Le Bris, avocat à Quimper.
Duval, vérificateur des domaines à Quimper.
Faty, chef de bataillon en retraite, à Quimper.
Fautrel, pharmacien à Quimper.
Flagelle, expert-arpenteur à Landerneau.
De Forsanz, député à l'Assemblée nationale.
Fougeray, membre du Conseil municipal, à Quimper.
Foullioy, capitaine de vaisseau, membre du Conseil général, à Brest.
François, chef d'escadron commandant la gendarmerie du Finistère, à Quimper.
Friele, propriétaire à Quimper.
Frochen, fils, négociant à Quimper.
H. Gaidoz, directeur de la *Revue Celtique*, à Paris.
Gaubert, membre du Conseil général, à Carhaix.
Gorvan, avoué à Quimper.
Govin (Auguste), rue des Reguaires, à Quimper.
De Goy (Stephen), avocat à Quimper.
L'abbé Guéguénou, recteur de Saint-Martin de Morlaix.
Guermeur, avoué a Châteaulin.
De Guernisac, membre du Conseil général, à Morlaix.
L'abbé Guillard, à Quimper.
Le Guillou-Penanros, membre du Conseil général, à Douarnenez.
Le Guillou-Penanros, juge à Brest.

MM. Le Guillou-Penanros, fils, propriétaire à Concarneau.
Guitot, négociant à Quimper, membre du Conseil municipal.
Guyho, avocat à la cour de cassation à Paris.
Le docteur Halléguen, à Châteaulin.
Hémon, Louis, avocat à Quimper.
Hémon, Prosper.
Hénon, notaire à Quimper.
Th. Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, à Quimperlé.
De Jacquelot, Louis, ancien secrétaire général, à Quimper.
De Jacquelot, Joseph.
Jamet, propriétaire à Châteaulin.
L'abbé Jégou, vicaire général.
Junker, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Quimper.
R. De Kerret, à Brasparts.
C. De Kerret, à Gouesnac'h.
De Kerjégu, Louis, maire de Scint-Goazec.
De Kersauzon, membre du conseil général à Plouézoc'h.
L'abbé Kerlan, recteur de Plouzané.
L'abbé de Kernaéret, à Quimper.
Lacoste, membre du conseil général à Châteaulin.
De la Lande de Calan, maire de Trégunc, à Quimper
Laporte, avoué à Quimper.
Du Laurens de la Barre, ancien officier de marine, à Quimper.
De Lécluse, Amédée, membre du conseil général à Audierne.
Loarer, agent-voyer en chef des chemins vicinaux.
Lorans, avoué a Quimperlé.
Loyer, étudiant en droit à Paris.
Malen, professeur à Quimper.
Malherbe de la Boissière, à Ergué-Armel.
L'abbé Du Marc'hallac'h, vicaire général.
De Mauduit, membre du conseil général, à Riec
R.-F. Le Men, archiviste du département.

MM. De Montifault, ancien sous-préfet, à Quimper.
Moreau, Stanislas, à Quimper.
Le Nir, ancien directeur des domaines. à Quimper.
Mgr Nouvel, évêque de Quimper et de Léon.
De Pascal, propriétaire à Plomeur.
Peyron, propriétaire à Quimperlé.
L'abbé Peyron, secrétaire de l'évêché.
Pihoret, préfet du Finistère.
Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées à Nantes.
Th. De Pompery, député à l'Assemblée nationale, à Rosnoën.
L'abbé Postic, recteur de Plonévez-Porzay.
Puyo, architecte à Morlaix
De Quélen, Prosper, rue du Quai, à Quimper.
L'abbe Quèmeneur, curé de Sainte-Croix a Quimperle.
De Raismes, membre du conseil général a Guilligomarc'h.
De Rémond du Chélas, receveur des domaines à Quimper.
Richard, préfet honoraire du Finistère Quimper.
Richard, Amédée, receveur de l'enregistrement à Châteaulin.
Richard, juge de paix à Landerneau.
Rossi, propriétaire à Quimper.
Roussin, propriétaire à Plomelin.
Roumain de la Touche, ancien procureur impérial.
Le Roux, membre du Conseil général, à Landivisiau.
Le Rouxeau de Rosencoat, membre du conseil général à Elliant.
De Saisy, Paul, à Plounévézel.
Salmon-Laubourgère, président du tribunal de Dinan.
Sauvé, vérificateur des douanes à Brest.
De Saint-Georges, propriétaire à Melgven.
De Solminihac, propriétaire à Névez.
Soudry, avoué à Quimper.
Surault, inspecteur d'académie à Quimper.
Toullemont, négociant au Guilvinec, en Plomeur.
De Trogoff, Charles, à Coatalio, en Fouesnant.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II.

Pages.

SÉANCE DU 13 JUIN 1874. — Admission de M. Surault, inspecteur de l'Académie, comme membre de la Société. — Analyse d'un mémoire de feu M. Arzel, curé de Ploudalmézeau (Finistère), sur les antiquités de cette commune. — Mention d'un travail de M. l'abbé Abgrall, professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, sur l'église paroissiale de cette ville. — Débornements du parc ducal de Coëtloc'h, en la commune de Scaër, par M. Flagelle. — Tarif des droits de marchés de Plouescat, par le même. — Programme de la section d'archéologie, proposé pour le Congrés de Vannes de 1874. — Ordre du jour de la prochaine séance. — Dons offerts au Musée départemental d'archéologie par MM. de Trogoff, Durest-Lebris, Duval, Bigot, père, Mahé, Mary, et par Mme veuve Sionnet 1

SÉANCE DU 25 JUILLET 1874. — Remercîments de M. Surault, inspecteur de l'Académie. — Admission de MM. Charles de Trogoff et Auguste Govin, comme membres de la Société. — Mémoire sur Vorganium, Vorgium et la cité des Osismii, par M. le Men. — Notice sur les seigneuries de Trogoff dans les évêchés de Tréguier et de Léon, par M. de Montifault. — Ordre du jour de la prochaine séance. — Dons offerts au Musée par MM. le docteur Le Hir, Amaury de Kerdrel, Rodalec, Duperré, Merlin, Lucas, F. Dufeigna, Prosper Hémon, Daniel Verniol et Retul. 17

Pages.

Séance du 19 janvier 1875. — Mort de M. Aymar de Blois, président de la Société archéologique : Allocution de M. le comte de Carné, de l'Académie française. — M. de Carné, nommé président et M. Audran nommé vice-président de la Société. — Projet d'un *Questionnaire archéologique* à adresser aux Instituteurs. — Sainte Guen Teirbron et saint Cadvan, par M. Le Men. — Ordre du jour de la séance du 13 mars. — Documents historiques : — III. Saisie faite par le duc de Mercœur du temporel des bénéficiers qui suivaient le parti du roi, 1590. — IV Délibération des paroissiens de saint Mélaine de Morlaix relative à la défense de cette ville contre le maréchal d'Aumont, 1592 ; — V. Fragment d'un compte du Rusquec (Cornouaille), XVII^e siècle ; — VI. Etat des monuments précieux qui se trouvent dans quelques églises du district de Morlaix ; — VII. Lettre relative au sequestre mis sur les biens de La Tour d'Auvergne ; — VIII. Le tombeau de Michel Noblet, dans l'église de Lochrist ; — IX Lettre de Rennes du 4 janvier 1764 . . 97

Séance du 13 mars 1875. — Discussion et adoption des articles d'un *Questionnaire archéologique* à adresser aux Instituteurs et à d'autres fonctionnaires du département. — Statistique monumentale du Finistère : *Époque romaine*, par M Le Men. — Additions à ce travail proposées par M. Flagelle. — Ordre du jour de la séance du 14 avril 121

Liste générale des membres de la société.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Erratum. — A la page 94, dans l'ordre du jour, au lieu de *Trimanimis*, lisez *Trimammis*.